



CHAPITRE XLII.

JOYEUSE, DUCHÉ-PAIRIE.



Ecartelé. Au 1. & 4. pallé d'or & d'azur, au chef de gueules, chargé de 3. hydres d'or. Au 2. & 3. d'azur au lion d'argent, à la bordure de gueules, chargée de 8. fleurs de lys d'or, qui est S. Didier.

**A** JOYEUSE, bourg dans le Vivarés, frontiere de Languedoc & de Gevaudan, qui a donné le nom à une branche de la maison de Chateaufort-Randon, porta d'abord le titre de vicomté, puis fut érigé en duché & Pairie avec les seigneuries de Beaubiac, Rosieres, la Blanchiere, la Baume, &c. par lettres données à Paris au mois d'août 1581. registrées le 7. septembre suivant, sur les lettres de jussion données le 4. précédent avec des prééminences extraordinaires, en faveur d'ANNE, vicomte de Joyeuse, chambellan ordinaire & favory du roy Henry III. depuis amiral de France, & en faveur de ses hoirs, successeurs & ayans cause. Ce duché-Pairie passa dans la maison de Lorraine-Guise par le mariage d'HENRIETTE-CATHERINE duchesse de Joyeuse, fille d'HENRY duc de Joyeuse, Pair & maréchal de France, mort Capucin, frere d'ANNE, premier duc de Joyeuse, avec CHARLES de Lorraine duc de Guise; son petit-fils FRANÇOIS-JOSEPH de Lorraine duc d'Alençon, de Guise & de Joyeuse, Pair de France étant mort sans enfans le 16. mars 1675. cette Pairie fut éteinte & réduite à son premier état de vicomté, lequel avec les terres mentionnées cy-dessus, ayant esté acquis par LOUIS de Melun, prince d'Épinoy, fut de nouveau érigé en duché-Pairie sous le nom de Joyeuse, pour lui, ses enfans mâles en loyal mariage, par lettres patentes données à Fontainebleau au mois d'octobre 1714. registrées le 18. decembre suivant. Il est mort sans enfans à Chantilly le 31. juillet 1724.

On va donner la genealogie des ducs de Joyeuse en faveur desquels fut faite la premiere érection, après avoir rapporté les pieces qui la concernent; celle des ducs de Joyeuse de la maison de Melun se trouvera sous la date de l'érection de ce duché-Pairie en leur faveur.

PIECES CONCERNANT LE DUCHE'-PAIRIE DE JOYEUSE.

*Lettres d'érection en duché de la terre de Joyeuse.*

**C** HENRY par la grace de Dieu roy de France & de Pologne; à tous présens & à venir, salut. Les rois nos prédecesseurs à bon droit ont jugé que l'honneur est le propre & le plus digne loyer de la vertu, & ont veu par effet que la noblesse de France, liberale de ses biens & de son sang pour leur service en la conservation de cette monarchie, a singulierement estimé les marques qui sont demeurées en leurs maisons & familles, de la valeur & des beaux & signalez faits d'armes d'eux & de leurs ancêtres: c'est pourquoy ils ont esté soigneux non seulement d'honorer les vaillans & vertueux hommes, des grandes charges & estats de ce royaume, mais aussi de décorer leurs terres & maisons, les eslever & agrandir par titres honorables, afin que les vertus évi-

Augst 1581.

dentes & illustres furent pareillement témoignés par remarquables ornemens, qui parussent, & se manifestassent à tout le monde, par où ils ont non seulement reconnu & remuneré les grands mérites, avec démonstration du contentement qu'ils en avoient pour le bien de leur royaume & sujets, mais encore ont laissé aux enfans & successeurs, par telles vives histoires de leur vaillance & de son prix, certains enseignemens & poignans exemples pour les animer à l'imitation de la domestique & familiere valeur françoise; nous aussi, qui avec nos predecesseurs rois, honorons & prifons grandement la noblesse de ce royaume; leur avons semblablement à toutes occasions & sujets qui s'en sont présentez, voulu bien largement départir les récompenses & dués remunerations des penibles labours exposés au bien & service de cette couronne, entre lesquels nous avons mis en consideration l'antiquité, noblesse & dignité de la maison de Joyeuse, & la vaillance, sagesse & vertueux deportemens de plusieurs magnanimes & genereux seigneurs qu'elle a produit à grande foison, dont la plupart sont morts ès batailles & rencontres de guerre, exploitans les beaux & valeureux faits d'armes, & ceux d'entr'eux qui sont parvenus à l'experience & maturité pour administrer les grandes charges, en ont esté aussi dignement pourvus, comme ils les ont honorablement exercées, ayant l'un des seigneurs de cette maison vaillamment soutenu un long & fort siege en Turquie contre les Sarrasins pour la défense de la foy chrétienne; un autre prudemment gouverné la ville de Gennes, & pays circonvoisins en Italie, lorsqu'ils estoient en la possession des rois de France; puis un autre le Dauphiné & Lyonois, les tenant pour cette couronne contre les ennemis d'icelle: après lequel temps la terre de Joyeuse pour plusieurs bonnes raisons, fut érigée en vicomté par lettres patentes du roy Charles VII. nostre predecesseur (de très-heureuse memoire), & depuis Louis de Joyeuse, neveu du roy Louis XI. (aussi de très-haute memoire,) épousa de sa volonté, damoiselle Jeanne de Bourbon, de laquelle est issu en droite ligne & troisième degré, nostre cher & bien-aimé cousin messire Anne de Joyeuse nostre chambellan ordinaire, capitaine de cent hommes d'armes de nos ordonnances, & conseiller de nostre conseil & affaires d'estat, à présent seigneur de ladite maison, par la donation qui n'agueres lui en a esté faite par nostre cher & bien-aimé cousin messire Guillaume vicomte de Joyeuse son pere, chevalier de nostre ordre, conseiller d'estat & de nostre conseil privé, & nostre lieutenant general en Languedoc; auquel messire Anne vicomte de Joyeuse, comme nous ayons puis n'agueres de l'avis de nostre très-chere & très-amée compagne la reine, & de nostre très-chere & très-amé frere le duc de Lorraine, & autres princes de nostre sang & lignage, *destiné en mariage nostre très-chere & amée belle-sœur* la demoiselle de Vaudemont Marguerite de Lorraine, pour toutes les considerations susdites; Nous désirons, comme il est très-raisonnable, faire démonstration par grace speciale & particuliere, du grand contentement & satisfaction que nous avons des seigneurs de la maison de Joyeuse, & même des importans & très-recommandables services que nous avons receus dudit messire Guillaume vicomte de Joyeuse, tant à la conservation de nostre pays de Languedoc, puis vingt-cinq ans en çà, qu'en maintes autres grandes & laborieuses charges, & par special de ceux que nostredit cousin messire Anne à présent vicomte de Joyeuse nous a rendus, non seulement avec toute assiduité près nostre personne, mais aussi ès autres nos affaires d'estat, & en tous lieux d'honneur, dont l'occasion s'est présentée, depuis que son aage lui a permis l'usage des armes, nous convient par sa fidelité & rares vertus à lui relever & empreindre aussi hautement sur le front de sa maison, les enseignes & marques d'honneur compagnes ordinaires de la vertu, comme il porte honorablement gravées sur le visage les marques & enseignes de sa courageuse valeur, par la blessure qu'il a reçue en la dernière entreprise d'armes où il s'est trouvé pour notre service & repos de ce royaume, Sçavoir faisons; que nous bien informés, & deuement advertis que de ladite vicomté de Joyeuse, qui avant son érection étoit l'une des plus anciennes baronnies de France, & à toujours esté de gros & ample revenu, sont mouvans plusieurs beaux & grands fiefs & arrieriefiefs entre lesquels il a près & aux environs de ladite vicomté maintes grosses baronnies, terres & seigneuries, sous le ressort de nostre sénéchaussée & cour de parlement de Thoulouse; & n'y a personne autre que lui qui ait droit de justice esdites terres, fors la nostre royale & souveraine. Toutes lesquelles terres & seigneuries, leurs appartenances & dépendances, estant unies & incorporées avec ladite terre de Joyeuse pourront monter, ainsi que nous sommes très-bien advertis à si grand revenu annuel, qu'il sera suffisant pour porter & maintenir le nom & titre de dignité ducale. Pour ces causes & autres bonnes & justes considerations, par l'avis & déliberation de la reine nostre très-honorée dame & mere, des princes de nostre sang & lignage, & autres grands & notables personages & seigneurs de nostre conseil, & de nos propre mouvement,

DES PAIRS DE F  
 certaine science, grace & libere  
 gions, traisies & incorporées à ladite  
 tement de nostre cousin de Saint  
 fieses, & la Banchiere, de la Baume, de S  
 de Saint-Sauveur & de-de-Jain, de Luy  
 & de la Mare, laquelle vicomté, avec le  
 mesme cousin, eurent ainsi augmentée & a  
 incorporation des terres susdites, avoient  
 nous en titre, non, dignité & prélat  
 nous plait ledites vicomté, terres & lige  
 cité de Joyeuse, le Pair de France, pour  
 jours par nostre cousin & saur belle-sœur  
 les restes provins de son aage en son mari  
 le, en titre de duc & Pair de France, pour  
 ces à duc & Pair de France, approuvés, &  
 ce en justice & être, sur ce point de ju  
 conques. Voulez ledites cousin &  
 le nommer & être de cesse, depuis la  
 & que ladite vicomté, avec ledites terres &  
 d'icelle & de son aage en son mari  
 nous & de nostre couronne, de l'age  
 corporees à nous, nous voulons toutes les  
 de paiement de Thoulouse, & pour ce la  
 tous du ressort de toutes nos autres cour  
 les cas royaux, dont la connaissance app  
 ont accoutumé résider auparavant cette  
 question de ledites de Paris, & qu'ils l  
 lui femble, les indult & croquer en nos  
 des Paris, demeurant les autres causes de  
 que nous avons voulu pour le soulagement  
 du duc de Paris, auxquels la dittraite  
 meuble, dont parant nous avons referé  
 que que la licence des Paris de France il  
 appellations de leurs justices ressortissent  
 de Paris; nous voulons neanmoins que  
 aient les, leurs, soit la opinion de  
 l'honneur, comme les autres Paris, & c  
 lement de Thoulouse, & autres nos cour  
 l'honneur que le mariage tel que dit est  
 de très-chere & bien-aimée compagne la  
 Voulez pour le duc de Paris & pour ce la  
 seulement en vertu de son aage, & de son  
 qu'il honore & de rang, & ledit & de  
 immédiatement après de Paris, & de son  
 de nous, & tous autres sans aucune ex  
 le duc de ces provinces fut le serment de  
 le, auquel nous avons voulu le serment de  
 fieses, sans que que le moyen de cette pr  
 ment de juillet 1466. Sur l'édiction des  
 comtes, l'en quelle présente en ne pour  
 son de Joyeuse, ladite duc de Paris, &  
 dans que nous & nos successeurs puissent  
 succéder en, comme les autres Paris, &  
 & les successeurs d'icelle, & de son  
 telle cousin & de son aage, & de son  
 que l'en en la province d'icelle, & de son  
 son & de son aage, & de son aage, & de son  
 pour ce la  
 Si d'icelle & de son aage, & de son aage, & de son  
 Paris & de Thoulouse, & de son aage, & de son  
 les justices & offices de ladite vicomté,

- A certaine science, grace & liberalité spéciale, pleine puissance & autorité royale, joignons, unissons & incorporons à ladite vicomté de Joyeuse, du vouloir & consentement de notredit cousin & futur beaufrere, les terres & seigneuries de Baubiac, Rofieres, & la Blanchiere, de la Baume, de Saint Aubain, de Saint André & Congeres, de Saint Sauveur, & bec-de-Juin, de Lape, de Dumieres, & baronnies de S. Didiet & de la Matre; laquelle vicomté, avec les fiefs & arrieriefiefs qu'en tient & possède notredit cousin, estant ainsi augmentée & accruë par le moyen de l'adjonction, union & incorporation des terres susdites; avons créé, érigé & eslevé, creons, érigeons & eslevons en titre, nom, dignité & prééminence de duché & Pairie de France, voulons & nous plaist lesdites vicomté, terres & seigneuries estre d'oresnavant appelée & dite duché de Joyeuse, & Pairie de France, pour en jouir & user perpetuellement & à toujours par nostre cousin & futur beaufrere messire Anne de Joyeuse, & après son deccès par ses enfans procréés de son corps en loyal mariage, & par ses hoirs, successeurs & ayans cause, en titre de duc & Pair de France, avec les honneurs, prérogatives & prééminences à duc & Pair de France appartenans, ainsi que les autres ducs & Pairs de France en jouissent & usent, tant en justice & juridiction, qu'en tous autres droits quelconques. Voulons notredit cousin & ses successeurs seigneurs desdits lieux estre & se nommer & estre dits censés, réputés & nommés duc de Joyeuse & Pairs de France, & que ladite vicomté, avec lesdites terres & seigneuries y jointes & incorporées, ils tiennent d'ormais & à toujours en titre de duché & Pairie de France, à une seule foy & hommage de nous & de nostre couronne, de laquelle duché, terres & seigneuries unies & incorporées à icelle, nous voulons toutes les appellations ressortir nûement en notre cour de parlement de Toulouse, & pour ce l'avons distraite & exemptée, distrayons & exemptons du ressort de toutes nos autres cours & juridictions en tous cas, fors & excepté les cas royaux, dont la connoissance appartiendra à nos juges, pardevant lesquels ils ont accoutumé ressortir auparavant cette présente érection, fors aussi que quand il sera question de ses droits de Pairie, & qu'ils lui seront révoqués en doute, il pourra si bon lui semble, les induire & évoquer en notre cour de parlement de Paris, qui est la cour des Pairs, demeurant les autres causes des particuliers audit parlement de Toulouse: ce que nous avons voulu pour le soulagement de nos sujets, hommes & justiciables dudit duché & Pairie, auxquels la distraction hors la province seroit trop grievie & domageable, dont partant nous avons réservé & exempté ledit duché & Pairie. Et encore que la séance des Pairs de France soit en notredit parlement de Paris, & que les appellations de leurs justices ressortissent ordinairement en ladite cour de parlement de Paris; nous voulons neantmoins que notredit cousin & ses successeurs ducs & Pairs ayent lieu, séance, voix & opinion délibérative, & y puissent participer à tous droits d'honneur, comme les autres Pairs, & comme il fera aussi en notredite cour de parlement de Toulouse, & autres nos cours. Toutesfois pour ce que notredit cousin aura l'honneur par le mariage tel que dit est, ja conclu & résolu, d'épouser la sœur de notre très-chere & bien-aimée compagne la reine, & d'estre son beaufrere & le nostre. Voulons pour le décorer & privilegier de speciale dignité & prééminence, que non seulement en notredite cour de parlement, mais aussi en tous lieux & actes de séance ou degré d'honneur & de rang, il sied & marche, opine & delibere par prérogative particuliere, immédiatement après les princes, & avant tous autres ducs & Pairs quelconques officiers de nostre couronne, & tous autres sans aucune exception; si nous a notredit cousin dès le jour & date de ces présentes fait le serment de fidelité, tel qu'il est accoutumé en telle chose, auquel nous l'avons reçu & recevons, pour en jouir selon le contenu en ces présentes, sans que par le moyen de cette présente creation de notre édit fait à Paris au mois de juillet 1566. sur l'érection des terres & seigneuries en duchez, marquisats ou comtez, l'on puisse prétendre ors ne pour l'advenir, à défaut d'hoirs masles en la maison de Joyeuse, ladite duché & Pairie estre réunie & incorporée à notre couronne, & sans que nous ou nos successeurs rois puissent audit cas revendiquer ledit duché; auquel notredit édit, attendu les causes susdites, nous avons pour le regard de notredit cousin & ses successeurs dérogé & dérogeons par ces présentes, sans laquelle dérogation notredit cousin n'eust accepté notre présent don, grace & liberalité, ni consenti en aucune sorte en la présente érection & creation: & sous cette charge & condition, nous a fait & presté lesd. foy & hommage & serment de duc & Pair, auquel & à la condition & charge susdite nous l'avons reçu, comme dit est & non autrement, le tout sans tirer à consequence pour autres.

Si donnons en mandement à nos amez & feaux les gens de nos cours de parlement de Paris & de Toulouse, chambres de nos comptes de Paris & Montpellier, & à tous nos autres justiciers & officiers ou leurs lieutenans, présens & advenir, & à chacun deux si com-

me à lui appartiendra que nos présens érection & création de ducs & Pairs, ils fassent A  
lire, publier & enregistrer, & de tout le contenu en ces présentes ils fassent, souffrent  
& laissent notredit cousin messire Anne de Joyeuse & ses successeurs ducs de Joyeuse,  
Pairs de France, jouir & user pleinement, paisiblement, perpetuellement & à toujours,  
sans en ce leur faire, mettre ou donner, ne souffrir leur estre fait, mis ou donné au-  
cun trouble, destourbier ou empêchement au contraire; lesquels si faits mis ou donnés,  
leur estoient, ils le mettent ou fassent mettre incontinent & sans delay à pleine & en-  
tiere délivrance & au premier estat & deu. Car tel est notre plaisir, nonobstant quant  
à ladite Pairie toutes ordonnances ou constitutions de nous, ou de nos prédecesseurs,  
par lesquelles l'on voudroit dire & prétendre le nombre des Pairs de France avoir esté  
préfix & limité, mêmelement celui des Pairs laïcs au nombre de six, soit pour le sacre  
des rois, entrée au parlement & ailleurs; & autres actes quelconques, le tout nonobstant  
toutes autres ordonnances & constitutions accoutumées, édits, mandemens, deffenses &  
lettres à ce contraires, ausquelles nous avons dérogé & dérogeons, même à celle des B  
estats de Blois derniere, & à la dérogoire de la dérogoire d'icelles. Et afin que ce  
soit chose ferme & stable à toujours, nous avons signé ces présentes de notre main, &  
à icelles fait mettre & apposer notre scel. Donné à Paris au mois d'aouft l'an de grace  
mil cinq cens quatre-vingt-un, & de notre regne le huitième. Signé, sous le reply,  
HENRY. Et sur ledit reply, par le roy, DE NEUFVILLE. Et à costé, *visa*, & scel-  
lées sur lacs de soye rouge & verte, en cire verte du grand scel.

*Leues, publiées & registrées, ouy & consentant le procureur general du roy, & a ledit mes-  
sire Anne de Joyeuse fait & presté le serment de Pair de France requis & accoutumé, &  
profession de sa foy qu'il a jurée. A Paris en parlement le septiesme jour de septembre mil cinq  
cens quatre-vingt-un.*

*Du jedy septième jour de septembre mil cinq cens quatre-vingt-un, en la prononciation solem-  
nelle des arrêts pour la solemnité de Nostre-Dame.* C

MESSIEURS.

- M. N. de Thou, chevalier, premier président.
- M. l'évêque & comte de Beauvais.
- M. le duc de Guise. } Pairs de France.
- M. le duc d'Aumale. }
- M. de Vilquier, gouverneur de Paris & Isle de France.
- M. N. Héctor. } Maîtres des Requêtes
- M. N. Potier. }

MESSIEURS.

- L. Anjorant.
- J. Pezanne.
- P. Delongueil.
- T. Le Sueur.
- G. Montenault.
- M. Parthet.
- Dupin.
- A. de Reignoles.
- F. Briçonnet.
- M. de Marle.
- D. Delyerre.
- J. Gilles.
- J. De Tou.
- Lescot.

**S**UR les lettres patentes du roy données à Paris au mois d'aouût dernier passé, signées D  
Henry, & sur le reply, par le roy, de Neufville; contenant pour les causes & con-  
siderations à plein y mentionnées, érection en duché & Pairie de la vicomté de Joyeuse,  
en faveur de messire Anne de Joyeuse vicomte dudit lieu, pour par luy en jouir & user  
perpetuellement & à toujours, & après son décès, par ses enfans procréés de son corps  
en loyal mariage, & par ses hoirs, successeurs & ayans cause en titre de duc & Pair  
de France, avec les honneurs, prérogatives & prééminences y appartenans, non seu-  
lement ès cours de parlement, mais aussi en tous lieux & actes d'honneur & de rang;  
veut ledit seigneur que ledit de Joyeuse marche, opine & délibere par prérogative par-  
ticuliere, immédiatement après les princes, & avant tous autres ducs & Pairs quelcon-  
ques officiers de la couronne, & autres sans aucune exception, & sans que l'on puisse  
prétendre, ores & pour l'avenir, à deffaut d'hoirs mâles en la maison de Joyeuse, lad.  
duché & Pairie être réunie à la couronne, comme ainsi qu'il est plus au long contenu  
esdites lettres, après qu'elles ont esté judiciairement leues; & pareillement autres de  
justion dudit seigneur du quatrième jour des présens mois & an, signées, Henry, par  
le roy,

DES PAIRS DE  
le roy, Brillon. Paireur pour ledit messire  
lettres estoit debout sans le passage du côté  
la lecture est venue au bureau de messire  
& icelui de Joyeuse être reçu à faire le ser-  
ment de foy & de loy, pour le procureur ge-  
neral qui fut en la penitence dudit lieu  
jette, & la armé de foy, mais quelque  
plusieurs heures. . . . . mais s'est tel  
travailler de l'avis de son alliance  
le roy Louis une maria Louis de Joyeuse  
ce Louis est venu & descendu en vers de  
si de. . . . . aussi le roy pour son titre de  
a érigé le vicomté de Joyeuse en titre de  
gare d'un charon & l'us comte de penit  
& registres. La cour apres que par son  
été lues au roy par les présens de conseil  
le contenu es lettres patentes pour  
titre de duc & Pair, & que le vicomte de  
vire roy, que par autres lettres patentes  
contenu; a ordonné & ordonne que les  
quelles ont été lues, publiées & registre  
roy, pour par le duc & Pair de Joyeuse  
de luy en loyal mariage selon leur forme  
de Joyeuse présentement reçu à faire de  
requis & accoutumé; & apres qu'il a été  
de donner bon conseil au roy en les gra  
cour administrer & faire administrer la just  
acceptation de peñone garder les ordonnan  
à son pouvoir, sur les deliberations de lad  
s'y composer & conduire, comme il ap  
Il a été reçu & monte es haut sièges, &  
descendu, par les degrez du côté des gr  
il a remontré esdits hauts sièges & s'est all  
de Vilquier gouverneur de Paris.

**S**UR les lettres patentes du roy en la  
au mois d'aouût, signées par le roy estant  
les causes & considerations à plein y menti  
velle érection de les procureurs le vicomte  
seigneur, & l'imprime ledits officiers de  
icelui sur les ordonnances, regemens de  
été judiciairement lues, ensemble autres le  
mis & an, signées par le roy Brillon, &  
a contenté la lecture & publication. La  
dedit patentes & justion, sera mis, qu'elles  
procureur general du roy, ainsi qu'il est p  
écrits des registres de parlement des ordon

*J'ajon pour la vérification des lettres de*

**H**ENRY par la grace de Dieu roy  
pour plusieurs heures & justes considerations  
à l'heure dudit comte messire Anne vicomte  
sieur de nostre conseil & de son vicomte de  
ordonnances, sur les ordonnances de  
vicomte de Joyeuse, avec l'avis de charon  
seigneur de Joyeuse, avec l'avis de charon  
mère & remontrance à icelui, & sur les  
ordonne comme remontrance nous être  
été représenté & représenté par le roy  
Tous III.

**A** le roy, Bruftier ; Pasquier pour ledit meffire Anne de Joyeufe, lequel pendant la lecture defd. lettres étoit debout dans le parquet du côté où fient les baillifs & fenechaux ; & après la lecture eft entré au bureau du même côté ; a requis la vérification defdites lettres, & icelui de Joyeufe être reçu à faire le ferment aux Pairs de France appartenant. A quoy a dit de Thou, pour le procureur general du roy, que pour les grandes & rares vertus qui font en la perfonne dudit fleur de Joyeufe, le roy l'a aproché près fa majesté, & l'a aimé & favorifé ; mais quelque faveur qu'il luy ait faite, le fleur de Joyeufe *fulgorem honorum*. . . . mais s'est tellement comporté, que pour ce le roy a bien voulu prendre de l'avis de tous alliance avec luy, qui n'est point chose nouvelle : car le roy Louis unze maria Louis de Joyeufe son neveu avec Jeanne de Bourbon ; & de ce Louis est venu & descendu en tiers degré & droite ligne ledit fleur de Joyeufe : *Et sic ab*. . . . auffi le roy pour luy faire tenir rang digne de fa majesté & de fes merites, a érigé le vicomté de Joyeufe en titre de duché & Pairie ; estime qu'avec la bonne grace d'un chacun & fans ennuy ils peuvent consentir, comme de fait ils consentent

**B** la vérification defdites lettres, & que sur le repli foit mis qu'elles ont esté lûes, publiées & registrées. La cour après que par son ordonnance très-humbles remontrances ont esté faites au roi par les présidens & conseillers d'icelle à ce commis & députez, sur le contenu ès lettres patentes portant création & érection dudit comté de Joyeufe en titre de duché & Pairie, & que la volonté du roy a esté entendue, tant de bouche & vive voix, que par autres lettres patentes de juffion, telle qu'elle y est amplement contenuë ; a ordonné & ordonne que sur le reply defdites lettres de juffion sera mis qu'elles ont esté lûes, publiées & registrées, ouï & consentant le procureur general du roy, pour par le duc & Pair de Joyeufe jouir du contenu en icelles, & les descendans de luy en loyal mariage selon leur forme & teneur. Et à cet effet sera meffire Anne de Joyeufe présentement reçu à faire & prester le ferment de Pair de France en tel cas requis & accoutumé ; & après qu'il a affirmé, promis & juré comme Pair de France, de donner bon conseil au roy en ses grandes & plus importantes affaires, & en ladite cour administrer & faire administrer la justice aux pauvres & aux riches, fans acception ne acceptation de perfonne, garder les ordonnances, obéir aux arrêts d'icelle, les faire executer à son pouvoir, tenir les délibérations de ladite cour closes & secretes, & en tout & par-tout s'y comporter & conduire, comme il apartient à un bon & vertueux Pair de France. Il a été reçu & monté ès haut sieges, & fait profession de sa foy qu'il a juré ; puis étant descendu, par les degrez du côté des greffes, dans le premier barreau, & pris son épée, il a remonté esdits hauts sieges & s'est assis après le duc d'Aumale, & au-dessus du fleur de Vilquier gouverneur de Paris.

**C**

**D** **S**UR les lettres patentes du roy en forme d'édit, données à S. Maur-des-Fossez au mois d'août, signées par le roy estant en son conseil, Bruflart ; par lesquelles & pour les causes & consideracions à plein y mentionnées, ledit seigneur, revoque l'édit de nouvelle création de ses procureurs & juridictions des prévôts . . . lieutenans, baillifs & fenechaux, & supprime lesdits officiers dépendans, sans qu'il y puisse être pourvu, & par icelui fait les ordonnances, reglemens & établissement y contenus, après qu'elles ont été judiciairement lues, ensemble autres lettres de juffion sur icelui, du 4. des présent mois & an, signées par le roy Bruflart ; & que de Thou pour le procureur general en a consenti la lecture & publication. La cour a ordonné & ordonne que sur le repli defd. patentes & juffion, sera mis, qu'elles ont esté lues, publiées & registrées, ouï le procureur general du roy, ainsi qu'il est porté par le registre. Collationné.

*Extrait des registres de parlement des ordonnances royales. Signé, LORNE.*

*Juffion pour la vérification des lettres de l'érection de Joyeufe en duché & Pairie.*

**E** **H**ENRY par la grace de Dieu roy de France & de Pologne : à nos amez & feaux les gens tenans nostre cour de parlement à Paris, salut & dilection. Ayant pour plusieurs bonnes & justes consideracions à ce nous mouvans, octroyé à nostre cher & bien-ame cousin meffire Anne vicomte de Joyeufe notre chambellan ordinaire, conseiller de nostre conseil & affaires d'estat, capitaine de cent hommes d'armes de nos ordonnances, nos lettres en forme de chartres contenant l'érection de ladite terre & vicomté de Joyeufe, avec l'union & adjonction de plusieurs autres baronies, terres & seigneuries incorporées à icelle, à titre de duché & Pairie de France, sur l'enterinement & vérification defdites lettres, vous avez par vostre arrest du premier de ce mois ordonné certaines remontrances nous estre faites par aucun de vous, lesquelles nous ont esté representées aujourd'huy de vive voix par nostre cher & bien-ame conseiller en

4. Septemb. 1587.



nostre conseil d'estat & premier président en nostred. cour, messire Christophe de Thou <sup>A</sup> assisté de deux autres présidens, & autres nos conseillers en icelle cour, ausquels combien que de bouche nous ayons fait entendre quelle est nostre intention sur le contenu en ladite remonstrance, nous avons bien voulu neantmoins decerner sur ce nos lettres patentes, pour desormais faire cesser toutes difficultez que vous pourriez faire en la publication & enregistrement des susdites nos lettres. A ces causes, ayant eu derechef l'avis & délibération de nostre très-honorée dame & mere, des princes de nostre sang & lignage, & des autres grands & notables personages de nostre conseil estans lez nous, & pour les mêmes bonnes considerations & particulieres raisons qui nous ont meu d'octroyer lesdites lettres, voulons, mandons & très-expressément enjoignons de nostre pleine puissance, certaine science & autorité royale, que incontinent ces présentes veues, vous procediez à la vérification d'icelles nos lettres d'érection en duché & Pairie, selon leur forme & teneur, purement & simplement, & sans aucune charge, restriction, ou modification, sans vous arrester aufdites remonstrances & occasions d'icelles, nonobstant tous édits & ordonnances à ce contraires, ausquelles nous avons derogé & derogeons par ces présentes, que voulons vous servir de toutes justions que pourriez attendre de nous. Car tel est nostre plaisir & propre mouvement, sans tirer à consequence pour autres, qui ne seroient fondez en semblables raisons. Mandons pareillement à tous nos autres justiciers & officiers ou leurs lieutenans, & à chacun d'eux si <sup>B</sup> comme à luy appartiendra, faire proceder à l'entiere execution de nosdites lettres & des présentes. Et afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, nous avons signé ces présentes de nostre main, & à icelles fait apposer nostre scel. Donnée à Paris le 4. jour de septembre, l'an de grace 1581. & de nostre regne le 8. Signé, HENRY, & plus bas, par le roy, BRUSLART. Et scellées sur simple queue de cire jaune du grand scel.

*Leues, publiées & registrees, oüy & consentant le procureur general du roy. Et a ledit messire Anne de Joyeuse fait & presté le serment de Pair de France requis & acoustumé, & profession de sa foy qu'il a jurée. A Paris en parlement le 7. jour de septembre 1581. Ainsi signé, DU TILLET.*

*Lettres patentes d'Henry III. ordonnant que nul sous couleur d'érection de duche, de marquisats ou comtez, fors les princes du sang & autres princes des quatre maisons, & les ducs de Joyeuse & d'Espéron, & ceux créés du temps de Henry II. ayent à preceder aucuns officiers de la couronne.* <sup>C</sup>

30. Decemb. 1581.

**H**ENRY, &c. à tous ceux, &c. Le roy Charles dernier decedé considerant en dignité par ses lettres patentes & declaration particuliere de l'an mil cinq cens soixante-seize, en auroit dit & ordonné son intention, & pour certaines occasions à ce nous mouvans, avons trouvé très-expedient faire ladite ordonnance qui s'enfuit, irrevocable, derogeant, cassant & annullant routes autres, qui par cy-devant ou par cy-après pourroient estre expediées contraires à cette-cy, sous quelque pretexte ou occasion que ce soit, enjoignant & deffendant très-expressément à nos secretaires d'estat, chancelier, garde des sceaux, de n'en signer ni sceller aucun par cy-après, & à nos cours de parlement & procureurs generaux de ne les publier ni verifier. A ces causes nous voulons, disons & ordonnons par ces présentes signées de notre main, & scellées <sup>E</sup> de notre grand sceau, que nuls sous couleur d'érection de duche, marquisats, comtez, & autres titres, fors & exceptez les princes de notre sang & autres quatre maisons des princes qui sont en nostre royaume, & les ducs de Joyeuse & d'Espéron, & puis après celles qui ont esté créées & érigées du temps du roy Henry nostre très-honoré seigneur & pere, puissent sous quelque pretexte & par quelqu'autre que ce soit, jamais preceder, marcher ni devancer en quelque lieu ni pour quelque occasion qui puisse estre, aucuns des officiers de nostre couronne, ni sous couleur d'iceux titres, d'attribuer aucun acte, prééminence, prérogative ni scéance en quelque lieu que ce soit, eux ni les leurs, au préjudice de nosdits officiers; assavoir le connestable de France, chancelier, garde des sceaux, le grand-maitre, grand-chambellan, admiral mareschaux de France & le grand-écuyer de France, & non autres, lesquels nous voulons, ordonnons & nous plaist jouir & user des prééminences, prérogatives & droits mentionnez en cette nostre patente. Si donnons en mandement à nos amez & féaux les gens tenans nos cours de parlement, baillifs, seneschaux & autres nos juges & officiers qu'il appartiendra ou leurs lieutenans, & à chacun d'eux, que cesdites présentes ils fassent lire, publier & enregistrer, garder & observer inviolablement, nonobstant

DES PAIRS DE F  
 professions, appellations ou empêchemens  
 tous troubles & empêchemens contraires  
 en suite de la main de son  
 l'uis amez p. le roy, sur ce par  
 ce se amez. Signé HENRY.

ARREST du parlement de Toulo  
 de Joyeuse comme cardinal & archevêque de  
 que de Narbonne & d'Archi, qui sont de  
 duc aussi & Pair de France dans tout le  
 pour le mois de may prochain. Donne  
 le passé le jour de la prestation des vœux

Le roy Henry IV. par les lettres données  
 gérées le 14. mars 1597. de rapporte  
 du roy Henry III. pour la prestation des vœux  
 d'après le rapport de messire Lamoignon

Entrée des vœux

VEU par la cour, les grand chamb  
 quelle a été présentée par messire  
 de Joyeuse. & Pair de France, par contra  
 duché & Pairie de dame Henriette-Ca  
 Joyeuse, Pair de France, la mere du de  
 à faire & prêter le serment en ladite qu  
 formation l'acte d'office de ladite cour, l  
 an, des vœux, maxims, religion catholique  
 roy, & experience au fait des armes, de  
 ser dicelle à ce commis Ledit contrat e  
 dame Henriette Catherine de Joyeuse, de  
 duché de Joyeuse & Pairie de France, a  
 jour 12. fevrier dernier, à la charge en  
 & descendants, auxquels ledit duché app  
 la main de Joyeuse, conjointement av  
 sation de lad. donation au greffe du e  
 & les lettres patentes du roy Henry trois  
 vœux de ladite Joyeuse en duché & Pairie  
 Joyeuse, & après son decés, de la part  
 D de les bons, successeurs & ayans cause. Le  
 ment en ladite cour le septiesme septemb  
 requête; conclusions du procureur gene  
 ladite cour a ordonné & ordonne que le  
 dite dignité & qualité de duc & Pair de  
 ces reques & acoustumés, & à l'instance m  
 être reçu, & à rang & scéance en ladite  
 147. Signé, DU TILLET.

A oppositions, appellations ou empeschemens quelzconques, cessant aussi & faisant cesser tous troubles & empeschemens contraires, &c. En tesmoing, &c. Donné, &c. Et ensuite de la main du roy.

*Voilà comme je la veux, tant en paroles que substance, sans y rien changer, augmenter ni diminuer.* Signé HENRY.

2589

**A** RREST du parlement de Toulouse, portant que madame sœur du roy, pour raison des comtez d'Armagnac & de Bigorre & autres terres, le sieur cardinal de Joyeuse comme cardinal & archevêque de Toulouse, duc & Pair de France, les archevêque de Narbonne & d'Auch, qui font du ressort de ladite cour, & le duc d'Uzès duc aussi & Pair de France dans ledit ressort, présenteront à la cour les roses & chapeaux le mois de may prochain. Donné le 28. avril 1589. Suit un memoire de ce qui se passe le jour de la présentation des roses. *Mss. de Brienne, vol. 238. fol 110.*

B Le roy Henry IV. par ses lettres données à Rouen au mois de septembre 1596. registrées le 14. mars 1597. & rapportées cy-devant, pag. 559. revoqua la declaration du roy Henry III. pour la prefféance des ducs de Joyeuse & d'Epemon.

*Arrêt de reception de messire Louis de Lorraine à la duché de Joyeuse.*

Extrait des registres de parlement.

28. Mars 1647.

**V**EU par la cour, les grand chambre, Tournelle & de l'Edit assemblées, la requeste à elle présentée par messire Louis de Lorraine, grand-chambellan, duc de Joyeuse, & Pair de France, par contrat de donation entre-vifs & irrevocable de ladite duché & Pairie de dame Henriette-Catherine de Joyeuse, duchesse de Guise & de Joyeuse, Pair de France, sa mere, du douzième jour de fevrier 1647. afin d'estre reçu à faire & prêter le serment en ladite qualité & dignité de duc & Pair de France, information faite d'office de ladite cour, le vingt-septiesme jour du mois de mars audit an, des vie, mœurs, religion catholique, apostolique & romaine, fidelité au service du roy, & experience au fait des armes, dudit messire Louis de Lorraine, par le conseiller d'icelle à ce commis. Ledit contrat de donation entre-vifs & irrevocable, par ladite dame Henriette Catherine de Joyeuse, duchesse & douairiere de Guise sa mere, de ladite duché de Joyeuse & Pairie de France, au profit dudit messire Louis de Lorraine, dud. jour 12. fevrier dernier, à la charge entr'autres choses, de porter par luy & ses enfans & descendants, ausquels ledit duché appartiendra par succession, le nom & armes de la maison de Joyeuse, conjointement avec les noms & armes de sa maison; acte d'insinuation de lad. donation au greffe du châtelet du 15. dud. mois de fevrier dernier, & les lettres patentes du roy Henry troisième, du mois d'août 1581. d'érection de la vicomté dudit Joyeuse en duché & Pairie de France, en faveur de messire Anne de Joyeuse, & après son décès, de ses enfans procréés de son corps en loyal mariage, & de ses hoirs, successeurs & ayans cause. Leues, publiées & enregistrees, & prestation de serment en ladite cour le septiesme septembre audit, an & autres pieces attachées à ladite requeste; conclusions du procureur general du roy; la matiere mise en déliberation, ladite cour a ordonné & ordonne que ledit messire Louis de Lorraine sera reçu en ladite dignité & qualité de duc & Pair de France, en faisant par luy le serment en tel cas requis & accoutumé, & à l'instant mandé, après qu'il a fait ledit serment, y a esté reçu, & a rang & scéance en ladite cour. Fait en parlement le 28. jour de mars 1647. Signé, DU TILLET.



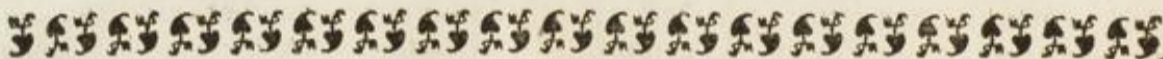


# GENEALOGIE

## DE LA MAISON DE JOYEUSE.

**P**LUSIEURS auteurs qui ont écrit de la maison de Joyeuse, conviennent qu'elle **A** fort des anciens seigneurs de Chasteauneuf de Randon au bas Languedoc, ou Gevaudan, diocèse de Mandé, aussi-bien que les seigneurs d'Apchier ou Dapcher, & plusieurs autres branches, que quelques-uns font aînez des seigneurs vicomtes & ducs, de Joyeuse Pairs de France, &c.

Ils commencent la genealogie dès le milieu du XI. siècle, & leur attribuent des armes quoiqu'alors & jusqu'environ l'an 1200. les furnoms fussent peu fixes & les armes peu en usage, particulièrement dans ces pays éloignez. Cependant pour ne rien ôter à une maison si ancienne, & décorée des plus grandes dignitez de l'église & de l'état, on rapportera ce qui s'en trouve rassemblé jusqu'environ 1200. plutôt par ordre chronologique & par memoire, que par des degrez de filiation bien certains & prouvez.



### SEIGNEURS DE CHATEAUNEUF-RANDON.

#### I.

**G**UILLAUME de chateaneuf, vivoit sous le regne de Philippe I. en 1050. étoit **B** seigneur de châteaneuf-Randon, & de plusieurs autres terres dans le Gevaudan & le Vivarais; il est qualifié chevalier Damoiseau, *Domicellus miles*, dans l'obligation qu'il fit le 11. des calendes de septembre 1078. à noble *Artaude* de Chateaneuf sa sœur, femme de *Ponce* de Brion, chevalier, de 5500. sols Viennois, pour sa portion des biens du Vivarais.

Le nom de sa femme est inconnu, & il peut avoir été pere des enfans qui suivent.

1. EUGARIS de Chateaneuf-Randon, qui suit.
2. BERTRAND de Chateaneuf, chevalier, présent l'an 1100. à la donation que Pierre de Fay & Marie sa femme firent en faveur de l'abbé de *Pebrac*, de la paroisse de Chaneac en Vivarais.
3. GERMAIN de Chateaneuf, présent à la même donation.
4. & 5. ARMAND & GUY de Chateaneuf.

#### II.

**E**UGARIS de Chateaneuf, fit hommage en langue vulgaire à Guillaume évê- **C** que de Mandé, de son château de Randon, avec toutes les forces qui y étoient contenuës l'an 1134.

Sa femme n'est pas connuë.

1. GUILLAUME de Chateaneuf, qui suit.
2. GUERIN de Chateaneuf, mort en 1162.

#### III.

**G**UILLAUME seigneur de Chateaneuf en Languedoc II. du nom, fit hommage l'an 1150. à Guillaume évêque de Mandé, donna au mois de novembre 1156. le Mas de Grosfaux à la commanderie de Jalets en Vivarais: fit encore don du Mas de Grosvillar à la même commanderie au mois de novembre 1162. pour le repos de l'ame de son frere & de la sienne, & vivoit encore en 1165.

Femme, MARIE ou marquise du Mas de Grosfaux, on leur donne pour en-

1. GUILLAUME de Chateaneuf, qui suit.

2. GUERIN

DES PAIRS DE  
 1. GUERIN de Chateaneuf, seigneur de  
 2. RAIMOND de Chateaneuf, seigneur  
 mandé de Jules du comté de  
 de mai 1190. et dit de Guillaume  
 Femme. DOUET.  
 1. GUILLAUME de Buge, que l'on  
 2. RAIMOND de Chateaneuf, seigneur  
 d'Ardenne à la commanderie de  
 en 1220. le 17. juillet.  
 4. Guy de Chateaneuf, a fait la  
 4963. f. 12.  
 GUILLAUME de Chateaneuf  
 Randon, S. Germain, &c.  
 Femme. GUILLAUMETTE. dame de  
 GUGUES, de Meffin, &c.  
 GUGUES, dit Meffin, l. du  
 &c. de vivit plus en 1211.  
 Femme, N.  
 1. RANDON, seigneur de Chateaneuf  
 2. ODOLV-GERAIN de Chateaneuf  
 1212. de tout ce qu'il avoit dans ce  
 seigneur d'Ardenne, dans leur terre de  
 1218. ils étoient au roy qu'étoient  
 Raimond comte de Toulouse, de son  
 & de bien autres son armes quand  
 étoit mort en 1212. De sa femme  
 GUYON, seigneur de Tournai, fit la  
 que d'Uze les 25. & 24. septem-  
 bre Guillaume-Morales, obtint par  
 te Guillaume-Vincent de Dur-  
 Chambote, donna quittance le 3.  
 de Chateaneuf chevalier, seigneur  
 100. marks d'argent.  
 5. GUYON-MECHIN de Chateaneuf  
 greu de Tournai en Germain, mort  
 4. Guillaume de Chateaneuf, seigneur  
 les Albigens, qui le fit seigneur  
 de son comte de comte de Toulouse, &c.  
 4963. f. 12.



- A
2. GUERIN de Chateauneuf, tige des seigneurs d'Apchier, rapportez cy-après §. II.
  3. RAIMOND de Chateauneuf, seigneur de Barjac, fit plusieurs donations à la commanderie de Jalets du consentement de Guillaume son fils, en l'an 1186. & au mois de mars 1191. se dit fils de Guillaume de Randon en 1196.

Femme, DOUCE.

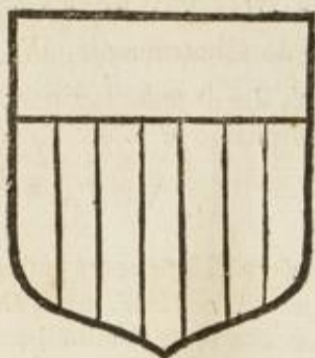
- I. GUILLAUME de Barjac, que l'on marque avoir eu posterité.
- II. RANDONNE de Chateauneuf, femme de Raimond de Montauban, qui fit une donation à la commanderie de Jalets le 9. avril 1215. confirmée par sa veuve en 1220. le 17. juillet.
4. GUY de Chateauneuf, a fait la branche des seigneurs de Joyeuse, mentionnée cy-après §. IX.

I V.

GUILLAUME de Châteauneuf III. du nom, seigneur de Chateauneuf, de Randon, S. Germain, &c.

Femme, GUILLAUMETTE, dame de Saiffac ou Ceiffac en Velay.

GUIGUES, dit *Meschin*, I. du nom, seigneur de Chateauneuf, qui suit.



D'or à 3. pals d'azur au chef de gueules. (Des memoires donnent pour armes aux seigneurs qui précèdent ce degré, d'argent à 2. faces de gueules chargées de 8. épis de blé posez 5. & 3. & n'en rapportent aucune preuve.)

V.

B GUIGUES, dit *Meschin*, I. du nom seigneur de Chateauneuf, de Randon, &c. ne vivoit plus en 1212.

Femme, N.

1. RANDON, seigneur de Chateauneuf, qui suit.

2. ODILON-GUERIN de Chateauneuf, fit hommage à l'évêque d'Uzez le 15. juin 1212. de tout ce qu'il avoit dans ce diocèse, étant avec son frere *Guignes-Meschin*, seigneur d'Altier, dans leur terre de Montfort (à présent Villefort.) Au mois d'avril 1226. ils écrivirent au roy qu'étant vassaux de l'église de S. Gilles & ennemis de Raimond comte de Toulouse, ils offroient les services qu'il pourroit exiger d'eux, & de bien traiter son armée quand elle passeroit dans leurs terres. *Odilon-Guerin* étoit mort en 1252. De sa femme dont le nom est inconnu il laissa

C GUYGON, seigneur du Tournel, fit hommage avec *Randon* de Chateauneuf à l'évêque d'Uzez les 23. & 24. septembre 1252. pour ce qu'il avoit à Montfort, Genouillac & Montalès; obtint par sentence arbitrale du 16. juillet 1257. contre Guillaume - Vincens de Durfort la haute juridiction de la métairie de Chambons; donna quittance le jedy avant la S. Clement 1268. à *Guerin* de Chateauneuf chevalier, seigneur d'Apchier, de 15000. sols poyaux, & de 100. marcs d'argent.

3. GUIGUES-MECHIN de Chateauneuf II. du nom, a fait la branche des seigneurs du Tournel en Gevaudan, mentionnez cy-dessous §. I.

4. GUILLAUME de Chateauneuf, archidiacre de Mende, légat du S. siege contre les Albigeois, qui le firent assassiner en 1208. ce qui obligea ses freres d'écrire au roy contre le comte de Toulouse, accusé de ce meurtre.

D

## VI.

**R**ANDON, seigneur de Chateaufeuf & de Randon. Etienne évêque de Mande fit venir contre lui plusieurs soldats & 200. cavaliers commandez par le seigneur de Mercœur, qui détruisirent 18. châteaux lui appartenans, ce qui l'obligea d'assieger la ville de Mande, d'où le seigneur de Mercœur le fit retirer. Il eut guerre aillien que son frere *Guignes* contre Ponce V. vicomte de Polignac, pour la baronnie de Saissac, dont ils demandoient la moitié du chef de *Guillaumette* leur ayeule. Ces differens furent terminez en 1243. par sentence arbitrale de Bernard de Montagu, évêque du Puy, & d'Armand de la Pierre prévôt de N. D. Il transigea le 1. septembre 1246. avec l'évêque d'Uzès; lui rendit hommage en 1252. pour Montfort, Genouillac, &c. en fit un le 29. may de la même année au prieur de Sauve au nom de ses enfans mineurs pour la terre de Portes en *Sevaine*; accorda le 9. aoust 1269. des exemptions aux habitans de Montfort, fonda les Jacobins de Genouillac; & fit de grands biens à l'abbaye des Chambons.

Femme, MARQUISE d'Anduze, dame de Portes, de Luc, de Pradelles, &c. fille aînée de Bernard d'Anduze, seigneur de Portes, & de *Vierne* de Luc, fille de *Guerin* qualifié *prince* de Luc dans une vente qu'il fit au commandeur de Jalets l'an 1177.

1. GUILLAUME seigneur de Chateaufeuf, IV. du nom, qui suit.
2. BERNARD de Chateaufeuf, dit d'Anduze, présent aux exemptions que son pere accorda aux habitans de Montfort le 9. aout 1269.

## VII.

**G**UILLAUME IV. du nom, seigneur en partie de Chateaufeuf & de Randon; rendit hommage à l'évêque d'Uzès le 6. may 1260. pour la moitié du château de Montfort, & pour ceux de Montalat & de Genouillac, & lui remit tout ce qu'il avoit à S. Ambroise; donna du consentement de son pere la vigile de S. Laurent 1263. l'hôpital du Luc aux religieux d'Aubrac; fit hommage de ce qu'il avoit à Chateaufeuf & à Randon à l'évêque de Mande en 1275. fut arbitre d'un différent en 1284. au sujet de l'hommage entre son gendre & Hugues de la Tour, seigneur de S. Vidal; rendit hommage à Guillaume évêque d'Uzès le 23. septembre 1288. est nommé le premier des barons de la senéchaussée de Beaucaire, qui se trouverent à l'assemblée tenuë à Montpellier le 25. juillet 1303. au sujet du differend du roy avec le pape Boniface VIII. & il y assista pour Dragonnet de Joyeuse; testa en 1305. mourut la même année; & voulut être enterré aux Jacobins de Genouillac.

I. Femme, VALPURGE de Rodez, fille d'Hugues comte de Rodez, & d'Elizabeth de Roquefeuil; testa en 1303.

1. RANDON de Chateaufeuf, mort jeune avant 1305.
2. MARQUISE, dame en partie de Chateaufeuf, qui suit.

II. Femme, ERMENGARDE d'Uzez, fille de Bermond vicomte d'Uzez.

## VIII.

**M**ARQUISE, dame en partie de Chateaufeuf & de Randon; du Randonnat & en entier du Luc, de Portes, de Montelus; épousa en 1277. Armand vicomte de Polignac, mort le 29. avril 1289. Elle eut en 1291. l'administration des biens de ses enfans malgré Beraud seigneur de Mercœur, & Ponce de Polignac doyen de Brioude qui la lui dispuoient; confirma le 17. janvier 1311. la vente que Guillaume de Randon, chevalier, seigneur du Luc & de Portes, majeur de 20. ans, avoit faite de son consentement le 9. janvier précédent à Jean de Barre archidiacre d'Uzès, de tout ce qu'il avoit au château de Genouillac. Elle fit son testament en 1334. par lequel elle fit plusieurs legs à 7. gentilshommes ou écuyers ses domestiques, & à autant de demoiselles, fit heritier son second fils; & mourut la même année.



DES PAIRS DE FR

SEIGNEURS

GUIGUES-MECHIN de Cham

de la principale terre d'usage de son  
 Guen le 11. may 1212. à B. évêque d'Uzès  
 évêque en qualité de seigneur d'Anduze & de  
 en présence de la femme & comme seigneur  
 son fils le 28. septembre 1248. à Bernard  
 etc., tout ce que son pere avoit donné  
 de Montfort, & Randon de Chateaufeuf  
 fut & Regnaud, seigneur en partie de  
 des exemptions aux habitans de Mont  
 de toutes leurs terres par acte passé  
 titié par Pons de Malbois.

Femme, VALPURGE.

ODILON-GUERIN, seigneur du

ODILON-GUERIN, seigneur  
 que son pere eut en 1249. avec  
 de Guillemet de Cellac son ayeule, &  
 Les habitans de Chapeau s'obligèrent  
 1278.

Femme, MIRACLE de Montaus, &  
 guerre d'Auvergne la seconde femme.

1. ODILON-GUERIN II. du nom

2. RANDON de Tourmel, qui fut pe  
 mage qu'Érard seigneur de Montaus  
 comme le terre eût le 4. aout  
 de hommage à Guillaume qui en e

3. ERACLE de Tourmel, premier à l'ho

ODILON-GUERIN, II. du nom  
 de Montaus, le 12. février 1277  
 mit de la vie de la chaise de Montaus  
 le 12. août de l'an 1280. le 21. décembre  
 l'abbé de Cavaud son oncle le 21. août  
 juillet 1281. pour avoir en son temps  
 & Guillaume d'Anduze le 21. août  
 approuva le mariage  
 Femme, M.



## §. I.

## SEIGNEURS DU TOURNEL

en Gevaudan.

## VI.

A **GUIGUES-MECHIN** de Chateauf, seigneur du Tournel, troisième fils de **GUIGUES-MECHIN I.** du nom, seigneur de Chateauf, prit le nom de sa principale terre suivant l'usage du temps; rendit hommage avec son frere *Odilon-Guerin* le 15. juin 1212. à B. évêque d'Uzès de tout ce qu'il possédoit dans son diocèse en qualité de seigneur d'Altier; reçut divers hommages en 1237. & 1238. en présence de sa femme & comme seigneur du Tournel; confirma avec *Odilon-Guerin* son fils le 28. septembre 1248. à Bertrand de Montaigu, commandeur de *Gap-Francois*, tout ce que son pere avoit donné à cette commanderie. Lui seigneur en partie de Montfort, & Randon de Chateauf, seigneur du Luc, & en partie de Montfort & Regardane, seigneur en partie des châteaux de Naves & de Malbosc, donnerent exemptions aux habitans de Montfort, Malbosc, Paris, Chateauf, Naves; & de toutes leurs terres par acte passé auprès de Montfort le 9. août 1269. & ratifié par Pons de Malbosc.

Femme, VALPURGE.

ODILON-GUERIN, seigneur du Tournel, qui suit.

## VII.

B **ODILON-GUERIN**, seigneur du Tournel; fut pris prisonnier dans la guerre que son pere eut en 1243. avec le vicomte de Polignac au sujet de la succession de *Guillemette* de Ceillac son ayeule, & paya rançon; il reçut un hommage en 1254. Les habitans de Chapon s'obligerent à lui aux cinq cas en 1263. il étoit mort en 1278.

Femme, MIRACLE de Montlaur, fille d'*Eracle* seigneur de Montlaur, & de *Marguerite* d'Auvergne sa seconde femme.

1. ODILON-GUERIN II. du nom, seigneur du Tournel, qui suit.

2. RANDON du Tournel, qui fut présent en 1278. avec ses deux freres, à l'hommage qu'*Eracle* seigneur de Montlaur rendit à Etienne évêque de Mende. Il étoit chanoine de cette église le 4. août 1292. que *Pons* seigneur de Montlaur rendit hommage à Guillaume qui en étoit évêque.

3. ERACLE du Tournel, présent à l'hommage de 1278.

## VIII.

C **ODILON-GUERIN**, II. du nom, seigneur du Tournel, Damoiseau; rendit hommage le 11. fevrier 1278. à B. évêque d'Uzès pour la ville de Montfort, & le renouvela le 12. decembre 1287. à G. évêque d'Uzès pour la moitié de la ville & du château de Montfort, & pour le mandement de Villevic; & il y parle de *Guigues* son ayeul. Il se trouva à l'assemblée des seigneurs convoquez pour l'affaire du pape Boniface VIII. le 25. juillet 1303. donna sa procuration au mois de juillet 1308. pour aviser au fait des Templiers. Il partagea le Vazeilles avec Bertrand & Guillaume d'Auriac le samedi après la nativité de Notre-Dame, & *Guigois* son fils, approuva le partage.

Femme, N. . .

1. GUIGON du Tournel, marié par son pere en 1293. avec *Valpurg* de Polignac, fille d'*Armand* IV. du nom, vicomte de Polignac; & de *Marquise* de Randon. Ils étoient cousins au IV. degré. Le mariage fut accompli à Montpellier en 1298. il n'en vint point d'enfans, & *Valpurg* fit sa mere son heritiere par son testament de l'an 1308. étant alors veuve. Elle vivoit encore le 16. juin 1328. qu'elle fit une vente au commandeur de Gap - Francez.
2. ODILON-GUERIN du Tournel, qui suit.

I X.

**O**DILON-GUERIN III. du nom, seigneur, du Tournel, succeda à son frere mort sans enfans; & reçut le 20. juin 1320. à Montfort l'hommage d'*Etienne* Altier, chevalier; obtint le 2. avril 1328. avec les autres barons du Gevaudan une ordonnance du sénéchal de Beaucaire, contre la cour commune du Gevaudan, qui empiétoit sur leurs droits. Il testa le 9. may 1363.

- I. Femme, ISOARDE de Simiane, fille de *Guirand* de Simiane VI. du nom, seigneur d'Apt, & de *Mabille* d'Arpajon.
1. GUIGON-GUERIN du Tournel, qui suit.
  2. MARGUERITE du Tournel, mariée après l'an 1340. à *Bermond* d'Anduze, mort avant 1351.
- II. Femme, MARGUERITE Adhemar, mariée après 1357. étoit fille de *Geraud* Adhemar, seigneur de Rochemaure, & d'*Alix* de Poitiers.

X.

**G**UIGON-GUERIN, seigneur du Tournel, reçut un hommage le 6. mars 1381. & étoit mort en 1389.

- Femme, ISABELLE de Chalançon, fille de *Guillaume* seigneur de Chalançon & de *Valpurg*, vicomtesse de Polignac; de la dot de laquelle on donna quittance en 1382.
1. ARNAUD-GUERIN, seigneur du Tournel, qui suit.
  2. 3. 4. BONOT-GUERIN, GUILLAUME-GUERIN & JEANNE-GUERIN du Tournel, qui en decembre 1389. dénombrerent la dix - septième partie & moitié d'autre part d'Azilenc-le-Comtal en Nivernois.

X I.

**A**RNAUD-GUERIN, seigneur du Tournel, rendit hommage pour un fief à Arilham au mois de juillet 1410. infeoda à un habitant de Cambonet le 17. septembre 1413. Le vicomte de Polignac capitaine general du Vellay, Vivarais & Gevaudan, étant fort vieux l'établit son lieutenant en 1420.

- Femme, MARQUISE de Beaufort, fille de *Marquis* de Beaufort, seigneur de Cagnillac, & de *Catherine* Dauphine sa premiere femme.
1. PIERRE-GUERIN, seigneur du Tournel, qui suit.
  2. & 3. MARQUIS & AMANJEU aliàs JEAN-GUERIN du Tournel.
  4. JEANNE-GUERIN, mariée le 20. octobre 1423. à *Antoine* de Cardaillac, seigneur de Bioule.
  5. MARGUERITE du Tournel, femme le 25. may 1432. de *Louis* de Sabran, baron d'Anfoüis.
  6. LEONORE du Tournel, qui épousa le 25. may 1432. *Albert* de Sabran, frere de *Louis*.

X I I.

**P**IERRE-GUERIN, seigneur du Tournel, reçut le 10. fevrier 1445. une reconnoissance d'une terre située dans sa métairie de Chambonnet; & fit quittance le 16. avril 1449 à Pons Sarrazin d'un lods.

Femme

DES PAIRS DE FRANCE  
Femme, LOUISE de Crauford, dame d'Alain, gouverneur du dauphin fils du roi  
frere de Crauford, & d'Alix de Latic. 1400  
1. JEAN-GUERIN, seigneur du Tournel  
2. GARAZAN du Tournel, d'Agues, &  
seigneur de S. Remy, d'Agues, &  
3. ASSE-GUERIN du Tournel, allié  
& de Beaucaire, qui testa le 19. ju

JEAN-GUERIN, seigneur du Tournel  
Femme, SIMONNE, vicomtesse d'Uz  
de Brancas; fut mariée le 5. août 1477

SEIGNEURS



C  
GUERIN de Chateaufort, cheve  
Chateaufort, de Randon II. du n  
parage Arans, la moitié des baronnies  
de ses terres à son fils aîné le 4. mars 1418  
Femme, ALIX d'Apchier, baronnie de  
de Vazelles, de Montaleyrac, etc.  
1. GUERIN de Chateaufort II. do  
2. GUYOT de Chateaufort, approuv  
(commandeur) de Joinville le 2. octobre  
3. GULLAUME de Chateaufort, d'ap

D  
GUERIN de Chateaufort II. do  
le 2. octobre 1418. au commandeur de Join  
dependance de Chateaufort, pour 1000. sols p  
Femme, M.  
1. GUERIN de Chateaufort III. du n  
2. BERNARD de Chateaufort, confidenc  
à l'évêque de Metz le 2. septembre  
du Puy il fut élu évêque de Metz  
du Armand de Puy. Le mariage  
Tom II

- A Femme, LOUISE de Crussol, dame d'Azilenc-le-Comtal, d'Espenan & de Perdillan, gouvernante du dauphin fils du roy Louis XI. fille de *Gerard Bastet IV.* du nom, sire de Crussol, & d'*Alix de Lastic.* Voyez *cy-devant* p. 765.
1. JEAN-GUERIN, seigneur du Tournel, qui suit.
  2. GABRIELLE du Tournel, mariée le 11. mars 1485. à *Sigismond* de Chateaufeuf, seigneur de S. Remesy, d'Aigues, & en partie de Chateaufeuf-de-Randon.
  3. ANNE-GUERIN du Tournel, alliée en 1477. à *Berenger* seigneur de Roquefciuil, & de Blancafort; qui testa le 19. janvier 1530.

XIII.

- JEAN-GUERIN, seigneur du Tournel, mort sans enfans avant l'an 1486.
- B Femme, SIMONNE, vicomtesse d'Uzès, fille de *Jean* vicomte d'Uzès, & d'*Anné* de Brancas; fut mariée le 5. août 1475.



§. II.

SEIGNEURS D'APCHIER.



*D'or au château de gueules maçonné de sable à 3. donjons de meme, sommé de deux haches d'armes de sable.*

IV.

- C GUERIN de Chateaufeuf, chevalier, II. fils de GUILLAUME seigneur de Chateaufeuf, de Randon II. du nom, mentionné *cy-devant* p. 808. eut pour son partage Arzens, la moitié des baronnies de Chateaufeuf & de Randon; & fit donation de ses terres à son fils aîné le 4. mars 1180.
- Femme, ALIX d'Apchier, heritiere du baron d'Apchier, de S. Auban, de S. Chely de Vazeilles, de Montaleyrac, &c.
1. GUERIN de Chateaufeuf II. du nom, seigneur d'Apchier, qui suit.
  2. GUIGUES de Chateaufeuf, approuva la donation faite par son frere au *précepteur* (commandeur) de Jalets le 2. octobre 1214.
  3. GUILLAUME de Chateaufeuf, doyen de l'église du Puy en 1245.

V.

- D GUERIN de Chateaufeuf II. du nom, seigneur d'Apchier, de S. Chely, de S. Auban, Montaleyrac, de la moitié de Chateaufeuf, de Randon, &c. vendit le 2. octobre 1214. au commandeur de Jalets tous les pâturages du bois de Mercoire dépendant de Chateaufeuf, pour 1000. sols *poyaux* & un cheval.
- Femme, N. . .
1. GUERIN de Chateaufeuf III. du nom, seigneur d'Apchier, qui suit.
  2. BERNARD de Chateaufeuf, consentit à l'hommage rendu par *Guerin* son frere à l'évêque de Mandé le 2. septembre 1245. L'année suivante étant doyen de l'église du Puy il fut élu évêque de Mandé par une partie du chapitre, l'autre ayant élu Armand de Peyre. Ils renoncèrent à leur élection pour le bien de la paix

entre les mains du pape Innocent IV. qui étoit lors à Lyon.

3. **PIERRE** d'Apchier, chevalier, fit hommage en 1257. à Guy de la Tour évêque de Clermont en Auvergne.

## VI.

**GUERIN** de Chateaufort III. du nom, chevalier, seigneur d'Apchier, de Montaleyrac, & en partie de Chateaufort-de-Randon; fit hommage à Hugues comte de Rodez (a) en 1236. de même qu'à l'évêque de Mandé, du consentement de *Guillaume son oncle*, de plusieurs de ses châteaux le 2. septembre 1245. fit de grands biens à la Domerie d'Aubrac en Rouergue; fonda à son retour de la Terre-Sainte pour satisfaire à un vœu, la chapelle de S. Jean à Apchier.

*Chambre des comptes, titres de Rhodés.*

Femme, **BEATRIX** de Chateaufort, dame de Doallon, fille de *Bertrand* de Chateaufort, & de *Luce* de Montjuif, dame de Montjuif, de Doallon, S. Georges, Loberac, &c. fut mariée dans l'église de Notre-Dame de Montjuif. *Bertrand* de Chateaufort son frere lui ceda pour sa dot en présence de son pere, de sa mere & de plusieurs autres personnes de Montjuif tous les droits qu'il avoit sur les biens de *Bertrand* de Montjuif leur oncle, duquel elle avoit eu la terre de Doallon. Elle étoit veuve en 1257. & ne vivoit plus en 1264.

1. **GUERIN** de Chateaufort IV. du nom, seigneur d'Apchier, qui suit.

2. **ELEANOR** de Chateaufort, épousa vers l'an 1264. *Marquis* de Canillac, frere de *Maralde*, & fils de *Deodat* seigneur de Canillac; eut en dot la moitié des châteaux de Montjuif, de S. Georges, de Lobeyrac & de Doallon, avec 20000. sols *poiaux*. Elle fut l'ayeule du pape Gregoire XI. qui transféra le siege d'Avignon à Rome en 1376.

## VII.

**GUERIN** IV. du nom, seigneur d'Apchier, de S. Auban, Montaleyrac, Recoux, & en partie de Chateaufort-de-Randon, de Montjuif, de Doallon, de S. Georges, de Lobeyrac: étant majeur de 18. ans rendit volontairement hommage de S. Auban & de Recoux à Hugues comte de Rhodés, par acte passé à S. Chely le 15. août 1257. scellé de son sceau & de celui du comte (b) en présence de Pons de Montlaur, de Randon, de Chateaufort, d'Astorg, de Peyre de Deodat de Canillac, de *Beatrix* sa mere, & d'*Eleanor* sa sœur. Le roy S. Louis lui permit en 1262. de lever un peage sur ses terres en récompense des frais qu'il avoit faits à la guerre. Il fit hommage à l'évêque de Mandé le vendredy après la S. Luc 1263. le renouvela le 27. fevrier 1291. & le 30. may 1298. *Guignon* du Tournel, chevalier, lui donna quittance de 1500. sols *poiaux* & de 100. mars d'argent le jeudy avant la S. Clement 1268. Pons seigneur de Montlaur lui infeoda le 31. août 1285. les châteaux des deux Chiens & de Vabres, & leurs mandemens, Chabestras, Montauroux, & Chambon dont il rendit hommage. Il transigea le 24. septembre & 3. octobre 1286. avec l'abbé de Pibrac, prétendant que des biens donnez aux prieurez de S. Just & de S. Marii diocèse de Clermont relevoient de lui; fonda les Cordeliers de sa ville de S. Chely, & leur donna 25. septiers de froment & 28. liv. tournois de rente pour augmenter leur fondation le 13. decembre 1297. fonda aussi les prieurez de Prunieres, de Termes, l'hôpital de S. Chely; & fit de grands biens à la maison d'Aubrac & à l'abbaye de Chambon. Il testa le jeudy après la S. Martin 1301.

(b) Titres du comté de Rhodés.

Femme, **MARALDE** de Canillac, mariée avant 1264. fille de *Deodat* de Canillac, & sœur de *Marquis* de Canillac, mari d'*Eleanor* d'Apchier.

1. **GUERIN** V. du nom, seigneur d'Apchier, qui suit.
2. **BERNARD** d'Apchier, chanoine & fort doyen de l'église du Puy, se fit ceder les châteaux de Vazeilles & de Villaret, par transaction passée avec son neveu le 27. juin 1313. testa en 1317. en faveur de *Guérine* sa sœur.
3. **PONS** d'Apchier, vendit quelques heritages dans le comté de Velay à l'évêque du Puy en 1304. & se fit religieux de l'ordre de S. François. Il étoit mort avant 1313.
4. **GUERIN** d'Apchier le jeune.
5. **ASTORG**, dit *Astorguet* d'Apchier, Benedictin & chambrier d'Aniane, mort avant 1313.
6. **GUERINE** d'Apchier, épousa *Beruyer* de Peyre, damoiseau, fils d'*Astorg* chevalier, baron de Peyre, & de *Marguerite*, dame de Cheilan & de Valentine, sa femme;

A

B

C

D

E

DES PAIRS DE  
Il donna quittance de 2000 l. pour  
1297.

**GUERIN V.** du nom, seigneur d'Apchier, seigneur de Villaret, & en partie de Chateaufort-de-Randon, S. Georges, Loberac, &c. obtint le 27. octobre 1312. qui le mit en possession de plusieurs biens à S. Chely & au Chateaufort de Randon par la donation de son frere le 27. de la Pentecôte 1312. & le remana.

I. Femme, **YOLANDE** de Polignac, comtesse de Polignac, & de Maraille de Chateaufort, d'Apchier était morte en 1312. Guerin son frere le 2. novembre 1312. & de Montlaur en Rouergue.

II. Femme, **GAUSSERANDE** de Nabe, comtesse de Nabe, & de la Roche-sur-Rhône, comte de Rouillon & de Cerdagne, comte de Rouillon & de Cerdagne.

1. **GUERIN VI.** du nom, seigneur d'Apchier, épousa en 1317. *Eleanor* d'Apchier, sœur de *Guérin IV.* de S. Auban, seigneur de S. Auban, seigneur de S. Chely, &c. de S. Auban en Provence, comte d'Avignon, &c. & fit avec elle à son mariage le contrat peu après.

**GUERIN VI.** du nom, seigneur d'Apchier, fit son testament le 22. mai 1313. & fut enterré le 21. sept. 1313. & fut inhumé avec son frere le 21. sept. 1313. & fut enterré avec son frere le 21. sept. 1313. & fut enterré avec son frere le 21. sept. 1313. & fut enterré avec son frere le 21. sept. 1313.

Le 14. oct. 1313. le comte de Rhodés donna à son frere le 21. sept. 1313. & fut enterré avec son frere le 21. sept. 1313. & fut enterré avec son frere le 21. sept. 1313. & fut enterré avec son frere le 21. sept. 1313.

Le 14. oct. 1313. le comte de Rhodés donna à son frere le 21. sept. 1313. & fut enterré avec son frere le 21. sept. 1313. & fut enterré avec son frere le 21. sept. 1313. & fut enterré avec son frere le 21. sept. 1313.

Le 14. oct. 1313. le comte de Rhodés donna à son frere le 21. sept. 1313. & fut enterré avec son frere le 21. sept. 1313. & fut enterré avec son frere le 21. sept. 1313. & fut enterré avec son frere le 21. sept. 1313.

Le 14. oct. 1313. le comte de Rhodés donna à son frere le 21. sept. 1313. & fut enterré avec son frere le 21. sept. 1313. & fut enterré avec son frere le 21. sept. 1313. & fut enterré avec son frere le 21. sept. 1313.

Le 14. oct. 1313. le comte de Rhodés donna à son frere le 21. sept. 1313. & fut enterré avec son frere le 21. sept. 1313. & fut enterré avec son frere le 21. sept. 1313. & fut enterré avec son frere le 21. sept. 1313.

A Il donna quittance de 2300. l. pour la dot de sa femme le vendredy après Noël 1295.

## VIII.

**G**UERIN V. du nom, seigneur d'Apchier, de S. Chely, S. Auban, Montaleyrac, Arfens, Recoux, des Deux-Chiens, de Vascilles, du Chailar, Vabres, Montauroux, Villaret, & en partie de Châteauneuf-de-Randon, de Montjuit, de Doallon, S. Georges, Lobeirac, &c. obtint une ordonnance du sénéchal de Beaucaire le 15. octobre 1302. qui le maintint dans le droit qu'il avoit de faire tenir des marchez, & d'avoir des foires à S. Chely & au Chailar en certains jours de l'année. Il donna sa procuration au mois de may 1308. pour aviser sur le fait des Templiers; testa le mercredi après le 15. de la Pentecôte 1312. & étoit mort en 1317. que sa seconde femme se remaria.

I. Femme, YOLANDE de Polignac, mariée avant 1293. fille d'Armand IV. vicomte de Polignac, & de Marquise de Châteauneuf-de-Randon.

MELIOR d'Apchier étant majeure de 14. ans, donna quittance de tous ses droits à Guerin son frere le 2. novembre 1312. & épousa depuis Maurin, seigneur de Brion & de Mardogne en Auvergne.

II. Femme, GAUSSERANDE de Narbonne, mariée le 25. janvier 1303. fille d'Amaury III. vicomte de Narbonne, & de Jeanne de l'Isle-Jourdain; se remaria en 1317. à Jaspert vicomte de Castelnaud en Roussillon, du consentement de Sanche roy de Majorque, comte de Roussillon & de Cerdaigne, seigneur de Montpellier son oncle.

1. GUERIN VI. du nom, seigneur d'Apchier, qui suit.

2. ELEONOR d'Apchier, épousa en 1329. Philippe de Levis, vicomte en partie de Lautrec, seigneur de Florenzac, de la Bastide & de Montfort en Languedoc.

3. JEANNE d'Apchier; étant majeure de 15. ans, devant se marier à Hugues baron de Baux en Provence, comte d'Avellin au royaume de Naples, amiral des deux Siciles, ceda tous ses droits à son frere le 23. may 1332. pour 9000. livres. Son mariage se conclut peu après.

## IX.

**G**UERIN VI. du nom, seigneur d'Apchier, de Randon, de Vabres, &c. né en 1309. fut sous la tutelle de Marquis, seigneur de Canillac, cousin germain de son pere; & étant majeur de 14. ans, se fit nommer un curateur par le bailli de Gevaudan le 11. may 1323. servit contre les Anglois, & reçut à la Reole en Gascogne avec Astorg seigneur de Peyre le 11. septembre 1337. deux tonneaux de vin par ordre du connétable. Le roy lui donna en récompense de ses services en 1339. la confiscation des biens de Sicard de Bulliou, sergent d'armes. Il transigea le 10. avril 1340. avec Armand seigneur de Châteauneuf: Jacques roy de Majorque, comte de Roussillon & de Cerdaigne, seigneur de Montpellier; lui donna le 5. août 1343. la terre de S. Côme près de Montpellier, & d'autres biens pour 1200. écus d'or en paiement des droits qu'il avoit sur le vicomté de Castelnaud en Roussillon, que le roy de Majorque avoit acheté du feu vicomte de Narbonne son cousin; ce prince se reserva l'hommage que Guerin lui rendit au même tems, & dans l'acte il le qualifie *son très-cher cousin*. (a) Il acheta en 1353. la baronie de Ceray pour 8400. livres. Le roy Jean lui permit le 15. mars 1362. de lever un peage dans ses mandemens d'Apchier, de Saint-Auban de Montaleyrac & dans la ville de S. Chely, pour réparer & fortifier ses places. Les habitans de S. Chely ne contribuant pas comme les autres du mandement à l'égard du château d'Apchier, il passa un acte avec eux le 1. juin 1368. par lequel il eut le droit de prendre le nombre d'hommes qui seroit nécessaire selon le tems pour la garde du château d'Apchier & de la ville de S. Chely; il rendit hommage à Guy seigneur de Montlaur le 14. octobre 1368. testa les 1. fevrier 1364. & 31. juillet 1372. vendit en 1374. sa portion des baronies & mandemens de Châteauneuf, Randon & Randonnat, & ne prit plus que le nom d'Apchier, que ses descendants ont seul retenu.

(a) Chamb. des comptes de Montpellier, n. 18.

Femme, PHILIPPE de Baux, mariée le dernier fevrier 1327. fille de Raimond, baron de Baux, comte d'Avellin, & de Stephanie de l'Etendart son épouse, & sœur de Hugues de Baux, mari de Jeanne d'Apchier. Elle testa en 1371. le jeudi après la Conception de la Vierge.

1. GUERIN VII. du nom, seigneur d'Apchier, qui suit.

SIRIAMA

2. RAIMOND d'Apchier, destiné en 1364. à être moine,
3. GAUSSERANDE d'Apchier dame de Feuletin, fut mariée le 29. mars 1362. à Guy seigneur de Montlaur, de la ville d'Aubenas, &c. à qui son pere donna le 20. decembre 1374. la terre de Feuletin en payement de sa dot. Elle étoit morte avant 1387.
4. MARGUERITE d'Apchier, épousa après l'an 1374. Beraud de Rochefort, seigneur d'Aurose, de Saillens, de Rochemaure, &c. qui testa le 21. juin 1380. & mourut sans enfans. Elle vivoit encore en 1411.
5. ELEONOR d'Apchier, épousa le 9. avril 1348. Jean de Roquefeuil, fils d'Arnaud seigneur de Roquefeuil; & mourut sans enfans avant 1364.

X.

**G**UERIN VII. du nom, fut émancipé âgé de 14. ans le 17. janvier 1347. Son pere lui donna les terres d'Apchier, de S. Cheiy, de S. Auban & de Montaleyrac, en faveur du mariage qu'il contracta peu après. Il commanda l'armée du pape contre le duc de Milan. Des memoires portent qu'il fut créé capitaine general ès pays de Velay & de Gevaudan, & servoit en cette qualité avec six chevaliers & treize écuyers; il reçut du tresorier des guerres au mois de fevrier 1360. 828. florins sur ses gages; testa le mercredi 14. juillet 1361. au château de Peyre; & mourut en 1364. avant son pere.

Femme, MARIE de Beaufort, fille de Guillaume Roger, chevalier, comte de Beaufort & de la Motte, frere du pape Clement VI. & pere de Gregoire XI. & de Marie de Chambon sa premiere femme; se remaria le 10. avril 1377. avec Raimond de Nogaret seigneur de Calvifson, & vivoit encore le 28. juillet 1383.

1. GUERIN VIII. du nom, seigneur d'Apchier, qui suit.
2. JEAN d'Apchier, destiné par son pere en 1361. pour être Frere Mineur.
3. RAIMOND d'Apchier, a fait la branche des seigneurs de S. Auban, mentionnez ci-après §. VIII.

XI.

**G**UERIN VIII. du nom, seigneur de la moitié de Chateaufort & de Randon, d'Apchier, Cerais, Vabres, &c. chevalier & sénéchal de Rhodés étoit en mil trois cens soixante & quinze sous la curatelle de Marquis de Beaufort, seigneur de Canillac son oncle; (a) eut part au gouvernement de Languedoc du consentement des trois états, & fut continué par lettres du 20. octobre 1383. rendit hommage le 13. juillet 1384. à Guy seigneur de Montlaur pour Vabres, le Chailar, &c. fut fait capitaine de quarante lances, & sénéchal de Rouergue en 1386. fut arbitre avec les cardinaux de Prenestre & de Damien, les comtes de Geneve & de Valentinois, entre le pape, le roy de Sicile, la reine sa mere, & le fils du vicomte de Turenne; & sur leur differend il fut fait un traité le 20. fevrier 1389. (b) Il est qualifié chambellan du comte d'Armagnac dans la vente qu'il passa au nom de ce comte, du comté de Charolois au duc de Bourgogne en 1390. (c) Il fit son testament le 20. juillet 1383. Le 10. juin 1391. Marie reine de Sicile & de Jerusalem, sa parente; lui donna 100000. liv. en récompense de ses services, & de ce que le même jour il avoit prêté serment de fideité au roy Louïs d'Anjou son fils; il testa de nouveau le 27. may 1391. & étoit mort en 1396.

Femme, BLANCHE dauphine d'Auvergne, fille de Beraud I. comte de Clermont, dauphin d'Auvergne, baron de Mercœur; & de Marie de la Vie-Villemur; étoit morte avant le 23. juin 1386. que son mary donna 100. florins d'or, & 20. livres pour lui faire dire tous les jours une messe dans l'église des Cordeliers de Mande. (d)

1. GUERIN IX. du nom, baron d'Apchier, qualifié très-grand, magnifique & puissant baron, né en 1376. testa le 9. avril 1400. allant faire la guerre aux Inhdelles, fit une descente à Alexandrette sous les ordres du maréchal de Boucicault, faisant arborer sa banniere avec celles du maréchal, des seigneurs de Chateaufort, & de Guillaume de Naillac, & étoit mort le 24. avril 1404.
2. JEAN d'Apchier, destiné par le testament de son pere à être Benedictin, eut du penchant pour les armes; & servit contre les Anglois en 1422.
3. RAIMOND d'Apchier, testa le 11. fevrier 1397.
4. BERAUD seigneur d'Apchier, qui suit.
5. GUY d'Apchier, prieur de l'île d'Aix, ordre de Clugny.
6. BERTRAND d'Apchier, destiné par son pere à être clerc.

7. AMALRIC

(a) Justel, preuves de la maison d'Auvergne.

(b) Chartes du roy, tit. de Preuves.

(c) Chartes du roy, titre de Chartes.

(d) Justel, preuves de la maison d'Auvergne, page 154.

DES PAIRS DE  
7. AMALRIC, de saillie Louis d'Apchier  
en Auvergne, qui sera rapporté ci-après  
8. Philippe d'Apchier, fils de Guy de la Motte

Beraud seigneur d'Apchier, de Ce  
d'Apchier, Montaleyrac, &c. chambellan  
le 16. may mil quatre cent vingt  
Vabres en vicomte, & affranchit tous les  
ses subdés. Il est qualifié seigneur de  
de 179, dans des lettres par lesquelles le  
le 8. janvier 1414. Cette somme se fit par  
quittance scellée de ses armes. Le comte  
avant fait prisonnier, lui fit payer un grand  
quelques-uns de ses châteaux, depuis que d'Ar  
deux maîtres. Le maréchal de France  
devoir rapporter en cette lettre de tout le  
Amalric seigneur de la Motte & de la Motte, ne  
seigneur, prêtre à tous ses seigneurs de la Motte  
sans seigneur que tous vouldroient payer au  
élevée maintenant saire, & de parochie  
honneur, & de tout ce qui se fait pour  
C. professe de M. Hugues Grand seigneur en la  
Chateaufort seigneur de la Motte, & pour vobis  
Jacques Béraud son fils, & faites sçavoir de  
Van 1422. Il vint le 20. fevrier 1472.

Femme, ANNE de la Gorce, fille de  
Gorce, de Mirabel, Compiers, &c. & de  
menée le 8. may 1408. & mourut avant  
1. CLAUDE seigneur d'Apchier, qui  
2. JEAN d'Apchier, seigneur d'Arre  
3. FRANÇOIS d'Apchier, seigneur  
Madame de Tournon, rapporté  
4. ANNE d'Apchier, née en 1410. ép  
seigneur de Montaleyrac, sénéchal d'  
5. ISABEL d'Apchier, née en 1419. m  
en 1424.  
6. MARGUERITE d'Apchier, née en 1  
de Tournon, baron d'Alger, fils de  
Margie de Vichy, elle eut success  
elle sera rapporté au chapitre des  
7. CATHERINE d'Apchier, épousa  
d'Aubenas le 18. janvier 1447.  
Château de Voler, de Castrogno  
de Marguerite de Beletare (c) dont e  
8. BEATRICE d'Apchier, sœur des d'Ar  
magnac en 1474 qui lui fit un legs p  
Suaud, seigneur d'Arre, & de la  
100. Ecoles de la grade de son  
9. BLANCHE d'Apchier, épousa en 148  
donna quarante de la dot à Jacques  
femme, le 2. novembre 1476.  
10. ANTOINETTE d'Apchier, femme d'  
seigneur de Montaleyrac, de Montaleyrac, de  
Doyen, qui donna quarante de la  
femme, le 20. novembre 1500. Elle  
Elle vint de la Motte de Béraud  
Jeanne, sœur de Apchier, religieuse  
Tome III.



- A 7. AMALRIC, dit aussi *Louis d'Apchier*, a fait la branche des barons de Montbrun en Auvergne, qui sera rapportée ci-après §. VII.  
8. PHILIPPE d'Apchier, fille pupille le 20. juillet 1383.

## XII.

**B**ERAUD seigneur d'Apchier, de Ceray, de Vabres, de Vazeilles, de S. Chely, Arzens, Montaleyrac, &c. chambellan des rois Charles VI. & Charles VII. Ce dernier n'étant encore que dauphin, le fit chevalier dans l'église de Notre-Dame du Puy le 16. may mil quatre cent vingt. (a) Etant devenu roy, il érigea sa terre de Vazeilles en vicomté, & affranchit tous les habitans de Vabres de tailles & de tous autres subsides. Il est qualifié *Beraud sire d'Apchier, chevalier, conseiller & chambellan du roy*, dans des lettres par lequel il lui est ordonné 1000. liv. en considération de ses grands services au fait des guerres, à charge de gendarmes, donné à Espaly près le Puy le 8. janvier 1424. Cette somme ne lui fut payée que le 6. may 1426. qu'il en donna quittance scellée de ses armes. Le comte d'Armagnac qui tenoit le parti des Anglois, l'ayant fait prisonnier, lui fit payer une grosse rançon, pilla ses terres, & ruina quelques-uns de ses châteaux, assiegea ceux d'Arzens & de Ceray, dont il ne put se rendre maître. Le maréchal de Severac le prit pour son compagnon d'armes; on a cru devoir rapporter en entier la lettre de cette fraternité, à cause de sa singularité. Je Amaury seigneur de Severac & de Beaucaire, maréchal de France, par la teneur de ces présentes, promets à vous messire Beraud seigneur d'Apchier, de vous aider & secourir contre toute personne que vous voudrois grever ou domager en bien ou en honneur, de cuer & de chevance maloyauté saulve, & de pourchasser à tout mon pouvoir toujours votre bien & honneur, & dorenavant vous prens pour mon compagnon, & aussi le promets & jure en la presence du M. Hugues Gruval licencié en lois, & archidiacre de Rhoudez, & de Jean de Chasteauneuf sire de Rivelet, & pour majeur sarmetés, la presente lettre ai faite écrire par Jacques Bodon mon clerc, & faites sceler de mon propre scel. A Severac le 21. jour d'avril l'an 1422. Il testa le 20. fevrier 1452.

(a) Hist. de l'Eglise du Puy. p. 350. Gall. Christ.

Femme, ANNE de la Gorce, fille & heritiere de *Geraud* chevalier, seigneur de la Gorce, de Mirabel, Cropieres, &c. & de *Mingonne* (b) Villatte, dame de Vallon; fut mariée le 8. may 1408. & mourut avant son mary.

(b) D'autres disent Alizonne.

1. CLAUDE seigneur d'Apchier, qui suit.  
2. JEAN d'Apchier, seigneur d'Arzens, continua la posterité.  
3. FRANÇOIS d'Apchier, seigneur de la Garde, a fait la branche des seigneurs de Mudazon & de Tibiron, rapportée ci-après §. V.  
D 4. ANNE d'Apchier, née en 1410. épousa le 30. juin 1425. *Hugues* de Laudun, seigneur de Montfaucou, sénéchal d'Armagnac.  
5. ISABEL d'Apchier, née en 1409. religieuse Benedictine des Chazes en Auvergne en 1423.  
6. MARGUERITE d'Apchier, née en 1411. épousa le 28. août 1428. *Ives* seigneur de Tourzel, baron d'Alegre, fils de *Morinot*, chevalier, seigneur d'Alegre, & de *Maragde* de Vichy; elle étoit tutrice de ses enfans le 7. mars 1443. & leur posterité sera rapportée au chapitre des maréchaux de France.  
7. CATHERINE d'Apchier, épousa 1°. *Louis* seigneur de Montlaur en Vivarais & d'Aubenas. 2°. le 18. janvier 1445. *Jean* de Chazeron, chevalier, seigneur de Chazeron, de Volore, de Castelguyon, &c. fils d'*Adrien* seigneur de Chazeron, & de *Marguerite* de Bellefaye (c) dont elle resta veuve en 1452.  
E 8. BEATRIX d'Apchier, l'une des dames de l'hôtel de Bonne de Berry, comtesse d'Armagnac en 1434. qui lui fit un legs par son testament; épousa en (d) 1446. *Jean* Stuard, seigneur d'Aubigny & de Concorfaut, chambellan du roy, capitaine de 100. Ecois de la garde du roy, chevalier de l'ordre du roy, mort en 1482.  
9. BLANCHE d'Apchier, épousa en 1455. *Guy* seigneur de Pestels en Auvergne, qui donna quittance de sa dot à *Jacques* d'Apchier, seigneur d'Arzens, neveu de sa femme, le 2. novembre 1476.  
10. ANTOINETTE d'Apchier, femme d'*Antoine* vicomte de Lautrec, chevalier seigneur de Montredon, de Monterran, de la Roquette, baron de Fervals & de la Bruyere, qui donna quittance le 13. octobre 1455. à *Jean* d'Apchier, neveu de sa femme, de 600. moutons d'or qu'on lui avoit constitués pour ses habits.

(c) D'autres ne lui donnent qu'un mari nommé Louis de Chazeron.

(d) Titres d'Armagnac & Berry.

Fille naturelle de BERAUD, baron d'Apchier.

Jeanne, batarde d'Apchier, religieuse en l'abbaye de S. Benoit d'Aubenas en Vivarés.

## XIII.

**C**LAUDE baron d'Apchier, de Ceray, de Vabres, de S. Chely, Valon, Salavas, Mirabel, &c. fut premier écuyer du roy Charles VII. avant 1450. donna quittance en qualité de Claude seigneur d'Apchier, écuyer, pour 30. liv. de sa part des especes, pour avoir assisté aux Etats de Languedoc assemblez au Puy au mois d'août 1468. Sur son sceau sont les armes écartelées au 1. & 4. d'Apchier, au 2. & 3. échiqueté; fit rendre hommage en son nom par Raimond Odillon damoiseau, de la baronie de la Gorce à Aymar de Poitiers, baron de Chalencçon, seigneur de S. Vallier en 1469. pardevant Gautier, notaire de Chalencçon. Il testa le 12. novembre 1472. & ordonna par son testament que 400. prêtres de ses terres & non d'ailleurs, seroient appelez pour la neuvaine, quarantaine & bout-de-l'an. Il fit heritier Jacques d'Apchier seigneur d'Arzens son neveu, avec substitution, & mourut sans enfans legitimes.

Femme, CLAUDE de Tourzel-d'Alegre, fille unique de Pierre de Tourzel, baron d'Alegre & de Pressly, & d'Isabeau de la Tremoille, née en 1410. mariée le 19. août 1428. morte sans enfans avant 1462.

## Enfans naturel de CLAUDE, baron d'Apchier.

- I. Pierre batard d'Apchier, legataire de 1000. écus d'or, des chevaux, des armes & des habits de son pere.
- II. Audinet batard d'Apchier, legataire de 1000. écus.
- III. Pierre le jeune, batard d'Apchier, eut aussi 1000. écus.
- IV. Bohet batard d'Apchier, mort avant le testament de son pere, ayant laissé Huguet son fils naturel legataire de son grand pere.
- V. Pierre batard d'Apchier, mort avant le testament de son pere, ayant laissé Florimond son fils naturel legataire de son grand pere.
- VI. Dauphine, batarde d'Apchier, femme d'André Barriere, en Languedoc.
- VII. Isabeau batarde d'Apchier, mariée à Raimond Odillon.
- VIII. Jeanne batarde d'Apchier, épousa Jean seigneur de Monteil, fils de Guillot, seigneur de Monteil.
- IX. Elip batarde d'Apchier, épousa le 13. may 1462. Jean Chastel, seigneur de Bonretrait, dit à present le Fort, diocese de Mande, fils de Guillaume, seigneur de Bonretrait, & d'Anseline d'Esparron sa femme; de ce mariage sortit Jean Chastel, qui obtint de Claude seigneur d'Apchier son ayeul, l'affranchissement de quelques metairies dans les mandemens de Vabres & de Vajailles le 5. août 1467.

## XIII.

**J**EAN d'Apchier, seigneur d'Arzens, de Recoux, de Villaret, de Montaleyrac & de Billieres, qualifié magnifique & puissant homme, & vaillant chevalier; fut en 1441. par ordre du roy au siege de Louviers en Normandie, avec sa compagnie de gens d'armes; fut aussi lieutenant du comte de Clermont, & en cette qualité il servit à la conquête de Guyenne, & reçut 1200 écus pour les réparations de la ville de Libourne en 1453. (a) il testa le 28. juin 1466.

(a) Duplex, hist. de Charles VII. p. 841.

Femme, ANNE de Ventadour, mariée le 1. novembre 1451. fille de Charles comte de Ventadour, & de Marie de Pierre-Buffiere, comtesse de Pardiact, Fezensac, Fezensaguet, &c. testa le 28. août 1473.

1. JACQUES baron d'Apchier, qui suit.
2. ANTOINE d'Apchier, chanoine de Mande, & protonotaire apostolique en 1502.
3. GUY d'Apchier, conseiller du roy, baillif & gouverneur de Marvejols, capitaine de la vicomté de Greze le 31. decembre 1502. avoit 200. liv. de pension du roy en 1515. & 1520. & sur les sceaux qui sont au bas de ses quittances, sont les armes d'Apchier, avec un filet en bande; il fut capitaine d'une bande de 500. hommes, donna en 1530. une commision de capitaine de 100. hommes, & une de lieutenant de sa bande de 500. hommes à Jacques d'Apchier, seigneur de Billiere son neveu.
4. MARGUERITE d'Apchier, reçut en 1472. 1000. écus d'or de son oncle Claude pour se marier, & épousa en 1476. Bertrand seigneur de S. Chamand, de Tourails, le Peshier, &c. fils & heritier de Guy, chevalier seigneur de S. Chamand.
5. PHILIPPE d'Apchier, mariée le 15. novembre 1507. à Louis de Gratejol, chevalier, seigneur de Croisfiac en Limousin.

DES PAIRS DE  
 A JACQUES baron d'Apchier, baron de la maison en vertu du testament de ces ancêtres. Il y fut mentionné par le pape Innocent VI. le 17. novembre 1362. Il obtint des lettres du roy Louis XI. le 14. novembre 1488. & le 3. mai 1489. pour le 24. novembre 1488. & le 3. mai 1489. qui lui demandoient 100. livres de rente sur une commision avec l'evêque de Metz de 10. millions de l'epargne de l'année 1488. & le 3. mai 1489. de son mar et 1491.  
 Femme, JEANNE de Chabannes, comtesse de Cahors, chevalier comte de Chabannes, baron de Tourre & de Touraine, comte de Courtenay, grand-maitre de l'ordre de Saint-Louis, mort en 1490.  
 II. Femme, MARIE de Chabannes, comtesse de Cahors, chevalier comte de Chabannes, baron de Tourre & de Touraine, comte de Courtenay, grand-maitre de l'ordre de Saint-Louis, mort en 1490.  
 C. I. FRANCOIS-MARTIN, baron d'Apchier, & fut le 17. juil.  
 2. JACQUES d'Apchier, & fut le 17. juil.  
 3. CLAUDE d'Apchier, née le 18. juil.  
 4. ANNE d'Apchier, née le 20. oct.  
 5. GABRIELLE d'Apchier, née le 20. oct. baron de Monteban.  
 FRANCOIS-MARTIN, baron d'Apchier, comte de Cahors, chevalier comte de Chabannes, baron de Tourre & de Touraine, comte de Courtenay, grand-maitre de l'ordre de Saint-Louis, mort en 1490.  
 D. I. JACQUES d'Apchier, & fut le 17. juil.  
 II. Femme, CLAUDE de Chabannes, comtesse de Cahors, chevalier comte de Chabannes, baron de Tourre & de Touraine, comte de Courtenay, grand-maitre de l'ordre de Saint-Louis, mort en 1490.  
 E. I. JEAN, baron d'Apchier, & fut le 17. juil.  
 2. GUY d'Apchier, & fut le 17. juil.  
 3. MARGUERITE d'Apchier, & fut le 17. juil.  
 4. PHILIPPE d'Apchier, & fut le 17. juil.

## XIV.

- A** JACQUES baron d'Apchier, herita de cette baronnie & de tous les autres biens de sa maison en vertu du testament de *Claude* seigneur d'Apchier son oncle, du 17. novembre 1472. *François* d'Apchier seigneur de la Garde son oncle lui disputa cette succession, il y fut maintenu par arrest du parlement de Toulouse du 14. août 1476. (a) Il obtint des lettres du roy Louis XI. le 1. decembre 1481. qui casserent les poursuites faites contre lui au parlement de Toulouse par *Guerin* d'Apchier, seigneur de Montbrun, fils de *Louis*, pour le paiement de 1080. liv. 18. s. 10. deniers qu'il lui devoit, attendu que ces poursuites avoient été faites en son absence pendant qu'il étoit occupé au service du roy (b); il vendit à Charles des Astar en 1484. les châteaux de Valon & de Mirabel en Vivarés. Le roy Louis XI. le fit son chambellan; il eut des emplois très-distinguez sous ce prince & ses trois successeurs. Il obtint des lettres du roy le 24. novembre 1488. & le 3. octobre 1492. contre Jacques & Bertrand d'Alegre, qui lui demandoient 800. livres de rente promise à *Marguerite* d'Apchier leur mere; eut commission avec l'évêque de Mande le 1. may 1519. pour aliener les aydes & impositions de l'équivalent du Gevaudan sous faculté de rachat; testa le 9. Janvier 1523. & étoit mort en 1525.

(a) Greffe du Parlement.

(b) Greffe du Conseil.

I. Femme, JEANNE de Chabannes, mariée le 12. Fevrier 1485. veuve de *Marquis* de Canillac, chevalier comte d'Alais; fille d'*Antoine* de Chabannes, comte de Dammartin, baron de Tourry & du Tour en Champagne, seigneur des pays de Puyfaye & de Courtenay, grand-maître de France; & de *Marguerite* de Nanteuil, comtesse de Dammartin; eut en dot 14000. écus d'or, & un plat d'argent de 4. marcs 6. gros.

II. Femme, MARIE de Castelnau, mariée le 7. août 1497. fille de *Jean*, seigneur de Castelnau de Bretenoux, & de S. Sentin de Caumont en Quercy, & de *Marie* de Culant, dame de Jaloigne; fut présente au contrat de mariage de son fils aîné en 1526.

- C** 1. FRANÇOIS-MARTIN, baron d'Apchier, qui suit.  
2. JACQUES d'Apchier, a fait la branche des seigneurs de Vabres, rapportée cy-après §. IV.  
3. CLAUDE d'Apchier, née le 18. juin 1506. morte sans alliance.  
4. ANNE d'Apchier, née le 20. octobre 1508. morte jeune.  
5. GABRIELLE d'Apchier, née le 20. may 1516. épousa le 9. fevrier 1529. *Charles* de Culant, baron de Mireboux & de S. Désiré, son cousin.

## XV.

- F** FRANÇOIS-MARTIN, baron d'Apchier, vicomte de Vazeilles, chevalier de l'ordre du roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, né le 11. novembre 1509. fut chargé par le seigneur de Clermont, lieutenant de roy en Languedoc, & le sieur de Crusfol, sénéchal de Beaucaire, avec *Maffred*, baron de Cenaret, comte de Montferrand, de recevoir le 10<sup>e</sup> des revenus d'une année des biens des nobles du diocèse de Mande, pour être employé à la délivrance des enfans de France qui étoient en ôtage en Espagne: ce qu'ils executerent à Mande le 18. janvier 1529. Sa mere lui fit don de la baronnie de Caumont en Quercy par acte du 8. octobre 1531. il donna le dénombrement de ses biens le 12. septembre 1540. fut établi pour commander dans le Gevaudan en l'absence du maréchal de Damville & du seigneur de Joyeuse durant les troubles de 1562. assiegea inutilement Florac pendant huit jours de cette année; fut déchargé de ce commandement en 1568. testa à S. Chely le 10. juin 1575. ne vivoit plus le 19. septembre suivant.

- D** Il se trouve un *François* d'Apchier, écuyer seigneur dudit lieu, porteur de guidon de 30. lances des ordonnances du roy sous M. de la Fayette, dans sa quittance de 100. liv. pour le quartier d'avril, & 100. liv. pour sa place d'hommes d'armes en 1563. à Clermont le 4. fevrier. Son sceau est chargé des armes d'*Apchier plaines*.

Femme, CLAUDE de Chalençon, mariée le 26. juillet 1526. fille de *Claude* de Chalençon, chevalier baron de Rochebaron, & de Montauroux, seigneur du pais de Livradois; & de *Susanne* de la Tour-Montgalcon.

1. JEAN, baron d'Apchier, qui suit.  
2. GASPARD d'Apchier, né le jeudy 30. mars 1532.  
3. GABRIELLE d'Apchier, née le 6. novembre 1530. morte jeune.  
4. FRANÇOISE d'Apchier, née le 10. septembre 1531. morte sans alliance.

5. FLORIE d'Apchier, dame de Pierrebessé, épousa le 9. janvier 1553. François baron de Montboissier, Sagnes, Aubusson, le Monteil, &c. ne vivoit plus en 1576. A

Enfans naturels de FRANÇOIS, baron d'Apchier.

I. Jean, bâtard d'Apchier, né en 1544. d'Antoinette de Fabresse, non mariée. Son pere lui donna la seigneurie d'Auterville le 16. avril 1567. & le fit légataire de 1000. livres; il paya 28. écus d'or au soleil pour sa légitimation (a), dont il recut quittance le 10. avril 1571. où il est qualifié d'écuyer, avec pouvoir de porter les noms & les armes d'Apchier; fit bâtir en 1573. le château de Fournel en Gevaudan. Jean d'Apchier, vicomte de Vazeilles lui confirma la Grefferie de la ville de S. Chely, & des mandemens d'Apchier, par acte passé à S. Chely le 11. juillet 1575. Il fut capitaine de 100. arquebusiers.

(a) Chamb. des comptes de Paris.

I. Femme, Jeanne, bâtarde de Lastic, mariée le 5. novembre 1570. fille naturelle B de Louis de Lastic, grand-prieur d'Auvergne, morte sans enfans.

II. Femme, ANNE de Maumont, mariée le 16. novembre 1594. fille d'Adrien de Maumont, seigneur de la Roche, paroisse de S. Firmin en Berry, & d'Huguette de Monteau.

1. GABRIELLE d'Apchier, femme de N. de Brezons - Jurlande.

2. MADELENE d'Apchier, mariée à Jacques batard de Lastic, seigneur de la Bastide.

III. Jean le Jeune, bâtard d'Apchier, fils de la même Antoinette Fabresse, mentionné au testament de son pere, qui lui laisse 1000. livres.

III. & IV. François & Aimé, bâtards d'Apchier, légataires de 1000. livres.

V. François, bâtarde d'Apchier, épousa avant 1575. Antoine Amargier, seigneur de C Beauregard, près la ville de Sauque.

XVI.

JEAN II. du nom, seigneur d'Apchier, de Thoras, de Ceray, la Gorce, Salavas du Chailars, &c. vicomte de Vazeilles, né le 29. août 1539. capitaine de 50. hommes d'armes; fut établi en 1574. gouverneur & commandant de Gevaudan par le maréchal de Damville gouverneur du Languedoc; reprit peu après sur les protestans les chasteaux d'Allenc, du Besset, & de Serveirette; signa une treve avec eux le 26. août 1574. recouvra le château de Chambon au commencement de 1576. Le roy ayant voulu joindre le gouvernement de Gevaudan avec celui du Velay, & donner les deux charges à Antoine de la Tour seigneur de S. Vidal, déchargea le seigneur d'Apchier de son gouvernement par brevet du 19. mars 1577. Ce prince lui donna commission le 19. juillet 1579. de chasser dans tout son royaume au loup pendant trois ans, & le droit de prendre sur chaque feu d'une lieuë à la ronde de l'endroit où le loup seroit pris deux deniers par loup & quatre par louve. Il promit le 29. juin 1581. de rendre les places D de la Gorce & de Salavas au capitaine Merle, pour l'engager à rendre la ville de Mandé au duc d'Anjou, & par-là faciliter la paix; obtint du roy le 29. décembre suivant à Saint-Vidal deux canons pour reprendre les châteaux de Gorce & de Queras; il n'en eut pas besoin, ces châteaux s'étant rendus volontairement au mois de juin 1582. Il commandoit cette année-là & la précédente dans la ville de Mandé; fut tué dans la terre de Vissac revenant de la cour, pour faire avancer les troupes contre les huguenots le 24. juin 1586. par Tristan de Taillac, baron de la Margeride, qu'il tua de sa main avant de mourir. Ses enfans firent l'inventaire de ses biens le 8. juillet suivant.

I. Femme, MARGUERITE de Chazeron, fille de François baron de Chazeron, Montfaucon & Volore, chevalier de l'ordre du roy, & d'Antoinette d'Urfé; elle ceda E le 15. novembre 1559. à Gabriel, Antoine, & Philibert de Chazeron ses freres, une terre que son pere lui avoit donnée en la mariant, & elle testa le 22. avril 1580.

1. PHILBERT baron d'Apchier, qui suit.

2. ANTOINE d'Apchier, vicomte de Vazeilles, né le 30. juillet 1567. tué par le seigneur de Bains en 1604.

3. CHRISTOPHE comte d'Apchier, mentionné après son frere aîné.

4. FRANÇOIS d'Apchier, né le 26. septembre 1574. prenoit la qualité de seigneur de Valette & du Chailar en 1586. fit ses preuves pour l'ordre de Malte le 8. mars 1589. étoit encore dans l'ordre le 27. janvier 1615. en sortit peu après; & par accommodement fait avec son frere Christophe, eut les seigneuries du Chailar, de Montauroux, de Villaret, de Champs, &c.

Femme,

DES PAIRS DE FRANCE  
Femme, L. OUISE de la Ferté, dame  
gouverneur de Hautefort, & de la Ferté  
de Bourbon - Balle, baron de Chailar  
FRANÇOIS d'Apchier, vicomte de  
Fond. An. épousa l'Y. Charles de Lou  
elle n'a pu en la représentation d'avec  
de Lamoignon de Louves, dit de Noye  
1615. & de Louise d'Autun-Mont  
de Languade, avec Louis de  
& son second mary qui la servoit  
JACQUES d'Apchier, & fut le  
après 5. III.  
6. FRANÇOIS d'Apchier, né le meurt  
baron de Brezons, Jurlande, Lamo  
veuf de Jeanne d'Angou, marquis de  
7. GABRIELLE d'Apchier, née le 4. d'oct  
François, d'Amargier, vicomte de  
1500. ans  
II. Femme, Anne de Lamoignon, dame de

PHILIBERT comte d'Apchier, fils de  
seigneur de Thoras, la Gorce, &c. v  
roy, capitaine de 50. hommes d'armes, le  
la haute Auvergne, & prit au commence  
cher à son service, mais dans la suite il le  
le 19. jan 1591. de Guillaume de Je  
le parti de l'Union en Gevaudan, le duc  
ment de S. Flour de la haute Auvergne  
fit Sénéchal de Mandé le 16. novembre  
secours au duc de Joyeuse qui assiégroit  
te place, & fut tué dans le Tur le 20. oct  
le roy Henri IV. & en obtint des lettres de  
les enlever le 16. juillet 1594. Il demanda  
n'obint qu'une gratification de 12000. écus  
servit suivant de le rendre avec la comp  
le trouver en prison dans le Lyonnais, &  
de Mandé le 19. janvier 1605. il y reçut  
de Polignac seigneur de Villefort, avec les  
neurs: ne fut traité le même jour en le  
sans enfans.

Femme, GABRIELLE de Frix, dame  
1591. veuve de François de Dieuze, chevalier  
veuve, & fille de Joseph de Frix, baron de  
François, dame de Lastic, les remariée à  
1592. & de son page 366.

CHRISTOPHE comte d'Apchier, fils de  
de Ceray, chevalier de l'ordre du roy, né  
30. août 1574. servit dans l'armée du duc de G  
Femme, MARGUERITE de Flaque, mari  
le Pierre baron de Flaque, capitaine de 100.  
10. & de Marguerite de Flaque, fille de  
duc d'Uzés, premier Pair de France, & remari  
1592. & de son page 371.  
1. 1. le 3. Un fils de deux filles, morte le  
4. MARGUERITE comtesse d'Apchier, vic  
ray, S. Roman, S. Chely, & Saint-Jean  
1602.

- A Femme, **L O U I S E** de la Fayette, dame de Maubec, fille de *Claude* de la Fayette, seigneur de Hautefeuille, & de *Marie* d'Alegre; se remaria en 1621. avec *Claude* de Bourbon-Buffet, baron de Chalus. *Voyez tome I. p. 376.*  
**FRANÇOISE** d'Apchier, vicomtesse du Chailar, Dance, Chanareille, S. Paul-le-Froid, &c. époula 1<sup>o</sup>. *Charles* de Louvet-Cauviflon, seigneur de Luc, avec lequel elle n'a pas eu la réputation d'avoir toujours vécu en bonne intelligence, il étoit 6<sup>e</sup> fils d'*Aimar* de Louvet, dit de *Nogaret*, baron de S. Auban, Montmaur & Boutonnet, & de *Louise* d'Auzon-Montrevel. 2<sup>o</sup>. par contrat du 9. avril 1643. *Balthazar* de Langlade, dont sont fortis M<sup>rs</sup> du Chaila. Elle testa le 20. octobre 1659. & son second mary qui la survécut, mourut avant l'an 1684.
5. **JACQUES** d'Apchier, a fait la branche des seigneurs de la Garde, mentionnée cy-après §. III.
6. **FRANÇOISE** d'Apchier, née le mercredi 9. avril 1561. époula en 1580. *Guyon*, baron de Belvezer, Joncheres, Jalavoux, &c. chevalier de l'ordre du roy en 1581.
- B
7. **GABRIELLE** d'Apchier, née le 4. decembre 1565. époula le 21. fevrier 1599. *François-Antide* de Garadour, écuyer seigneur de l'Ecluse & du Sollier; & eut en dot 13000. écus.
- II. Femme, **A N N E** de Lestrange, dame de S. Privat, mariée en 1584.

XVII.

**P**HILIBERT comte d'Apchier, fils aîné de *Jean* d'Apchier, né le 18. juin 1562. seigneur de Thoras, la Garde, &c. vicomte de Vazeilles, chevalier de l'ordre du roy, capitaine de 50. hommes d'armes, lieutenant au gouvernement de S. Flour & de la haute Auvergne; parut au commencement du regne d'Henry IV. vouloir s'attacher à son service; mais dans la suite il se déclara pour la ligue; reçut une commission du 19. juin 1591. de *Guillaume* de Joyeuse maréchal de France, pour commander le parti de l'Union en Gevaudan; le duc de Nemours l'établit lieutenant au gouvernement de S. Flour & de la haute Auvergne le 18. août 1591. & le duc de Mayenne le fit sénéchal de Mandé le 16. novembre 1593. Il avoit mené l'année précédente un secours au duc de Joyeuse qui assiégeoit Villemur, qui perdit un combat devant cette place, & fut noyé dans le Tar le 20. octobre 1592. *Philibert* d'Apchier fit sa paix avec le roy Henry IV. & en obtint des lettres de grace, avec ordre aux cours d'Auvergne de les enteriner le 16. juillet 1594. Il demanda le commandement de la haute Auvergne, & n'obtint qu'une gratification de 12000. écus. Ce prince lui écrivit le 14. novembre & le 8. fevrier suivant de se rendre avec sa compagnie de gendarmes en l'armée, où il vouloit se trouver en personne dans le Lyonnais; enfin entendant la messe dans la grande église de Mandé le 19. janvier 1605. il y reçut plusieurs coups d'épée de la main d'Annet de Polignac seigneur de Villefort, avec lequel il avoit eu quelques disputes sur les honneurs: fit son testament le même jour en faveur de ses freres, & mourut le lendemain sans enfans.

Femme, **GABRIELLE** de Foix, dame de Mardogne, Lastic, &c. mariée le 28. juin 1592. veuve de *François* de Dienne, chevalier de l'ordre du roy, bailli de la haute Auvergne, & fille de *Joseph* de Foix, baron de Mardogne, chevalier de l'ordre; & de *Françoise* dame de Lastic, lors remariée à *Jean* de la Guiche, seigneur de Bournonde. *Voyez cy-devant page 366.*

XVII.

**C**HRISTOPHE comte d'Apchier après son frere, vicomte de Vazeilles, baron de Ceray, chevalier de l'ordre du roy, capitaine de 50. hommes d'armes, né le 30. août 1570. servit dans l'armée du duc de Guise en 1616. mourut à Paris en 1630.

Femme, **MARGUERITE** de Flageac, mariée par contrat du 5. octobre 1609. fille de *Pierre* baron de Flageac, capitaine de 50. hommes d'armes, chevalier de l'ordre du roy, & de *Marguerite* de Rostaing. Elle se remaria en 1632. avec *Emmanuel* de Crussol duc d'Uzès, premier Pair de France, prince de Soyon, chevalier d'honneur de la reine. *Voyez cy-devant page 771.*

1. 2. & 3. Un fils & deux filles, morts jeunes.
4. **MARGUERITE** comtesse d'Apchier, vicomtesse de Vazeilles, baronne de Ceray, S. Romain, S. Chely, Sainstantin, Castelnau & de Mandatel, née en

1619. fut sous la tutelle du duc d'Uzès son beau-pere, & de *Philibert* d'Apchier, A  
baron de Vabres son grand-oncle; elle épousa le 28. decembre 1636. *François* comte  
de Crussol, duc d'Uzès, premier Pair de France, gouverneur de Xaintonge dont  
descendent les ducs d'Uzès. Il mourut au château d'Apchier en Quercy le 14. juil-  
let 1680. âgé de 80. ans, & elle aux religieuses de Bon-Secours à Paris le 17.  
avril 1708. âgée de 91. ans. Voyez cy-devant page 772.



§. III.

SEIGNEURS DE LA GARDE  
ET DE THOURAS.

XVII.

JACQUES d'Apchier IV. fils de JEAN II. du nom, baron d'Apchier, & de Mar- B  
*guerite* de Chazeron sa premiere femme mentionné cy-devant, page 821. né le 15. jan-  
vier 1572. eut en partage les seigneuries de la Garde, de Thouras, &c. il prenoit la  
qualité de seigneur de Montaleyrac en 1586.

Femme, DAUPHINE de Taillac, dame de la Margeride, mariée en 1599. fille &  
heritiere de *Tristan* de Taillac, seigneur de la Margeride, & de *Claude* de Chalenson sa  
cousine.

1. PHILIBERT-CHRISTOPHE d'Apchier seigneur de la Garde, qui suit.
2. PHILIPPE-FRANÇOIS d'Apchier, dit le vicomte de Vazeilles.

XVIII.

PHILIBERT-CHRISTOPHE d'Apchier, seigneur de la Garde, de la Margeride, C  
& de Thouras, à qui on ordonna un curateur le 23. juillet 1677.

Femme, MARGUERITE de la Rochefoucaud, mariée en 1638. fille de *Louis-An-*  
*toine* de la Rochefoucaud, seigneur de Chaumont & de Langeac; & de *Louise* de la  
Guiche.

1. HENRY-LOUIS d'Apchier, seigneur de la Garde, Thouras, Margeride &  
Clavieres, dit le comte d'Apchier, mort le 24. decembre 1711. sans avoir été marié;  
fit son heritier JEAN-MAURICE de la Tour de Murat son neveu, à condition  
de porter le nom & les armes d'Apchier.
2. N. d'Apchier, seigneur de Thouras, mort avant son aîné.
3. & 4. N. N. d'Apchier, fils.
5. MARIE d'Apchier, mariée par contrat du 30. may 1663. à *Jean* de la Tour, ba-  
ron de Murat & de Quaires, dont entr'autres enfans *Jean-Maurice* de la Tour,  
de Murat, heritier de son oncle.
6. MARIE d'Apchier, femme de *Frederic-Maurice* de la Tour, seigneur de Planchas, D  
de S. Exupery & de la Basse-terre de Murat, dont des enfans.
7. N... d'Apchier, mariée à N. seigneur de Chavagnac-Mayronne.
8. & 9. N. & N. d'Apchier, filles.



DES PAIRS DE F  
SEIGNEURS  
ET DE LA  
JACQUES d'Apchier...  
veuve le 23. juillet 1711.  
heres de *Tristan* de S. Martin dans le man  
des parents pas entre lui & *François* comte  
sieur *François* lui accouta les exemptions  
ma que s'ice qu'il au château de S. Chie  
des services qu'il lui avoit rendus de lui  
par le même acte son livres du legs de  
pere dans son dernier testament. le ban  
sation pour aillier en son nom sur états  
contrat de *Jay* d'Apchier son uncle  
d'une compagnie de 100. hommes, & de  
juillet 1710. contre le dernier de may 1711  
Pere successeur les droits de la femme  
seigneurie de Nîmes de ses biens non  
donna la sepulture en l'église des Cordeliers  
Prie. Il laissa au posthume dont la femme  
heritiere, ordonna que la femme sur maître  
qu'elle demourant en viduité, nomma  
nls *Agathe* demourant au mois d'août  
Femme FRANCOISE de Pevre, mari  
rouve Pevre, & de *Marguerite* Laitier de  
JEAN d'Apchier seigneur de Billere  
Espos naturel de JACQU  
1. *Jean* baron d'Apchier seigneur de  
murat et autres 1749. & 1750. de  
cher, baron de Nîmes de posthume  
Jean il prit le nom de *Billere*. De  
sils *Charles* & *Maurice* d'Apchier  
On remarqua à l'occasion de ces enf  
mêmes temps plusieurs, *Jean* de *Maurice* de  
est très-difficile de les distinguer exactement  
1. *Marguerite*, baronne d'Apchier, femme  
posthume avec sa det, la femme de  
3. *Clément*, baron d'Apchier, femme  
de  
JEAN d'Apchier seigneur de Billere, baron  
juillet 1742. son oncle successeur par  
d'après avoir été successeur par son  
de baron que de son *Henri* d'Apchier en de  
1774. successeur de son oncle



## §. I V.

SEIGNEURS DE VABRES  
ET DE LA BAUME.

## X V.

- A **JACQUES** d'Apchier, second fils de **JACQUES** baron d'Apchier, & de **Marie** de Cafelnau sa seconde femme, mentionné cy-devant p. 819. née au château de Ceray en Auvergne le 23. juillet 1511. eut pour son partage les châteaux, terres & métairies de Billieres, de Bonnefon & de S. Martin dans le mandement d'Apchier, & la somme de 1200. livres par acte passé entre lui & **François** baron d'Apchier son frere le 2. janvier 1525. Le même **François** lui accorda les exemptions des centives pour toutes ses terres, & les confirma par acte passé au château de S. Chely d'Apchier le 25. juin 1530. en consideration des services qu'il lui avoit rendus & lui rendroit par la suite, & de ce qu'il lui cedit par le même acte 800. livres du legs de 1200. liv. à lui fait par **Jacques** d'Apchier leur pere dans son dernier testament; le baron de Peyre son beau-pere lui donna une procuration pour assister en son nom aux états generaux & particuliers de Languedoc; il eut commission de **Guy** d'Apchier son oncle commandant d'une bande de 500. hommes,
- B d'une compagnie de 100. hommes, & de lieutenant de cette bande le 17. juin & 12. juillet 1530. obtint le dernier de may 1536. un arrêt contre **Antoine** de Cardaillac, dit de **Peyre** concernant les droits de sa femme; donna son dénombrement au roy (a) en la sénéchaussée de Nismes de ses biens nobles en 1540. testa le 14. decembre 1541. ordonna sa sepulture en l'église des Cordeliers de S. Chely en sa chapelle de N. D. de Pitié. Il laissa au posthume dont sa femme étoit enceinte 300. liv. tournois pour toute heredité; ordonna que sa femme fût maîtresse de ses enfans, & usufructiere de ses biens tant qu'elle demeureroit en viduité; nomma pour son heritier universel **Jean** d'Apchier son fils légitime, & mourut au mois d'août 1543.

(a) Chamb. des  
comptes de Mont-  
pellier.

Femme **FRANÇOISE** de Peyre, mariée par contrat du 7. juin 1526. fille d'**Albert** baron de Peyre; & de **Marguerite** Louët de Montauban.

**JEAN** d'Apchier seigneur de Billiere, qui suit.

- C *Enfants naturels de **JACQUES** d'Apchier, seigneur de Vabres.*
1. **Jean** batard d'Apchier legataire de son pere; pour la somme de 50. liv. passa plusieurs contrats es années 1549. & 1550. dans lesquelles il est qualifié noble **Jean** d'Apchier, batard de noble & puissant seigneur **Jacques** d'Apchier de Billiere; dans la suite il prit le nom de **Billiere**. De sa femme, dont le nom est inconnu, il laissa deux filles **Charlotte** & **Marie** d'Achier.
- On remarquera à l'occasion de ces enfans naturels, qu'il se trouve environ dans les mêmes temps plusieurs, **Jean** & **Marie** d'Apchier, tant legitimes que batards, & qu'il est très-difficile de les demeller exactement sans les originaux des titres.
2. **Marguerite**, batarde d'Apchier, femme d'**Antoine** Grimaud. Son pere lui laissa par son testament outre sa dot, la somme de 10. liv.
  3. **Catherine**, batarde d'Apchier, femme de **Guillaume** Sillac legataire de son pere, de 10. liv.
- D

## XVI.

**JEAN** d'Apchier, Seigneur de Billiere, des Bessons, & né en 1529. servoit en 1554. le 13. juillet 1562. il eut une commission pour commander 100. arquebusiers à cheval, & fut bientôt après pourvu d'un commandement en Gevaudan & à la haute Auvergne, dont il demanda à être déchargé, ce qu'il obtint à cause de ces infirmités, comme le porte le brevet que le roy **Henry III.** luy en donna le 19. may 1577. il avoit testé le 2. janvier 1574. mourut la même année.

Femme, CHARLOTTE de Sinzelle, mariée le 17. may 1545. fille de Pierre seigneur de Sinzelle & de la Baume, qui fut nommé sénéchal de la noblesse en 1529. & de Claude de Ptunet; testa le 23 janvier 1584. fit son héritier son fils Jacques d'Apchier, à condition de porter son nom & ses armes; fit un autre testament le 11. juillet 1604. & un codicille le 14 Septembre de la même année; vivoit encore en 1610.

1. ANTOINE d'Apchier, né le 17. fevrier 1555. tué par les huguenots, revenant des Sevenes, à la tête de sa compagnie, en 1578.
2. JACQUES d'Apchier II. du nom, seigneur de Billiere, qui suit.
3. FRANÇOIS d'Apchier, né le 8. fevrier 1558. reçu chevalier de Malthe en 1571. capitaine de 100. arquebusiers par commission du 13. août 1597. vivant en 1603. il passa un acte avec Jerome de Moterau, seigneur de S. Didie-Dalier.
4. JEAN d'Apchier, né le 17. avril 1560. tué au retour des Sevenes, par les huguenots avec son frere, en 1578.
5. FRANÇOISE d'Apchier, née le 19. août 1547. mariée le 19. avril 1563. à Jacques, de Jaquet, seigneur de Coppia-de-Cord & d'Alleret, qui étoit mort le 27. juin 1587. que sa veuve passa quittance de sa dot à son frere Jacques; elle fit encore un acte comme veuve le 1. septembre 1613.
6. FRANÇOISE d'Apchier, née le 2. avril 1550. mariée par contrat du 20. janvier 1572. à Louis de Vergesac fils d'Andre, seigneur de Vergesac & de Vabrette; eut en dot 2000. liv. étoit veuve le 22. decembre 1596. qu'elle donna quittance à Jacques d'Apchier son frere, tant du reste de sa dot, que du legs à elle fait par Jean d'Apchier leur pere.
7. MARIE d'Apchier, née en octobre 1551. épousa le 28. Septembre 1572. Jus de Marclan, seigneur de Figoux, paroisse de Malvieres, diocèse de Clermont, eut en dot 1800. liv. & étoit veuve le 7. Novembre 1589. qu'elle donna une quittance generale à son frere Jacques d'Apchier.
8. CLAUDE d'Apchier, née le penultième août 1553. mariée le 7. avril 1572. avec Jean de Basclat, seigneur dudit lieu. (a)
9. JEANNE d'Apchier, née le 8. août 1561. morte sans alliance.
10. MARGUERITE d'Apchier, née le 15. octobre 1563. morte fille.
11. CLAUDE d'Apchier, née le 12. septembre 1565. morte avant 1584.
12. CATHERINE d'Apchier, née le 23. septembre 1567. morte sans alliance.
13. FLORIE d'Apchier, née le 30. mars 1569. mariée le 25. avril 1586. avec Jean de Pruynes, seigneur Del-Puech en Roüergue; eut en dot 3300. liv. testa le 23. juin 1598. & mourut le 3. juillet de la même année.

(a) Archives de la Baume.

## XVII.

JACQUES d'Apchier II. du nom, seigneur de Billiere, des Bessons, & de la Baume; né le 20. août 1557. fut fait prisonnier en 1579. par le capitaine Mathieu Merle, qui brula le château de la Baume appartenant à sa mere, & luy fit payer une grosse rançon; fut commandant en Gevaudan & Auvergne; en 1581. & l'année suivante. Le 8. juillet 1586. il fut appelé & assista à une assemblée des proches parens de la maison aînée d'Apchier, pour nommer des tuteurs aux enfans de feu Jean baron d'Apchier vicomte de Vazeilles, & assister à l'inventaire de ses biens; eut une commission le 15. juillet 1594. d'une compagnie de 50. hommes d'armes, avec laquelle le roy Henry IV. luy commanda de l'aller joindre à Lyon, par sa lettre du 8. juillet 1595. fit renouveler ses fiefs de la Baume; en 1600. vendit en 1604. la terre du Monteil, au seigneur de Coudre testa le 1. octobre 1616. élit sa sepulture dans l'église des Cordeliers de S. Chely; & mourut l'année suivante.

I. Femme JEANNE d'Amblard, mariée par contrat du 22. avril 1577. veuve de Guillaume Guesnier, seigneur de Bessette, qu'elle avoit épousé le 4. juin 1566. fille de Jacques Amblard, seigneur de Monteill, de Giralidet & de Fultin; & de Marie de la Font; testa le 4. novembre 1582. & mourut la même année.

1. CHARLOTTE d'Apchier, née le 30. may 1578. mariée par contrat du 20. Fevrier 1594. à Guy de Grisol seigneur du Champiol, & du Chassant: ils transigerent le 2. novembre 1618. avec Philibert d'Apchier pour la succession de feu Jacques d'Apchier leur pere, & vivoient ensemble le 9. fevrier 1628.
2. ANNE d'Apchier née le 28. octobre 1579. morte sans alliance.
3. FRANÇOISE d'Apchier, née le 11. novembre 1581. mariée le 18. Septembre 1600. avec Antoine, seigneur de la Bastide & de Mazeyrac, fils de Maurice, seigneur des mêmes lieux; ils transigerent avec Philibert d'Apchier, pour la succession de leur pere, le 9. fevrier 1628.

II. Femme,

DES PAIRS DE F  
 II. Femme, MARGUERITE de Lau  
 de France de Lant. seigneur de la Vall  
 1. PHILIBERT d'Apchier, seigneur de  
 2. CHARLOTTE d'Apchier, née le 27.  
 Gibrat, seigneur d'Amble, & de Va  
 3. PAROISSE d'Apchier, née le 27.  
 seigneur, en 1604. morte en 1673.  
 4. MAURICE d'Apchier, née le 26. fevrier  
 Jacques de Laube, seigneur de la Ba  
 de 100. arquebusiers à cheval, & se  
 l'ordre du roy, & de James Van. Il  
 vices à l'armée, par lettres du mois de  
 tes de Montpellier, le 14 fevrier 160  
 Laube leur fils, au mois de may 1604  
 1619. Jacques de Laube, testa le 27. août  
 5. GABRIELLE d'Apchier, née le 27. août  
 1609. à Guy de Mars, seigneur d'Amble  
 avril 1624. & de Gibrat.  
 6. FRANÇOISE d'Apchier, née le 27. août 16  
 de Roy, & fonda un couvent du même  
 de l'année après le 1. avril 1604. tena  
 ment de son pere.

PHILIBERT d'Apchier, seigneur de la  
 roy Henry IV. échangea le 30. avril 1  
 fins, avec Christophe comte d'Apchier, qu  
 Deux-Chiers avec leur manoir, S. Ven  
 même jour pour 2740. liv. la terre de B  
 tin; il employa le prix de ces ventes à des  
 terres de la Dame, Venerand, & Deux-Chi  
 comte d'Apchier, en vertu d'une ordonnance  
 une assemblée de parens pour la discharge  
 d'Apchier, baron de la Marguerite, & de  
 une comtesse d'Apchier, depuis duchesse d'  
 pere de cette comtesse, & son curateur. Les  
 Philibert d'Apchier donna la procuration à  
 compe & la nomination d'un autre curateur  
 dans le regiment de Serres, servit en Italie  
 valerie leges de six compagnies, à 90. mille  
 rier à Rome le 11. septembre 1604. Est  
 en conserva toute l'année il fit renouveler  
 avril mil six cent soixante cinq par le  
 de Carme de la province de Narbonne, au  
 terre de la Baume, de 1000. liv. pour le  
 son fils aîné, & de ses predecessors & succ  
 coupé il libéra les entrées milites, à cont  
 d'après les entrées milites, à cont  
 non de prendre le nom de son pere d'Apchier  
 la famille à perpétuité dans la chapelle de S. N.  
 le 27. may 1666.

Femme CATHERINE de Montblanc, mariée  
 per de Montblanc, seigneur seigneur de Caprac, &  
 gouverneur de la ville de Châtela de S. Flour, & d  
 la religion protestante, dont elle fit donation  
 avant 1616.  
 1. JACQUES d'Apchier, vicomte de Valen  
 2. CHARLOTTE d'Apchier, née le 15. août 1616  
 3. JEAN d'Apchier, comte de la Roche.  
 4. MARGUERITE d'Apchier, née le 15. août 1616  
 du 15. novembre 1619. à Claude de Gibrat, &  
 Titre III.



- A II. Femme, MARGUERITE de Laurie, mariée par contrat du 1. mars 1588. fille de François de Laurie, seigneur de la Vallette, & de *Julienne* de Bresson.
1. PHILIBERT d'Apchier, seigneur de la Baume, qui suit.
  2. CHARLOTTE d'Apchier, née le 27. novembre 1588. épousa en 1613. *Nicolas* de Gibrat, seigneur d'Auzole, & de Villepré en Auvergne; & eut 8000. liv. de dot.
  3. PERRONELLE d'Apchier, née le 27. octobre 1590. religieuse des Chafes en Auvergne, en 1604. morte en 1673.
  4. MARIE d'Apchier, née le 16. février 1593. épousa par contrat du 7. janvier 1616. *Jacques* de Lastic, seigneur de la Bastide, de Chaucaille & de Fournel, capitaine de 100. arquebusiers à cheval, fils naturel de *Thibaud*, baron de Lastic, chevalier de l'ordre du roy, & de *Jeanne* Var. Il fut légitimé & anobli en considération de ses services à l'armée, par lettres du mois de may 1618. registrées à la chambre des comptes de Montpellier, le 14. février 1620. & confirmées en faveur de *Philibert* de Lastic leur fils, au mois de may 1656. registrées à Montpellier le 17. septembre 1659. *Jacques* de Lastic; testa le 25. août 1628. à son retour du siege de la Rochelle.
- B
5. GABRIELLE d'Apchier, née le 15. août 1595. marié 1<sup>o</sup>. par contrat du 9. février 1609. à *Guy* de Mazel, seigneur de sainte Colombe en Gevaudan, qui testa le 29. avril 1624. 2<sup>o</sup>. à *N...* de Gibalin, seigneur de Vialard.
  6. FRANÇOISE d'Apchier, née le 23. août 1599. se fit religieuse en 1621. à N. D. du Puy, & fonda un couvent du même ordre à Aurillac, où elle mourut en odeur de sainteté après le 1. avril 1665. étant nommée comme vivante dans le testament de son frere.

## XVIII

- C PHILIBERT d'Apchier, né le dimanche 7. novembre 1589. fut élevé page du roy Henry IV. échangea le 30. avril 1627. les mandemens de Bessons & Bonnefons, avec *Christophe* comte d'Apchier, qui lui donna les baronies de Vabres & des Deux-Chiens avec leur mandement, S. Venerand & 3000. liv. de plus value; vendit le même jour pour 27740. liv. la terre de Billiere. Il s'étoit déjà défait de celle de S. Martin; il employa le prix de ces ventes à des rentes constituées, ayant avant conservé les terres de la Baume, Venerand, & Deux-Chiens, fut assigné la même année à la requête du comte d'Apchier, en vertu d'une ordonnance du sénéchal de Riom, pour assister à une assemblée de parens pour la décharge de tutelle & nomination de curateur à *Philibert* d'Apchier, baron de la Margeride, & à son frere. L'an 1629. il fut tuteur de *Marguerite* comtesse d'Apchier, depuis duchesse d'Uzès & comme Emmanuel duc d'Uzès beau-pere de cette comtesse, & son curateur, voulut rendre compte de son administration, *Philibert* d'Apchier donna sa procuration le 30. juillet 1634. pour cette reddition de compte & la nomination d'un autre curateur. Il fut longtems capitaine de cavalerie dans le regiment de Serres; servit en Italie; fut mestre de camp d'un regiment de cavalerie legere de six compagnies, à 90. maîtres chacune par commission du roy donnée à Peronne le 11. septembre 1641. Est qualifié *comte* dans quelques expéditions & en conserva le titre lorsqu'il fit renouveler ses fiefs en 1663. Il fit son testament le 1. avril mil six cent soixante cinq par lequel il fonda une mission & un convent de Carmes de la province de Narbonne, auxquels il donna un fond pour le bâtir dans sa terre de la Baume, & 1000. liv. pour le repos de son ame, de celles de sa femme, de son fils aîné, & de ses predecesseurs & successeurs; nomma son petit-fils son heritier, auquel il substitua ses enfans mâles, à ceux-cy ceux de son second fils *Jean*, & à ces derniers les enfans mâles de sa fille *Marguerite*, & ainsi de ses autres filles; à condition de prendre le nom & les armes d'Apchier. Il avoit élu sa sepulture, & celle de sa famille à perpetuité dans la chapelle de N. D. du Puy, dès le 11. may 1649. & mourut le 23. mars 1666.
- D
- E

Femme CATHERINE de Moustoulac, mariée le 20. novembre 1612. fille de *Jacques* de Moustoulac, écuyer seigneur de Gagnac, gentilhomme du prince de Condé, gouverneur de la ville & château de S. Flour; & d'*Anne* de Giou-Cailus; elle étoit de la religion protestante, dont elle fit abjuration quelques années après, & mourut saintement avant 1656.

1. JACQUES d'Apchier, vicomte de Vabres, qui suit.
2. CHRISTOPHE d'Apchier, né le 5. août 1618. mort jeune.
3. JEAN d'Apchier, continua la posterité.
4. MARGUERITE d'Apchier, née le samedi 9. novembre 1619. mariée par contrat du 13. novembre 1633. à *Claude* de Grizol, seigneur de Vareilles, Charbonniere,

&c. comte de Montbrun, fils de Matthieu, seigneur de Vareilles, & de *Gasparde* A de Beauvoir du Roure, morte en 1694.

5. JEANNE d'Apchier, née le dimanche 28. mars 1621. mariée 1<sup>o</sup>. à *Jean* de Leire, gentilhomme de la maison du roy. 2<sup>o</sup>. le 11. avril 1660. à *Herail* de Barjac seigneur de Vals, Brechignac & Bouquet, fils de *Louis* de Barjac, seigneur de Vals, & de *Marie* de la Gorce. Il donna quittance de la dot de sa femme le 1. fevrier 1661. & le 19. decembre 1662. testa le 3. decembre 1681. & mourut le 30. avril 1684. *Jeanne* d'Apchier fit son testament le 3. avril 1690. & mourut en avril 1693. ayant fait heritier *Philibert* d'Apchier, comte de Vabres son neveu.
6. CHARLOTTE d'Apchier, née le mardy 18. octobre 1622. mariée le 29. novembre 1643. à *Jacques* de Chavignac, baron de Montiouloux, seigneur de S. Bozille, & en partie vicomte du Tournel, fils de *Jacques* de Chavignac, baron de Montiouloux, & de *Marie* de la Fare: elle mourut en 1650.

## X I X.

**J**ACQUES d'Apchier III. du nom, vicomte de Vabres, né le mardy 30. juin 1615. fut B envoyé à l'academie à Paris, au sortir de laquelle il voyagea dans plusieurs cours de l'Europe, servit en Italie à la tête d'une compagnie, puis d'un regiment de cavalerie; fut tué en duel le 13. avril 1649. (son pere dans son testament le dit assassiné) par Charles de Gibertés, baron de Montrodar.

Femme DIANE de Crussy-Marcillac, née en 1608. mariée par contrat passé au château de saint Beon près de Moillac le 5. juillet 1639. fille de *Jean* de Crussy, seigneur de Marcillac, de saint Beon & de la Gardonnie, capitaine dans le regiment de Marestaing, & d'*Anne* de Montret, veuve d'*Audouart* de Falmon, Seigneur de sainte Cecile, capitaine de cavalerie. Silvestre de Crussy-Marcillac, évêque de Mande, son oncle, lui donna en faveur de son second mariage 18000. liv. en augmentation de dot: elle mourut en 1645.

1. SILVESTRE d'Apchier, comte de Vabres, qui fuit.
2. JEAN d'Apchier, né en 1645. mort avant 1652.
3. MARIE d'Apchier, née le 3. avril 1640. religieuse à la Visitation du Puy, fit profession en 1657.
4. MARIE d'Apchier la jeune, née le 6. avril 1641. prit l'habit de religieuse à la Visitation du Puy, le même jour que sa sœur fit profession en 1657. le 28. janvier.

## X X.

**S**ILVESTRE d'Apchier, comte de Vabres, baron des Deux-Chiens, la Baume-Saint-Venerand, &c. né au château du Tournel le 1. avril 1642. mourut le 17. septembre 1667.

Femme FRANÇOISE de Flotte, mariée le 8. fevrier 1661. fille unique de *Jean-Baptiste* de Flotte, baron de la Roche-Montmaur, seigneur de Mirabel; & de *Louise* de Tolon, dame de la Lopie, se remaria en 1671. à *Louis-Adhemar* de Brunier, fils aîné d'*Henry* de Brunier, comte d'Aps, baron de Marfan & de Beaulieu, & de *Marguerite* de Richard, D

1. ISABEAU d'Apchier, née le 23. Septembre 1664.
2. LOUISE d'Apchier, née en 1666.
3. CATHERINE d'Apchier, née en 1667. toutes trois étoient mortes avant 1670.

## X I X.

**J**EAN d'Apchier II. du nom, comte de Vabres, baron des Deux-Chiens, la Baume, & S. Venerand, après *Silvestre* d'Apchier son neveu, né le 1. juillet 1624. fit ouvrir la substitution des biens de sa maison en sa faveur au parlement de Toulouse le 28. mars 1668. fut capitaine d'une compagnie de cavalerie legere dans le regiment de son pere; obtint confirmation de noblesse par jugement de M. de Bezons intendant en Languedoc, le 14. janvier 1671. testa au château de la Baume le 19. janvier 1680. & mourut le 21. du même mois.

I. Femme, MARIE de Chateaufeuf-de-Randon, accordée par contrat passé au château de la Baume par Claude Bonet notaire royal de S. Prejet le 18. may 1649. fille d'*Adam* de Chateaufeuf, de Randon, baron de S. Helene, & de *Jacquette* de Vinceneau dame du Tillon. Elle avoit été accordée le mois précédent avec *Jacques* d'Apchier frere de *Jean*: mais il étoit mort avant la consommation du mariage.

II. Femme, CATHERINE d'Hauvillar, fille d'*Olivier* seigneur d'Hauvillar, & d'*Antoinette* de Mailloseule; mariée par contrat du 3. janvier 1656.

DES PAIRS DE F  
1. PHILIBERT d'Apchier né le 11. oct.  
2. PHILIBERT d'Apchier II. du nom  
3. JEAN-Philibert, dit le Citoyen  
4. MARI-ANNE d'Apchier, née le 11.  
5. MARI-ANNE d'Apchier, née le 11.  
6. JEANNE d'Apchier, née le 11.  
7. MARI-ANNE d'Apchier, née le 11.  
8. CATHERINE d'Apchier, née le 11.  
Fille naturelle de JEAN d'Apchier  
Jeanne baronne d'Apchier, morte en  
Juge de la cure de Vabres

PHILIBERT d'Apchier  
de la Baume, dit le Citoyen, S. Venerand, F  
tenir 1661. son grand pere lui laissa par  
finance dans le regiment des vaillans, com  
24. mars 1689. fut le premier volontaire  
le duc de Noailles en rendit maître en 17  
contre le sieur de Gibertés & les C  
Philibert d'Apchier comte de Vabres fit  
juillet 1686. testa le 19. novembre 1689  
Femme, GABRIELLE de Gouffier  
Henry de Gouffier, marquis de la Tou  
C nat, & d'Annonce de Luc; se rema  
lancé, chevalier seigneur de Mirabel, c  
1. ARMAND d'Apchier, né le 11. m  
2. JOSEPH-PHILIBERT d'Apchier  
3. JUST-HENRI d'Apchier, né le 21.  
chaplain titulaire, des bleds et  
venant 1708  
4. CHARLES-HENRI-ALEXANDRE  
d'Apchier  
5. JEANNE-HENRIETTE d'Apchier  
6. MARI-MADELEINE d'Apchier, c  
7. LOUIS-AUSTINETTE-THERESE d  
avril 1720  
8. GABRIELLE d'Apchier, née le 19.  
9. ANNE d'Apchier, née le 9. novem

D JOSEPH-PHILIBERT d'Apchier  
de la Baume, dit le 9. juillet 1689  
Toulouse la mort le 7. decembre 1704. le  
du roy de 21. may 1714. de saque du duc  
7. octobre de la même année

- A
1. PHILIBERT d'Apchier né le 15. octobre 1656. mort le 11. mars 1657.
  2. PHILIBERT d'Apchier II. du nom, comte de Vabres, qui suit.
  3. JEAN-PHILIBERT, dit le Chevalier de Vabres, lieutenant au regiment de Castres, né en septembre 1674.
  4. MARGUERITE d'Apchier, née le samedi 13. decembre 1659. morte sans alliance.
  5. MARIE-JEANNE d'Apchier, née le mardy 20. decembre 1661. religieuse dans le monastere de S. Maurice du Puy, vivoit en 1709.
  6. JEANNE d'Apchier, née le mardy 27. janvier 1665. religieuse avec sa sœur; vivoit en 1709.
  7. MARIE-ANNE d'Apchier, née le 4. aoult 1667. morte en 1695.
  8. CATHERINE d'Apchier, née le 5. janvier 1670. morte le 17. octobre 1671.

Fille naturelle de JEAN d'Apchier II. du nom, comte de Vabres.

- B
- Jeanne batarde d'Apchier, mariée en 1681. à Antoine de Labre, lieutenant du juge de la terre de Vabres.

X X.

PHILIBERT d'Apchier II. du nom, comte de Vabres, baron des Deux-Chiens, de la Baume, le Villard, S. Venerand, Fraissinet, la Bastide, &c. né le 2. septembre 1662. son grand pere lui laissa par testament 3200. liv. Il fut capitaine d'infanterie dans le regiment des milices, commandé par le marquis de la Tourette le 24. mars 1689. fut le premier volontaire qui entra dans la ville de Chalencçon lorsque le duc de Noailles s'en rendit maître en 1683. (a) Il plaidoit la même année à Touloute contre le seigneur de Gibertez & les Carmes du Puy, comme heritier substitué de Philibert d'Apchier comte de Vabres son ayeul. Il fut donné arrêt contre lui le 8. juillet 1686. testa le 29. novembre 1689. & mourut le 9. decembre 1693.

(a) Hist. du Fanatisme à Paris, édit. de 1692. p. 159.

- Femme, GABRIELLE de Gineftoux, mariée le 24. decembre 1680. fille de Just-Henry de Gineftoux, marquis de la Tourette, baron de Durfort, Vernoux, S. Fortunat, & d'Antoinette de Luc; se remaria le 10. decembre 1695. à Antoine d'Arlande, chevalier seigneur de Mirabel, capitaine dans le regiment de la reine.

- C
1. ARMAND d'Apchier, né le 13. novembre 1681. mort âgé de 3. mois.
  2. JOSEPH-PHILIBERT d'Apchier, comte de Vabres, qui suit.
  3. JUST-HENRY d'Apchier, né le 22. septembre 1689. mort lieutenant au regiment dauphin infanterie, des blessures qu'il reçut au passage de l'Escaut le 28. novembre 1708.
  4. CHARLES-HENRY-ALEXANDRE d'Apchier, né le 10. mars 1682. dit le Chevalier d'Apchier.
  5. JEANNE-HENRIETTE d'Apchier, née le 8. decembre 1682.
  6. MARIE-MADELENE d'Apchier, née le 5. novembre 1683.
  7. LOUISE-ANTOINETTE-THERESE d'Apchier, née le 12. may 1687. morte le 22. avril 1723.
  8. GABRIELLE d'Apchier, née le 15. aoult 1688. morte en 1696.
  9. ANNE d'Apchier, née le 9. novembre 1690. morte âgée de 2. ans.

XXI.

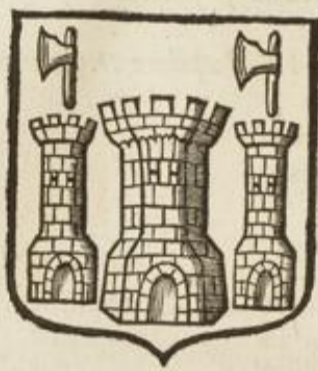
- D
- JOSEPH-PHILIBERT d'Apchier, comte & seigneur de Vabres, des Deux-Chiens, de la Baume, &c. né le 9. juillet 1686. transigea avec Gabrielle de Gineftoux de la Tourette sa mere le 7. decembre 1704. fut fait grand senéchal d'Arles par provision du roy du 28. may 1714. & acquit du duc d'Uzès une portion de la terre d'Apchier le 31. octobre de la même année.





§. V.

## SEIGNEURS DE LA GARDE.



D'azur au château d'argent crenelé & maçonné de sable, acosté de deux autres tours de même, surmonté d'une bache d'argent au manche d'or.

XIII.

**F**RANÇOIS d'Apchier, troisième fils de BERAUD seigneur d'Apchier, de Ceray, &c. & d'Anne baronne de la Gorce mentionné cy-devant p. 817. eut pour son partage la terre de la Garde, les deux freres aînez morts, il prétendit leur succéder, quoique le second eût laissé des enfans; & prit le titre de seigneur & baron d'Apchier & de la Gorce. Il fut envoyé luy 6<sup>e</sup> à cheval aux états de Languedoc assemblez à Montpellier, & reçut pour cet effet du receveur du diocèse de Mande 100. liv. dont il donna quittance scellée de ses armes le 13. mars 1446. Il étoit mort en 1487.

Femme, ANNE de la Fare, mariée le 10. octobre 1479. fille de Guillaume II. du nom, seigneur de la Fare, & d'Isabeau d'Aleirac; se remaria avant 1490. à Jean de Bozene seigneur d'Aubais & du Caila par sa premiere femme Marguerite de Bermond: elle vivoit encore en 1512. Voyez tome II. de cette hist. pag. 135.

CHARLES d'Apchier, baron de la Garde, qui suit.

XIV.

**C**HARLES d'Apchier, baron de la Garde, étoit mineur & sous la tutelle de Guillaume de la Fare son grand-pere maternel le 1. may 1491. qu'il plaidoit contre Jean baron d'Apchier & de la Gorce son cousin germain.

Femme, CATHERINE de Pavie - Fourquevaux.

1. GUYON d'Apchier, baron de la Garde, qui suit.
2. ANTOINE d'Apchier, tige de la Branche de Tibiron, mentionné au §. VI.
3. LOUIS d'Apchier, qui transigea avec son frere Antoine le 29. decembre 1549.
4. CHARLES d'Apchier, dont l'alliance est ignorée.

XV.

**G**UYON d'Apchier, baron de la Garde, de Carteron & d'un quart d'Apchier; vendit le 24. novembre 1551. la terre de la Garde au seigneur de Montpeyrour, & testa le 24. may 1564.

Femme, PERRONNELLE de Jovenroux, mariée par contrat du 24. novembre 1539. fille de Raimond de Jovenroux, seigneur de Raissac & de la Tremouliere.

1. 2. CHARLES & GUYON d'Apchier, mentionnez dans le testament de leur pere en 1564.
3. FRANÇOIS. d'Apchier, qui suit.

XVI.

DES PAIRS DE F

**F**RANÇOIS d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.  
Femme. ANTOINETTE Dancens, mention de son mariage le 16. decembre 1512.  
1. SEBASTIEN d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.  
2. FRANÇOIS d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.  
7. may 1591.

**S**EBASTIEN d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.  
Femme. JEANNE de Dencens, mention de son mariage le 16. decembre 1512.  
1. FRANÇOIS d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.  
2. FRANÇOIS d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.  
3. FRANÇOIS d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.

**F**RANÇOIS d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.  
Femme. ANNE de la Fare, mention de son mariage le 10. octobre 1479.  
1. ANNE de la Fare, mention de son mariage le 10. octobre 1479.  
4. may 1668.

**F**RANÇOIS d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.  
Femme. ANNE de Chamberlande, mention de son mariage le 21. mars 1587.  
1. JEAN d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.  
2. CATHERINE d'Apchier, qui suit.

**J**EAN d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.  
Femme. ANNE de Chamberlande, mention de son mariage le 21. mars 1587.  
1. JEAN d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.  
2. CATHERINE d'Apchier, qui suit.

**A**NTOINE d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.  
Femme. ANNE de Chamberlande, mention de son mariage le 21. mars 1587.  
1. JEAN d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.  
2. CATHERINE d'Apchier, qui suit.

**J**EAN d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.  
Femme. ANNE de Chamberlande, mention de son mariage le 21. mars 1587.  
1. JEAN d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.  
2. CATHERINE d'Apchier, qui suit.

**L**OUISE d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.  
Femme. LOUISE de la Garde, mention de son mariage le 24. novembre 1551.  
1. LOUIS d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.  
2. PIERRE d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.

**L**OUISE d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.  
Femme. LOUISE de la Garde, mention de son mariage le 24. novembre 1551.  
1. LOUIS d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.  
2. PIERRE d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.

**L**OUISE d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.  
Femme. LOUISE de la Garde, mention de son mariage le 24. novembre 1551.  
1. LOUIS d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.  
2. PIERRE d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.

**L**OUISE d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.  
Femme. LOUISE de la Garde, mention de son mariage le 24. novembre 1551.  
1. LOUIS d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.  
2. PIERRE d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.

**L**OUISE d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.  
Femme. LOUISE de la Garde, mention de son mariage le 24. novembre 1551.  
1. LOUIS d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.  
2. PIERRE d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.

**L**OUISE d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.  
Femme. LOUISE de la Garde, mention de son mariage le 24. novembre 1551.  
1. LOUIS d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.  
2. PIERRE d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.

**L**OUISE d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.  
Femme. LOUISE de la Garde, mention de son mariage le 24. novembre 1551.  
1. LOUIS d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.  
2. PIERRE d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.

**L**OUISE d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.  
Femme. LOUISE de la Garde, mention de son mariage le 24. novembre 1551.  
1. LOUIS d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.  
2. PIERRE d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.

**L**OUISE d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.  
Femme. LOUISE de la Garde, mention de son mariage le 24. novembre 1551.  
1. LOUIS d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.  
2. PIERRE d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.

**L**OUISE d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.  
Femme. LOUISE de la Garde, mention de son mariage le 24. novembre 1551.  
1. LOUIS d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.  
2. PIERRE d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.

**L**OUISE d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.  
Femme. LOUISE de la Garde, mention de son mariage le 24. novembre 1551.  
1. LOUIS d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.  
2. PIERRE d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.

**L**OUISE d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.  
Femme. LOUISE de la Garde, mention de son mariage le 24. novembre 1551.  
1. LOUIS d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.  
2. PIERRE d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.

**L**OUISE d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.  
Femme. LOUISE de la Garde, mention de son mariage le 24. novembre 1551.  
1. LOUIS d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.  
2. PIERRE d'Apchier, seigneur de la Garde, &c.

## XVI.

A **F**RANÇOIS d'Apchier, écuyer.

Femme, ANTOINETTE Dancette, mariée par contrat du 30. avril 1580. fit donation de tous ses biens le 16. decembre 1630. à son fils aîné.

1. SEBASTIEN d'Apchier, seigneur de Mudafous, qui suit.
2. FRANÇOIS d'Achier, seigneur de la Roussille, testa en faveur de ses neveux le 7. may 1591.

## XVII.

S**E**BASTIEN d'Apchier, seigneur de Mudafous; testa le 19. octobre 1652.

Femme, JEANNE de Dienne, mariée le 16. decembre 1630.

1. FRANÇOIS d'Apchier, seigneur de Mudafous, qui suit.
2. FRANÇOIS d'Apchier, seigneur du Bousquet.
3. FRANÇOIS d'Apchier, seigneur de la Massie.

## XVIII.

B **F**RANÇOIS d'Apchier, seigneur de Mudafous, conseigneur de Vives, demeurant à Mudafous paroisse de Vives, élection de Rhodéz; fut maintenu dans sa noblesse avec ses deux freres par jugement de M. Pellot intendant en Guienne le 4. may 1668.

.....

## §. VI.

## SEIGNEURS DE TIBIRON.

## XV.

C **A**NTOINE d'Apchier, second fils de CHARLES, baron de la Garde, & de Catherine de Pavie mentionné cy-devant p. 828. fut seigneur de Tibiron dans la terre de la Garde, par la transaction qu'il passa le 29. decembre 1541. avec Guyon d'Apchier son frere aîné. Il étoit mort en 1587.

Femme, ANNE de Chamberedonde, mariée par contrat du 26. janvier 1544. fille Martin de Chamberedonde seigneur de la Fage-Montgrenat : étant veuve elle fit une donation à son fils le 21. mars 1587.

1. JEAN d'Apchier, seigneur de Tibiron, qui suit.
2. CATHERINE d'Apchier, qui fit une donation à son frere le 20. mars 1587.

## XVI.

J**E**AN d'Apchier, seigneur de Tibiron, assista à l'assemblée des parens de la branche aînée de la maison d'Apchier, convoquée pour nommer des tuteurs & curateurs aux enfans mineurs de Jean baron d'Apchier, & proceder à l'inventaire de ses biens le 8. juillet 1586. & mourut après l'an 1633.

D Femme, LOUISE de la Gardelle (a) mariée le 5. août 1592. fille de Louis seigneur de la Gardelle ou la Garde, & de Marie de Sinzelles.

(a) Alias Lucress de la Garde.

1. LOUIS d'Apchier, seigneur de Tibiron, qui suit.
2. PIERRE d'Apchier, prieur d'Arcomie, mort le 6. août 1667.

## XVII.

L**O**UIS d'Apchier, seigneur de Tibiron & du grand Vialla où il demouroit, paroisse d'Arcomie, diocèse de Mandé; mourut en 1668. peu de temps après avoir remis ses titres & sa production au greffe de M. de Bezons, intendant de Languedoc.

Femme, DELPHINE de Menut, mariée par contrat du 7. juillet 1633.

1. PHILIBERT, seigneur de Tibiron, qui suit.
2. LOUISE d'Apchier, mariée par contrat du 15. fevrier 1667. à *Urbain Salles*, seigneur du Pujol, fils d'*Estienne Salles*, seigneur de la Vaisieres & de la Prade; & de *Marie de Rez de Bressolles*, dont les enfans heriterent de leur oncle.

## XVIII.

**P**HILIBERT d'Apchier, dit *l'Abbé de Tibiron*, seigneur de Tibiron & du grand Vialla, prieur d'Arcomie, baptisé le 13. decembre 1638. maintenu en sa noblesse le 10. juillet 1660. par M. de Bezons intendant de Languedoc.



## §. VII.

## SEIGNEURS ET BARONS DE MONTBRUN.

## XII.

**A**MALLIC, dit aussi *Louis d'Apchier*, chevalier, septième fils de *GUERIN de Chateaufort VIII.* du nom, & de *Blanche* dauphine d'Auvergne, mentionné cy-devant p. 816. né après le 20. juillet 1383. fut substitué en 1400. par *Guerin* l'ainé de ses freres, aux biens de la maison d'Apchier, & le 20. janvier 1452. par *Beraud* seigneur d'Apchier, frere & successeur de *Guerin*; donna quittance aux trésoriers des guerres de Languedoc & de Guyenne le 20. fevrier 1420. de huit vingt livres pour ses gages de chevalier & de cinq écuyers de sa compagnie, sous *Charles de Bourbon* capitaine general de Languedoc; & étoit mort avant 1472.

Femme, *JEANNE de Lastie*.

1. *GUERIN* d'Apchier, baron de Montbrun, qui suit.
- Plusieurs autres enfans dont les noms sont inconnus.

## XIII.

**G**UERIN d'Apchier, chevalier, baron de Montbrun, seigneur de Chateaufort, substitué en son rang dans le testament de *Claude* baron d'Apchier du 12. novembre 1472. qui lui confirma certaines rentes & cens que *Beraud* son pere avoit cedés par transaction à *Amalric* pere de *Guerin*. Il plaidoit en 1481. (a) contre *Jacques* baron d'Apchier, vicomte de Vazeilles pour une rente qu'il lui devoit sur la baronnie d'Apchier, pour l'appanage de feu son pere, & les interêts montans à 1080. liv. 18. l. 10. den. pour lesquels *Jacques* lui constitua 34. liv. de rente: mais ne la payant pas, *Guerin* d'Apchier le pourluyvit au parlement de Toulouse; & *Jacques* qui étoit occupé aux affaires du roy, obtint un sursis aux poursuites par lettres du 1. decembre de la même année.

Femme, N. . .

1. *JEAN* d'Apchier, baron de Montbrun, qui suit.
- BLANCHE* d'Apchier, femme de *Lionnet de Tier*, seigneur d'Ombret.

## XIV.

**J**EAN d'Apchier, baron de Montbrun, seigneur de Veiriere & Challier, l'un des 100. gentilshommes de la maison du roy, transigea le 7. juin 1522. pour raison de la terre de S. Zuery avec *Claude Aribert*, comme mari de *Marguerite Seuran*, fille & heritiere de *Pierre Seuran*, sur ce que *Pierre de Pradine* chevalier, seigneur du Challier avoit vendu en 1502. la terre de S. Zuery à *Pierre Seuran* pour 3000. l. La transaction porte un supplément de prix de cette terre. Il étoit mort en 1539.

Femme, *JEANNE de Mauriac*, fille de *Guillaume de Mauriac*, seigneur de Saint Challier, & petite-fille de *Pierre de Pradine* seigneur de S. Challier mentionné dans la transaction cy-dessus; vivoit encore le 3. mars 1566.

1. *FRANÇOIS* d'Apchier, seigneur de Montbrun, qui suit.

(a) Registres du parlement de Toulouse.

DES PAIRS DE F  
2. ANNE d'Apchier, épouse le 12. no  
Chateaufort; & mariage avec son frere

**F**RANÇOIS d'Apchier, baron de  
de. fut sur chevalier de l'ordre par le  
20. may 1571. reçut le collier des mains de  
seigneur de la Garce, dans l'église de Ch  
le roy en 1554. 1577. 1608 & 1652. Il est  
L. Femme, *GILLETTE de Goussier*, s  
1. *FRANÇOIS* d'Apchier II. du nom  
2. *JEAN* d'Apchier, seigneur de son p  
3. *JEANNE* d'Apchier, femme avant  
II. Femme, *JACQUELINE de Castel*  
1. *ANDRÉ* d'Apchier, baron de Mont  
2. *ADAM* d'Apchier, seigneur de Fonten  
10. septembre 1655. fut élu docteur de  
d'Orléans. Il épousa N. . . de Castel  
dieu. Il mourut sans enfans.

**F**RANÇOIS d'Apchier II. du nom  
pere par un premier testament du 2  
de *Jeanne* d'Apchier sa sœur, & François

**A**NDRÉ d'Apchier, baron de  
de.  
Femme, N. . . de Roquelaure de F  
& *Pauline* d'Apchier, baron de  
juillet 1618. fut maintenu dans sa n  
dans en Auvergne le 4. septembre  
rel, fille d'*Antoine du Mas*, seigne  
Rez-Villon, dont il n'eut qu'un fi  
veut voir en 1747.  
2. *GABRIEL* d'Apchier, baron de  
3. *JASSEAU* d'Apchier, femme avant  
S. Etienne.

**G**ABRIEL d'Apchier, seigneur de  
du Trier, l'école, etc. transigea  
demeurant pour son dans la paroisse de  
Dont son frere en 1667.

Femme, *MANE de Provencheres de*  
1. *PHILBERT* d'Apchier, dit le mar  
2. *FRANÇOIS-GABRIEL* d'Apchier, dit  
3. *Jean-François* d'Apchier, seigneur  
ne en 1718.  
4. *FRANÇOIS* d'Apchier, seigneur à N. B.

**P**HILBERT d'Apchier, chevalier, dit  
Femme, *MARIE-ANTOINETTE de Ma*  
de Chateaufort, sœur d'*Antoine*, de  
premier terme  
1. *GABRIEL* d'Apchier, âgé de 3. ans en  
2. *MARIE* d'Apchier.  
3. N. . . d'Apchier.

- A 2. ANNE d'Apchier, épousa le 12. novembre 1539. François de Puech seigneur de Chaveroche; & transigea avec son frere le 8. mars 1566.

## X V.

FRANÇOIS d'Apchier, baron de Montbrun, seigneur de Challier, Veiriere, &c. fut fait chevalier de l'ordre par lettres du roy Charles IX. données à Gaillon le 20. may 1571. reçut le collier des mains de Jean d'Apchier, chevalier du même ordre, seigneur de la Gorce, dans l'église de Chaudes-Aigues le 26. novembre suivant; servit le roy en 1594. 1597. 1601. & 1602. il testa le 31. octobre 1633.

I. Femme, GILETTE de Gozon, avec laquelle il vivoit en 1582.

1. FRANÇOIS d'Apchier II. du nom, baron de Montbrun, qui suit.

2. JEAN d'Apchier, légataire de son pere en 1582.

3. JEANNE d'Apchier, femme avant 1570. de Jean du Mas.

II. Femme, JACQUELINE de Creste.

1. ANDRE' d'Apchier, baron de Montbrun, qui suivra.

2. ADAM d'Apchier, seigneur de Faveirolles, qui transigea avec son frere André le 10. septembre 1629. fut l'un des tuteurs de Marguerite comtesse d'Apchier, duchesse d'Uzès. Il épousa N. . . de Cocural remariée à N. . . de Chavagnac-d'Andredieu. Il mourut sans enfans.

B

## X VI.

FRANÇOIS d'Apchier II. du nom, baron de Montbrun, heritier de son pere par un premier testament du 23. may 1582. fut substitué par le testament de Jeanne d'Apchier sa sœur, à François du Mas son fils.

## X V I.

ANDRE' d'Apchier, baron de Montbrun, seigneur de Challier, Lecuze, &c.

Femme, N. . . de Roquelaure de Pompignac.

1. PHILIBERT d'Apchier, baron de Montbrun, seigneur de la Valette, né le 18. juillet 1638. fut maintenu dans la noblesse par jugement de M. de Fortia, intendant en Auvergne le 4. septembre 1667. avoit épousé en 1664. Marie du Mazel, fille d'Antoine du Mazel, seigneur de sainte Colombe, & de Marguerite de Rez-Villeret, dont il n'eut qu'un fils mort jeune, auquel il survécut peu. Sa veuve vivoit en 1727.

2. GABRIEL d'Apchier, baron de Montbrun, qui suit.

3. ISABEAU d'Apchier, femme avant 1657. de Christophe de Belyezé, seigneur de S. Etienne.

## X V I I.

GABRIEL d'Apchier, seigneur de Chateauneuf, baron de Montbrun, seigneur du Trésén, l'Ecule, &c. transigea avec son frere & sa sœur le 6. avril 1657. demeurant pour lors dans la paroisse de sainte Igonie; & fut maintenu dans la noblesse

D avec son frere en 1667.

Femme, MARIE de Provenchieres de Vares.

1. PHILBERT d'Apchier, dit le marquis de Montbrun, qui suit.

2. FRANÇOIS-GABRIEL d'Apchier, dit le Chevalier.

3. JEAN-FRANÇOIS d'Apchier, lieutenant dans la colonelle generale de la cavalerie en 1718.

4. FLEURIE d'Apchier, religieuse à N. D. de S. Flour.

## X V I I I.

PHILBERT d'Apchier, chevalier, dit le Marquis de Montbrun.

Femme, MARIE-ANTOINETTE de Murat, fille de Nicolas comte de Murat & de Gilbertez, colonel d'infanterie; & de Marie de la Tour de Murat en Auvergne, sa premiere femme.

1. GABRIEL d'Apchier, âgé de 3. ans en 1718.

2. MARIE d'Apchier.

3. N. . . d'Apchier.



## §. VIII.

## SEIGNEURS DE S. AUBAN.

## X I.

**R**AIMOND d'Apchier, troisième fils de GUERIN VII. du nom, baron A d'Apchier, & de Marie de Beaufort mentionné cy-devant p. 816. eut pour son partage la seigneurie de S. Auban. Sa mere lui fit en 1375. une donation de 10000. florins; & passa des articles de mariage le 3. may de la même année avec la fille de Jean de Beaux, chevalier, ce qui n'eut point d'effet. Raimond de Nogaret cousin germain de la femme, lui donna les terres de Calviffon, Massiliargues, &c. Ce qui fut confirmé par le roy Charles V. le 16. avril 1379. (a) Il fut un des témoins du traité fait entre le pape, le roy & la reine de Sicile, & Raimond de Turenne, concernant la ville de Baux en 1389. fut en Espagne faire la guerre contre les Maures de Grenade, les habitans de S. Auban se prévalans de son absence s'étoient faits affranchir des corvées & autres droits seigneuriaux qu'ils lui devoient, sous prétexte que Raimond d'Apchier son fils les avoit vexez. Il s'en fit relever par arrêts du parlement de Paris des 25. août & 5. septembre 1411. Il fut condamné le 9. mars de la même année de payer deux milles livres à Rainaud vicomte de Murat son gendre, pour la dot de sa fille; (b) & mourut le 11. juillet 1420.

(a) Chamb. des comptes à Paris.

(b) Regist. du parlement de Paris.

Femme, BOURGUINE de Narbonne, mariée le 10. avril 1377. fille d'Amalric B seigneur de Perignan & de Magalos; & d'Isabeau de Clermont-Lodeve.

1. RAIMOND d'Apchier II. du nom, qui suit.
2. MARIE d'Apchier, épousa le 7. avril 1391. Arnaud-Guilhem seigneur de Clermont-Lodeve; & mourut avant l'an 1410.
3. BLANCHE d'Apchier, épousa avant 1410. Rainaud vicomte de Murat; devint par la mort sans enfans de son frere & de sa sœur, dame de Calviffon, S. Auban, Massiliargues; & étoit morte le 19. decembre 1439. que Rainaud de Murat son mari fit son testament.

## X I.

**R**AIMOND d'Apchier II. du nom, herita des seigneuries & autres biens de son pere; & mourut sans postérité.



## §. IX.

A Il y a encore les seigneurs de la  
branche des seigneurs de Comande en  
Auge. Ils ont porté les armes d'  
Languedoc en 1670. & de Fuzac men-  
sus dans les noblesses; & c'est sur les  
branches qui ont été rapportées.

## SEIGNEURS I

JACQUES d'Apchier, mentionné  
B fils en 1374.

Noble CHARLES d'Apchier, seig-  
neur nommé avec son fils dans  
Femme, LOUISE de Loderes, fille  
vnu du 18. janvier 1504. Leur fils fut

JACQUES d'Apchier, seigneur de L  
mar de mariage de son fils.  
Femme, CATHERINE de Ferrière  
francois, marié par contrat du 28. nov

LOUIS d'Apchier, seigneur de L  
Femme, ANNE, de Rochefort, ma

C 1. ANTOINE d'Apchier, qui suit.

2. ETIENNE d'Apchier, qui suit.

3. LOUIS d'Apchier, seigneur de  
comte 1616.

4. FRANÇOIS d'Apchier, écuyer, seigneur  
sieur de la noble seigneurie de L

5. JEAN d'Apchier, écuyer, seigneur  
de ses freres aînés.

6. MARCELIN d'Apchier, écuyer, seigneur  
de son aîné d'Anne d'Apchier

D ANTOINE d'Apchier, seigneur de L  
comte 1616. comte avec Anne son  
de sa mere.

Femme, GABRIELLE de Ponsanville

Tom II.





## S. I X.

**A** Il se trouve encore les seigneurs de Lodieres du nom d'Apchier, qui ont fait les branches des seigneurs de Gironde en Languedoc, de Chazelles & de Saignes en Auvergne. Ils ont produit les armes d'Apchier devant MM. de Bezons intendant en Languedoc en 1670. & de Fortia intendant en Auvergne en 1667. qui les ont maintenus dans leur noblesse; & c'est sur les titres mentionnez dans ces jugemens, que ces branches vont être rapportées.

## SEIGNEURS DE LODIERES.



Comme cy-devant page 312.

I.

**J**ACQUES d'Apchier, mentionné dans le contrat de mariage de CHARLES son fils en 1504.

II.

Noble **C**HARLES d'Apchier, seigneur de Lodieres, passa un bail en 1512. & est nommé avec son fils dans un acte du 4. mars 1543.

Femme, LOUISE de Lodieres, fille de Bernard de Lodieres, fut mariée par contrat du 18. janvier 1504. Leur fils fut

III.

**J**ACQUES d'Apchier, seigneur de Lodieres, présent le 18. novembre 1565. au contrat de mariage de son fils.

Femme, CATHERINE de Ferrieres, fille de Jean de Ferrieres, seigneur du Puyfrancon; mariée par contrat du 28. novembre 1529. fut mere de

IV.

**L**OUIS d'Apchier, seigneur de Lodieres & de Chabrevieux.

Femme, ANNE, de Rochefort, mariée par contrat du 17. novembre 1565.

- C**
1. ANTOINE d'Apchier, qui suit.
  2. ETIENNE d'Apchier, seigneur de Gironde, sera rapporté cy-aprés. § X.
  3. LOUIS d'Apchier, écuyer, mentionné dans des actes des 2. may 1606. & 12. décembre 1616.
  4. FRANÇOIS d'Apchier, écuyer, fut déchargé du paiement des tailles par sentence de l'élection de la basse-Auvergne du 14. may 1616. contre les habitans de Brioude.
  5. JEAN d'Apchier, écuyer, seigneur de la Pinede, dont la posterité sera rapportée après celle de ses freres aînez.
  6. MICHELLE d'Apchier, épousa par contrat du 6. fevrier 1603. Antoine du Pouget; elle étoit assistée d'Antoine d'Apchier son frere.

V.

**D** ANTOINE d'Apchier, seigneur de Lodieres & d'Abringhel, partagea avec ses freres la succession de ses pere & mere par transaction du 2. may 1606. passa le 3. décembre 1610. contrat avec Etienne son frere; fut maintenu dans la noblesse par jugement des commissaires au tegallement des tailles du 17. mars 1635. sur la représentation de ses titres.

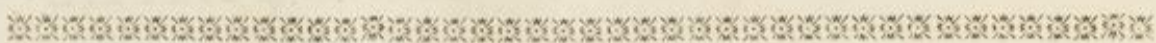
Femme, GABRIELLE de Pelamourgue de Couffour, assista avec son mary au con-

Tome III.

B 10

trat de mariage de *Louise* leur fille, 13. novembre 1630. & lui firent donation de tous leurs biens, à la réserve de 3000. l. pour la légitime de *François* leur fils. Elle transigea avec *Anne* d'Alegre sa petite-fille, au sujet de cette réserve de 3000. l. par contrat du 23. mars 1653.

1. FRANÇOIS d'Apchier, écuyer, seigneur du Chailar, diocèse de Mande, où il établit sa demeure; fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Bezons intendant en Languedoc du 14. mars 1670. Il avoit épousé par contrat du 15. janvier 1660. *Antoinette* Michel.
2. FRANÇOIS d'Apchier de Lodieres, fut baptisé le 6. juillet 1646. On trouve un procès verbal fait par les commissaires députés du chapitre de Brioude, au sujet de la noblesse de *François* d'Apchier, pour être reçu chanoine & comte de saint Julien de Brioude du 20. juillet 1646.
3. LOUISE d'Apchier, époula par contrat du 13. novembre 1630. *Antoine* d'Alegre, lequel transigea avec son beau-pere par acte du 24. decembre 1640.



## § X.

## SEIGNEURS DE GIRONDE.

## I V.

ETIENNE d'Apchier, écuyer, seigneur de Gironde & de Fonblanc. Il transigea le 16. decembre 1616. avec *Louis* son frere, pour la succession d'*Antoine* d'Apchier prince d'Almont.

Femme, LOUISE de Gironde, mariée par contrat du 3. septembre 1604. Elle resta veuve, & fit son testament le 25. juin 1633. par lequel elle institua heritiers ses enfans.

1. CHARLES d'Apchier, écuyer, seigneur de Gironde, y demeurant paroisse d'Auriac, élection de Brioude; servit au siege de la Rochelle à Casal; & fut ensuite maréchal des logis de la compagnie des chevaux-legers du seigneur d'Aubergue, suivant des certificats des années 1639. 1644. & 1646. Il époula par contrat du 25. janvier 1641. *Jeanne* de Peyruse; transigea le 11. août suivant avec *Huguette* & *Jacqueline* ses sœurs pour les successions de leur pere & mere; & fut maintenu dans sa noblesse par jugemens des 1. may 1667. & 19. may 1668. Il étoit âgé d'environ 58. ans & sans enfans; & déclara reconnoître pour être de la famille, nom & armes autre *François* d'Apchier son cousin germain, qui demeroit paroisse de Termes en Gevaudan; & un autre nommé *le sieur de Fargues*, demeurant paroisse d'Alberet-l'Eglise en Gevaudan.
2. ANNE d'Apchier, nommé dans un acte du 25. juin 1633.
3. & 4. HUGUETTE & JACQUELINE d'Apchier, nommée dans des actes du 25. juin 1633. & du 11. août 1641.



## §. X I.

## SEIGNEURS DE SAIGNES.

## V.

JEAN d'Apchier, écuyer, seigneur de la Pinede.

Femme, ANTOINETTE d'Ouradour, mariée par contrat du 20. octobre 1614. Etant veuve elle assista le 18. octobre 1645. au contrat de mariage de *François* son fils.

1. FRANÇOIS d'Apchier, écuyer, seigneur de Chazelles, demeroit paroisse de S. Just près Brioude, lorsqu'il fut maintenu dans sa noblesse avec son frere & *Charles* leur cousin, par jugement de M. de Fortia intendant en Auvergne des 1. may 1667. & 19. may 1668. Il étoit alors âgé d'environ 40. ans, & sans enfans males; & avoit épousé du consentement de sa mere par contrat du 18. octobre 1645. *Jeanne* de Pons de la Grange.
  2. JULIEN d'Apchier, écuyer, seigneur de Saignes, demeroit paroisse de Brassac, élection d'Issoire, lorsqu'il fut maintenu par les mêmes jugemens de 1667. & 1668.
- Femme, JACQUELINE de Pons, mariée par contrat du 27. decembre 1656
1. & 2. N. & N. d'Apchier fils.



UY de Chateauf, quatrieme  
treneuf, & de Morque la femme  
Femme, ASSUMENS, vroit avec le

RANDON de Chateauf, seigneur  
Femme, VIERNE d'Andanc, dame  
mort sans enfans de Raymond de Roquet  
dame, seigneur d'Alers en partie, & de  
1. DRAGONNET, seigneur de Joye  
2. J. L. A. V. de Joye, premiere  
resta l'an 1591.

DRAGONNET seigneur de Joye  
seigneur de Chateauf.  
Femme, BEATRIX de Roquet.  
1. BERNARD, baron de Joye, seigneur de  
2. DRAGONNET de Joye, chevalier  
pres Narbonne en 1547.  
3. MARIE de Joye, femme de G.  
On trouve Guzman de Gaudy, chancelier

BERNARD, baron de Joye, dont  
seigneur de Gaigne avec son frere, &  
testament à Angoulême le 17. septembre  
Femme, ALEXANDRE de Pons,  
Mort le 17. novembre 1515. tout fils de G.  
dame de Pons de la Grange.  
1. RANDON L. du nom seigneur de  
2. 3. & 4. GERAN, seigneur de  
5. MARIE de Joye  
6. JEAN de Joye, maréchal en 1543  
mar & de Gaigne.



## §. XII.

# DUCS DE JOYEUSE,

## PAIRS DE FRANCE.



Pallé d'or & d'azur de 6. pieces,  
au chef de gueules, chargé de trois  
lions d'or.

## I V.

- A** **G**UY de Chateauneuf, quatrième fils de **GUILLAUME II.** seigneur de Châteauneuf, & de *Marquise* sa femme, mentionnée cy-devant page 808.  
Femme, **ASSUMENS**, vivoit avec son mary en 1198. de ce mariage naquit,

## V.

- R**ANDON de Chateauneuf, seigneur de Joyeuse, à cause de sa femme.  
Femme, **VIERNE** d'Anduze, dame de Joyeuse, après *Bernard* d'Anduze son frere, mort sans enfans de *Raymonde* de Roquefeuil en 1238. elle étoit fille de *Bernard* d'Anduze, seigneur d'Alets en partie, & de *Vierne* du Luc, dame de Joyeuse.

1. **DRAGONNET**, seigneur de Joyeuse, qui suit.
2. **IRLANDE** de Joyeuse, première femme de *Guillaume*, seigneur d'Estaing, qui testa l'an 1291.

## VI.

- B** **DRAGONNET** seigneur de Joyeuse, dont il rendit hommage en 1268. à *Randon*, seigneur de Chateauneuf.

Femme, **BEATRIX** de Roquefeuil, testa le 5. des ides de novembre 1283.

1. **BERNARD**, baron de Joyeuse, qui suit.
  2. **DRAGONNET** de Joyeuse, chevalier de Rhodes, commandeur de Compeyronnat près Narbonne en 1345.
  3. **MIRALDE** de Joyeuse, femme de *Guillaume*, seigneur de Laudun.
- On trouve *Guarinus de Gandiffa*, chanoine de Viviers en 1333.

## VII.

- B** **ERNARD**, baron de Joyeuse, dont la posterité prit le surnom, servoit aux guerres de Gascogne avec dix écuyers, & comme chevalier banneret en 1341. fit son testament à Aiguemortes le 17. septembre 1344.

Femme, **ALEXANDRE** de Peyre, mariée au château de Beauregard diocèse de Mandé le 17. novembre 1312. étoit fille d'*Aistorg*, seigneur de Peyre, & de *Marguerite* dame de Peyre & de Chalano.

- C**
1. **RANDON I.** du nom seigneur de Joyeuse, qui suit.
  2. 3. & 4. **GUERIN, GUIGUES & ROSTAING** de Joyeuse.
  5. **MARGUERITE** de Joyeuse
  6. **JEANNE** de Joyeuse, mariée en 1343. à *Geraud* Adhemar, seigneur de Monteil, Aymar & de Grignan.

7. RANDONNE de Joyeuse, épousa Raymond de Peyre, seigneur de Servieres,

A

VIII.

**R**ANDON I. du nom, baron de Joyeuse, fit son testament l'an 1363. & institua son fils unique son heritier universel.

Femme, FLORE de Quailus ou Cailus, fille de *Diudonné*, seigneur de Quailus, mariée en 1346.

1. LOUIS I. du nom, baron de Joyeuse, qui suit.

IX.

**L**OUIS I. du nom, baron de Joyeuse. Il donna quittance sous son scel & sous le nom de *Loys de Jaucoze*, chevalier, à Guillaume d'Enfernet trésorier des guerres du roy, de plusieurs sommes sur les gages, d'un autre chevalier & de 31. écuyers de sa compagnie desservis & à desservir en la campagne de M. de Bourbon, & sous le gouvernement de M. le duc de Berry dans la *chevauchée* qu'il prétendoit faire en Flandres contre les Anglois pour le fait de Bourbourg les 25. août, 10. septembre, 28. octobre & dernier novembre 1383. Son sceau en *cire rouge*, chargé d'un écusson à 3. pals & un chef chargé de 3. hydres. Cimier, deux longues oreilles, & pour legende *S. Lo... de Jaucoze*. v. 15. f<sup>o</sup>. 6933. des chartres des ordres (a). Jean de France duc de Berry lui donna commission par lettres expedées à Avignon l'an 1384. de faire des levées de plusieurs compagnies de gentilshommes pour courir sus & chasser de Languedoc la secte & heresie des *Tuchins* lesquels opprimoient cette province; ce qu'il executa courageusement; puis désirant faire le voyage de la Terre-Sainte, il fit son testament à Aiguemortes le 27. octobre 1390.

(a) Cabinet de M. Clément.

I. Femme, MARGUERITE de Chalença, fille de *Guillaume* de Chalença, & de *Walpurge*, dame de Polignac; fut mariée le 8. octobre 1367.

CATHERINE de Joyeuse, femme de *Guillaume*, seigneur de Laudun.

II. Femme, TIBURGE, dame de S. Didier, la Mastre, Lapté & autres terres qu'elle appotta en dot à son mary, à condition que lui & ses successeurs écartelleroient leurs armes de celles de S. Didier. Elle fut mariée le 26. may 1379.

1. RANDON II. du nom, baron de Joyeuse, qui suit.

2. CLAIRE de Joyeuse, mariée le 8. fevrier 1399. à *Robert* vicomte d'Uzès, seigneur de Remoulins, fils d'*Alzias*, vicomte d'Uzès, & de *Dauphine* de la Roche; testa le 16. juin 1401.



Écartelé. Au 1. & 4. de Joyeuse. Au 2. & 3. d'azur au lyon d'argent à la bordure de guenles, chargé de 8. fleurs de lys d'or, qui est S. Didier.

X.

**R**ANDON II. du nom, baron de Joyeuse & de S. Didier, chevalier banneret, conseiller & chambellan de Charles dauphin de Viennois, regent du royaume, depuis roy; étoit gouverneur de Dauphiné en 1424. suivant un acte du 10. septembre de la même année. Il donna plusieurs quittances sous le nom de Randon, seigneur de Joyeuse & de S. Didier à Jean de la Barre trésorier de Dauphiné, sur les gages de chevalier banneret, du sire de Beaumont chevalier bachelier, & de 18. écuyers de sa compagnie sous le gouvernement de très R. P. en Dieu M. l'archevêque duc de Reims, premier Pair de France, lieutenant du roy ès pays de Languedoc & Dauphiné, pour la recouvrance & garde deldits pays des 21. octobre, 16. decembre 1418. 24. janvier, 6. mars 1419. & 30. de cembre 1421. scellées en cire rouge, avec ses armes écartelées de Joyeuse & de S. Didier. Cimier, une tête de loup dans un vol. v. 15. f<sup>o</sup>. 6926. 6935. 6941. (b)

(b) Idem.

I. Femme, CATHERINE Aubert de Monteil de Gelat, dite de *Chastus*, dame de Botheon

DES PAIRS DE FR  
Botheon en Forez, fils d'Alain Aubert  
Gelat, & de Marie de Chastus  
1. LOUIS II. du nom, baron de Joyeuse  
2. JEANNE de Joyeuse, chevalier de Saint  
3. JEANNE de Joyeuse, épouse le 11.  
Mines, seigneur de la Foret, marquis  
de Montmor de la Roche de Pichon, &  
de Montmor le 11. decembre 1496. celle transigea avec  
le sire de Montmor le 11. decembre 1496.

LOUIS II. du nom, baron de Joyeuse  
Anglais sous le gouvernement de M.  
de Montmor le 11. decembre 1496. celle transigea avec  
le sire de Montmor le 11. decembre 1496.  
chevalier bachelier, de 26. ans, & de sa  
deuxième épouse à la mort de son mari  
pères & des autres en l'an de son mariage  
château de Montmor pour ce jour la veuve  
digne d'être nommée de Joyeuse, & de son  
son testament le 11. decembre 1496.

Femme, JEANNE Loyer, mariée à  
Marie d'Anjou, femme de roy Charles V  
sœur de Jean duc d'Orléans comte  
de Thiers, de Salines & de Mirandol.

1. TANNEGUY, vicomte de Joyeuse  
2. MARGUERITE de Joyeuse, femme  
Viviers  
3. LOUIS de Joyeuse, mariée 1<sup>o</sup> à  
Louis de S. Prost, dit Marechal, le  
4. JEANNE de Joyeuse, épouse Louis

TANNEGUY, vicomte de Joyeuse  
pour-évoque par le duc d'Orléans &  
& capitaine de Lyon en 1460. comme  
mar pour le recouvrement de la ville de  
20. mars 1448. pour les châteaux de G  
fit son testament à Joyeuse le 21. mars  
Femme, Blanche de Toumon, fille  
vois de la Roche; fut mariée par contrat  
1. GUILLAUME I. du nom, vicomte  
2. CHARLES de Joyeuse, sire de Cl  
Sire IV. le 10. septembre 1449. &  
diale. avec Galles chât. de la  
3. LOUIS de Joyeuse, seigneur de  
Gandres & seigneur de Verpeil.  
4. JEANNE de Joyeuse, femme de  
Dreie.  
5. ANNE de Joyeuse, épouse Thibaut

GUILLAUME I. du nom, vicomte  
& capitaine de Lyon en 1460. comme  
Femme, ANNE de S. Prost, dit Marechal,  
pour le duc d'Orléans, sire de Cl  
Fouillat-Epoux, sire de Joyeuse  
1472. avec son 2<sup>e</sup> de son mariage, 1499  
1. CHARLES, vicomte de Joyeuse  
2. LOUIS de Joyeuse, seigneur de S.  
3. GUILLAUME de Joyeuse, évêque de  
Tou III

A Botheon-en Forest, fille d'*Estienne* Aubert, seigneur de la Roche-Dagu, & de Montcel-Gelat, & de *Marie* de Chassus.

1. LOUIS II. du nom, baron de Joyeuse, qui suit.
2. JEAN de Joyeuse, chevalier de Rhodes.
3. JEANNE de Joyeuse, épousa le 15. janvier 1423. au château de Botheon *Gilbert* Motier, seigneur de la Fayette, maréchal de France, fils de *Guillaume* Motier, & de *Marguerite* le Brun du Pelschin, dame de Pontgibaut. Elle vivoit veuve le 5. decembre 1466. qu'elle transigea avec son fils aîné. Leur posterité sera rapportée dans la suite de cette hist. au chapitre des maréchaux de France.

## X I.

**L**OUIS II. du nom, baron, puis vicomte de Joyeuse, servoit le roy contre les Anglois sous le gouvernement de M. le Regent du royaume, dauphin de Viennois du vivant de son pere, & ne prenoit alors que la qualité d'écuyer, suivant la quittance qu'il donna le dernier avril 1429. à Macé Heron tresorier des guerres, pour les gages d'un chevalier-bachelier, & 26. écuvers de sa compagnie, à raison de 100. livres par mois, demeura prisonnier à la journée de Crevant l'an 1423. Le roy pour le récompenser de ses pertes & des services qu'il lui avoit rendus, lui donna 2000. livres de pension & le château de Solfer, pour en jouir sa vie durant & celle de sa femme; le même prince érigea ensuite sa baronnie de Joyeuse en vicomté par lettres du mois de juillet 1432. Il fit son testament le 25. mars 1441.

Femme, JEANNE Louvet, mariée à Bourges le 29. mars 1419. fille d'honneur de Marie d'Anjou, femme du roy Charles VII. elle étoit seur puînée de *Marie* Louvet femme de *Jean* batard d'Orleans comte de Dunois, & fille de *Jean* Louvet, seigneur de Thays, de Saliniere & de Mirandol, président de Provence.

1. TANNEGUY, vicomte de Joyeuse, qui suit.
2. MARGUERITE de Joyeuse, femme de *Jean* le Forestier, seigneur de Vauvert en Vivarais.
3. LOUISE de Joyeuse, mariée 1<sup>o</sup>. à *Beraud* de la Tour, seigneur de S. Vidal; 2<sup>o</sup>. à *Louis* de S. Priest, dit *Maréchal*, seigneur d'Espinaç.
- C 4. JEANNE de Joyeuse, épousa *Louis*, seigneur de Lestrangle.

## X II.

**T**ANNEGUY, vicomte de Joyeuse, fut fait chevalier de l'ordre du camail ou porc-épic par le duc d'Orleans en 1438. étoit bailli de Mafcon, sénéchal, bailli & capitaine de Lyon en 1460. commandoit 20. hommes d'armes & 60. hommes de trait pour le recouvrement de la ville & seigneurie de Genes en 1461. transigea le 20. mars 1446. pour les châteaux de Gropieres & de Bedejou qui lui demeurent; & fit son testament à Joyeuse le 22. may 1486.

Femme, Blanche de Tournon, fille de *Guillaume* seigneur de Tournon, & d'*Antoinette* de la Roüe; fut mariée par contrat du 20. juin 1448.

- D 1. GUILLAUME I. du nom, vicomte de Joyeuse, qui suit.
2. CHARLES de Joyeuse, abbé de Chambon; nommé évêque de S. Flour par le pape Sixte IV. le 10. septembre 1483; est enterré dans le chœur de son église cathédrale. Voyez Gallia christ. édit. de 1656. tome II. p. 586.
3. LOUIS de Joyeuse, seigneur de Botheon, a fait la branche des comtes de Grandpré & seigneurs de Verpel, rapportez cy après §. XIII.
4. JEANNE de Joyeuse, femme de *Guy* de la Baume, comte de Montrevel en Bresse.
5. ANNE de Joyeuse, épousa *Thibaut* de Budos, seigneur de Portes.

## X III.

**G**UILLAUME I. du nom, vicomte de Joyeuse, seigneur de S. Didier, conseiller & chambellan du duc de Bourbon; fit son testament le 19. mars 1493.

Femme, ANNE de Balsac, fille aînée de *Roffec* de Balsac II. du nom, chevalier seigneur de Glifenove, Bonfac, &c. sénéchal de Nîmes & de Beaucaire, gouverneur du Pont-Saint-Espirit, & de *Jeanne* d'Albon, dame de Châtillon d'Azargues; fut mariée en 1472. Voyez tome II. de cette histoire, page 437.

1. CHARLES, vicomte de Joyeuse, qui suit.
2. LOUIS de Joyeuse, évêque de S. Flour.
3. GUILLAUME de Joyeuse, évêque d'Aleth, & abbé de Chambon en 1540.

4. JACQUES de Joyeuse, abbé de S. Antoine de Viennois doyen de Notre-Dame du Puy en Velay; mort le 27. juin 1542. A  
 5. THIBAUT de Joyeuse, chevalier de Rhodes.  
 6. JEAN de Joyeuse, seigneur de S. Sauveur & d'Arques, sera rapporté après son frere aîné.  
 7. ANNE de Joyeuse, mariée au seigneur d'Orlac en Auvergne.  
 8. FRANÇOISE de Joyeuse, épousa le baron de la Tourette.

## XIV.

CHARLES, vicomte de Joyeuse, étoit enfant d'honneur du roy Charles VIII. avant 1497. & testa le 23. juin 1532.

Femme, FRANÇOISE de Meüillon, fille d'Antoine de Meüillon baron de Breffieux & de Ribieres, lieutenant general en Dauphiné, & d'Isabeau de Peyre; fut mariée le 9. de cembre 1503. B

1. LOUIS de Joyeuse, tué à la bataille de Pavie l'an 1524.
2. JACQUES vicomte de Joyeuse, fit son testament le 21. juillet 1540. & mourut la même année âgé de 20. ans, sans avoir été mariée, ayant institué ses oncles heritiers.
3. HELENE de Joyeuse, mariée au seigneur de Brezons & de Montreal en Auvergne.
4. JEANNE de Joyeuse; épousa Gaspard d'Urfé, seigneur d'Aurose, 2<sup>e</sup> fils de JEAN d'Urfé, dit Paillart, baron d'Aurose; & d'Isabeau de Langheac.

## XIV.

JEAN de Joyeuse, seigneur de S. Sauveur & d'Arques, sixième fils de GUILLAUME I. vicomte de Joyeuse, & d'Anne de Balsac; succéda à Jaques de Joyeuse son neveu au vicomté de Joyeuse; fut lieutenant general pour le roy en Languedoc sous le connétable de Montmorency, chevalier de l'ordre du roy, gouverneur & capitaine de la ville de Narbonne, suivant un don que le roy lui fit le 11. avril 1553. (4) Il fit son testament le 3. fevrier 1555. C

(2) Chamb. des comptes Mem. cotté Q. 2. fol. 231.

Femme, FRANÇOISE de Voifins, baronne d'Arques, dame de Puyvert & de la Tour de Fenouillet, mariée le 22. novembre 1518. étoit fille unique & heritiere de Jean de Voifins, baron d'Arques, & de Paule de Foix-Rabat.

1. JEAN-PAUL vicomte de Joyeuse, testa le 18. janvier 1557. & mourut sans alliance.
2. GUILLAUME II. du nom, vicomte de Joyeuse, qui suit.
3. ANNE de Joyeuse, mariée avec François de Bruyeres, baron de Chalabre.
4. PAULE de Joyeuse, épousa par contrat du 3. fevrier 1544. François de Chaste, bailli de Velay, lequel testa le 4. août 1554. & fit un codicille le 14. janvier 1555. Paule de Joyeuse fit son testament le 16. juillet 1586.
5. FRANÇOISE de Joyeuse, mariée 1<sup>o</sup>. à Aymery de Narbonne, baron de Campendu; 2<sup>o</sup>. à Antoine de Gaste, seigneur de Lupé. D
6. CATHERINE de Joyeuse, femme par contrat du 18. janvier 1553. d'Enemond de Brancas, baron d'Oïse & de Maubec en Provence, troisième fils de GAUCHER de Brancas II. du nom, seigneur d'Oïse, & d'Isabeau de Montauban. Leur posterité sera rapportée dans la suite de cette histoire, au chapitre des ducs de Villars-Brancas, Pairs de France.

Enfans naturels de JEAN, vicomte de Joyeuse, & de CATHERINE de Montreal.

1. François, batard de Joyeuse, légitimé par lettres du 14. juillet 1582.
- II. Jean, batard de Joyeuse, légitimé au mois de fevrier 1587.

## XV.

GUILLAUME II. du nom, vicomte de Joyeuse, seigneur de S. Didier, de Laudun, Puyvert, Arques, & Covissac, conseiller au conseil d'estat & privé, capitaine de 50. hommes d'armes, chevalier de l'ordre de S. Michel, & nommé chevalier du S. Esprit lors de l'institution en 1578. maréchal de France, & lieutenant general au gouvernement de Languedoc en 1575. fut destiné à l'église, & posséda du vivant de son frere aîné l'évêché d'Aler; & n'étant pas encore engagé dans les ordres sacrés, il le quitta pour succéder à son frere & suivre la profession des armes. Il décéda fort âgé, dans son château de Covissac diocèse d'Aleth au mois de janvier 1592. Voyez son article dans la suite de cet ouvrage, au chapitre des maréchaux de France. E

DES PAIRS DE FRANCE  
 Femme, MARIE de Baranay, comte de Bouchage, le 24. juillet 1597.

1. ANNE, duc de Joyeuse. Pair de France en 1578. créé cardinal le 11. decembre 1578. secrétaire Annuel d'Etat des affaires de France en cour de R. avec lui pour secrétaire Annuel d'Etat l'archevêché de Toulon; nommé ministre de l'Etat de la ligue en Languedoc. Il fut élu l'abolition. Il fut élu IV. duc de la ligue en Languedoc V. & au retour fut élu duc de la ligue en Languedoc. Il fut élu archevêque de Rouen en 1604. & fut élu le 11. septembre 1604. évêque d'Arles, & duc de la ligue. Son corps fut enterré dans l'église de la ville de Paris. Voyez le Gallia christiana. tom. 2. p. 101.

3. HENRI de Joyeuse, comte de Montmorency, chevalier des ordres du roy, lieutenant general des provinces de Languedoc pendant la ligue. Il fut élu de la ligue le 4. septembre 1577. & fut élu après la mort de son frere la ligue, & mourut le 11. septembre 1608. âgé de 41. ans. & de la rue S. Honoré à Paris, sous le règne de Louis XIII. par M. de

Femme, CATHERINE de Noyers-la-Ville, comte de camp de la cavalerie Gouverneur de S. Lary de l'église des Cordeliers, le 11. août 1577. HENRI-CATHERINE duc de Paris au Louvre le 8. janvier duc de Montpensier, comme il fut en 1611. à Charles de Lorraine Joyeuse. Voyez le même tome III. p. 164. & fut enterré au couvent

4. ANTOINE-SCIPION de Joyeuse, le, pair duc de Joyeuse après son frere en la suite après le combat de Villamirion le 16. mai 1604.

Femme, CATHERINE de Mox, mariée par contrat de mariage le 11. juillet 1577. vicomte de Mox, chevalier des ordres de S. Michel, & de S. Louis, & de Charles III. & de Catherine de Mox, fille de S. Louis de France. Elle fut enterrée dans l'église de S. Louis de France le 11. juillet 1604. & fut enterrée au couvent de S. Louis de France le 11. juillet 1604.

Femme, MARIE de Batarnay, née le 27. août 1539. mariée vers 1560. fille de René de Barranay, comte du Bouchage, & d'Isabelle de Savoye-Villars; mourut à Thouloufe le 24. juillet 1595.

1. ANNE, duc de Joyeuse, Pair de France, qui suit.
2. FRANÇOIS, cardinal duc de Joyeuse, né le 24. juin 1562. archevêque de Narbonne en 1582. créé cardinal le 12. decembre 1583. le roy Henry III. le fit protecteur des affaires de France en cour de Rome, où il fut obligé de se rendre, ayant pris avec lui pour secrétaire Arnaud d'Ossat, depuis cardinal; ensuite il fut pourvu de l'archevêché de Thouloufe; nommé commandeur de l'ordre du S. Esprit en 1589. & maintint le party de la ligue en Languedoc jusqu'à la conversion du roy Henry IV. dont il sollicita l'absolution. Il assista à l'élection des Papes Leon XI. & Paul V. & au retour tint sur les fonds au nom de ce Pape, le roy Louis XIII. fut nommé archevêque de Rouen en 1604. couronna la reine Marie de Medicis à S. Denys; & sacra le roy Louis XIII. à Reims le 17. octobre 1610. & mourut d'une diarrhée à Avignon, étant doyen des cardinaux, le 23. août 1615. étant âgé de 53. ans. Son corps fut enterré dans l'église des Jésuites de Pontoise qu'il avoit fondée. Voyez le *Gallia christiana vetus*, & la vie écrite par Antoine Aubery.

3. HENRY de Joyeuse, comte du Bouchage, puis duc de Joyeuse, Pair & maréchal de France, chevalier des ordres du roy, maître de la garde-robe, gouverneur & lieutenant general des pays d'Anjou, du Maine & du Perche, ensuite de Languedoc pendant la ligue; naquit à Thouloufe en 1567. se fit capucin après la mort de sa femme le 4. septembre 1587. y fit profession sous le nom de pere Ange, en sortit après la mort de son frere le grand prieur pour se mettre à la tête de la ligue, y rentra en 1599. mourut à Rivoli en réputation d'une grande vertu le 28. septembre 1608. âgé de 41. ans, & fut enterré devant le grand autel des Capucins de la rue S. Honoré à Paris, sous un tombeau de marbre noir. Voyez son éloge par Papiro Masson, & sa vie écrite par M. de Cailleres.

Femme, CATHERINE de Nogaret-la-Vallette, fille de Jean Nogaret seigneur de la Vallette, mestre de camp de la cavalerie legere, lieutenant general au gouvernement de Guyenne & de Jeanne de S. Lary-de-Bellegarde; mourut à Paris, & y fut enterré dans l'église des Cordeliers, le 12. août 1587. ou se voit son tombeau derriere le chœur. HENRIETTE-CATHERINE duchesse de Joyeuse, comtesse du Bouchage, née à Paris au Louvre le 8. janvier 1585. mariée en 1599. à Henry de Bourbon, duc de Montpensier, comme il a été dit au tome I. de cette hist. pag. 318. & 2°. en 1611. à Charles de Lorraine duc de Guise, auquel elle porta le duché de Joyeuse. Voyez ce même tome III. pag. 488. Elle mourut à Paris le 25. fevrier 1656. & fut enterrée au couvent des Capucines.

4. ANTOINE-SCIPION de Joyeuse, chevalier de Malthe, grand-prieur de Thouloufe, puis duc de Joyeuse après son frere aîné; se noya dans la riviere du Tarn, en sa retraite après le combat de Villemur, le 20. octobre 1592. & est enterré à Villemur selon le Grain.

5. GEORGES vicomte de S. Didier, mort d'apoplexie à Paris, âgé de 16. à 17. ans, le 16. avril 1584. avant la consommation de son mariage.

Femme, CLAUDE de Moy, mariée par contrat du 16. fevrier 1583. fille de Charles Marquis de Moy, chevalier des ordres du roy, capitaine de 50. hommes d'armes, vice-amiral de Picardie, chatelain héréditaire des chatellenies de Bellemontre & de Charmeuil; & de Catherine de Susanne. Le marquis de Moy donna à sa fille les terres & seigneuries de Ry, S. Denys le Thibourt, Gainville & Vacqueil; & 6000. écus de rente à prendre sur tous ses biens, & spécialement sur la châtellerie héréditaire de Beauvais en Beauvoisis, les seigneuries de Buffigny, de Boismellet & d'Anfreville, à condition que lorsqu'ils jouiroient de cette terre, elle & son mary se desisteroient de celles du Ry, &c. Jean-Jacques de Susanne, comte de Cerny, chevalier des ordres du roy, ayeul maternel de Claude de Moy, luy donna par ce contrat les terres & seigneuries de Rubigny & de Wadimont, excepté la part de son frere François de Susanne sur ces terres, dont le comte de Cerny se reserva l'usufruit sa vie durant. Elle eut en dotiaire de son mary 2000. écus de rente. Il fut dit que le fils aîné qui naîtroit de ce mariage, porteroit le nom de marquis de Moy, & les armes écartelées de Moy & de Susanne, & sur le tout de Joyeuse. Elle se remaria à Henry de Lorraine, comte de Chaligny, comme il a été dit dans ce même tome III. pag. 795.

6. HONORAT de Joyeuse, mort jeune.
7. CLAUDE de Joyeuse, seigneur de S. Sauveur, fut tué avec le duc de Joyeuse son frere aîné, à la bataille de Courtras en 1587. & gist à Montrefor.

XVI.

ANNE duc de Joyeuse, Pair & amiral de France, chevalier des ordres du roy, premier gentilhomme de sa chambre, gouverneur de Normandie; dont il sera parlé plus amplement au chapitre des amiraux de France; fut tué de sang froid à Courtras le 20. octobre 1587. la pompe funebre fut faite avec grande magnificence dans l'église des grands Augustins de Paris, & son corps fut porté dans l'église collegiale de Montrefor.

Femme, MARGUERITE de Lorraine, sœur puînée de Louise de Lorraine reine de France, femme du roy Henry III. mariée dans l'église de S. Germain de l'Auxerrois le 24. septembre 1581. se remaria le 31. mars 1599. à François de Luxembourg duc de Piney; & mourut en 1625. Voyez cy-devant p. 732.



§. XIII.

COMTES DE GRANDPRÉ.

XIII.

LOUIS de Joyeuse, II. fils de TANNÉGUY vicomte de Joyeuse, & de Blanche de Tournon, mentionnez cy-devant, page 837. fut seigneur de Botheon en Forets, de Banfac, de S. Geniez, de Rochefort, de la Roche-sur-Yon & de Champigny, comte de Chartres, conseiller & chambellan des rois Louis XI. Charles VIII. & Louis XII. avoit le bail & gouvernement de François de Bourbon comte de Vendôme, & autres enfans de feu Jean de Bourbon comte de Vendôme le 24. juillet 1479. à cause de Jeanne de Bourbon sa femme, fut lieutenant au gouvernement de Paris, Isle de France, Senlis, Beauvoisis, Vermandois, Champagne & Brie, gouverneur de Mouzon & de Beaumont en Argonne. Le roy Louis XI. lui donna la seigneurie de Marvejou en Languedoc, & celle de la Roche-sur-Yon en decembre 1481. (a) Il mourut au château de S. Lambert en Rethelois le 4. mars 1498.

(a) Mem. cotte R. fol. 244.

I. Femme, JEANNE de Bourbon, dame de Rochefort & de S. Geniez, que le roy Louis XI. lui fit épouser le 3. fevrier 1477. elle étoit fille aînée de Jean de Bourbon comte de Vendôme II. du nom, & d'Isabel de Beauvau; & étoit morte en 1487. Voyez tome I. de cette histoire, p. 324.

1. FRANÇOIS de Joyeuse, seigneur de Botheon & de Preaux.

Femme, ANNE de Gaste, dame de la Barge, mariée le 5. novembre 1504.

JEANNE de Joyeuse, dame de Botheon, mariée 1°. à Claude seigneur de S. Chaumont; 2°. à François de Montmorin, seigneur de S. Herem, gouverneur d'Auvergne.

2. ANNE de Joyeuse, mariée le 3. octobre 1497. à Gabriel de Levis baron de Coufan, bailliy de Forets.

II. Femme, ISABEAU de Hallwin comtesse de Grandpré, fille de Jean seigneur de Hallwin, & de Jeanne de la Clite, dame de Commines.

1. ROBERT de Joyeuse, comte de Grandpré, qui suit.

2. JEAN de Joyeuse, abbé de la Honce & de Belleval.

3. MADELENE de Joyeuse, femme de Jean d'Iliers, baron des Adrets, gouverneur de Vendôme.

XIV.

ROBERT de Joyeuse, comte de Grandpré, vivant en 1556.

Femme, MARGUERITE de Barbançon, dame de Montgobert, mariée le 15. juillet 1519. fille de François de Barbançon, seigneur de la Ferté, & de Françoise de

DES PAIRS DE F  
de Villers, dame de Montgobert, fille  
1. FOUCAULT de Joyeuse, comte de  
2. ANTOINE de Joyeuse, seigneur de  
seigneur de Verres, seigneur de B  
3. Nicolas de Joyeuse, abbé de Belleval  
4. Jean de Joyeuse, maréchal de France  
5. Claude de Joyeuse, seigneur de Joye  
I  
FOUCAULT de Joyeuse comte de Grand  
maire du seigneur de Joyeuse, & seigneur  
1. Femme, CATHERINE de Harcourt, s  
d'Étrel, seigneur de Lorraine, capitaine-général  
II. Femme, ANNE d'Angoulême, elle étoit  
de François de Joyeuse, seigneur de Joyeuse  
1. JEAN de Joyeuse, seigneur de Joyeuse  
2. ROBERT de Joyeuse comte de Grandpré, se  
seigneur de Champagne, mort en 1556  
3. CLAUDE de Joyeuse, comte de Grandpré  
4. ANTOINE de Joyeuse, & fut la femme  
de 1514  
5. FRANÇOISE de Joyeuse, mariée à Robert  
6. SUZANNE de Joyeuse, mariée 1°. à Fran  
Rois; 2°. à Hugues d'Amboise, seigneur  
7. MARGUERITE de Joyeuse, femme de  
theois  
8. PHILIPPE de Joyeuse, allié à Charles  
9. CLAUDE de Joyeuse, mariée 1°. à J  
Tour, d'avec le duc de Lorraine, & 2°. à  
le duc de Lorraine, & à Louis de  
10. LOUIS de Joyeuse, femme de Ro  
11. ANNE de Joyeuse, mariée à Jean de  
seigneur de Barbançon, & grand-guyon de

CLAUDE de Joyeuse comte de Grandpré  
comte de Grandpré, capitaine de 100  
nommé à la cour de S. Eloy en 1514  
Femme, PHILIBERT de Saix, marié  
de Saix, baron de Turpes, gouverneur d'Am  
1. PIERRE de Joyeuse comte de Grandpré  
seigneur de Saix  
2. CATHERINE de Joyeuse, religieuse  
3. HENRIETTE de Joyeuse, femme de  
deux. Voyez tome II. de cette histoire  
4. MARGUERITE de Joyeuse, comtesse de  
seigneur de Montmorin, baron de Joye  
de Joyeuse son cousin, auquel elle fut  
do



- A de Villers, dame de Montgobert; issuë des anciens comtes de Grandpré.
1. FOUCAULT de Joyeuse, comte de Grandpré, qui suit.
  2. ANTOINE de Joyeuse, seigneur de Montgobert, duquel sont descendus les seigneurs de Verpeil, mentionnez au §. XVI.
  3. NICOLAS de Joyeuse, abbé de Belleval en 1556.
  4. ISABEAU de Joyeuse, mariée 1<sup>o</sup>. à Robert d'Averoult, seigneur de Guillancourt; 2<sup>o</sup>. à Claude d'Anglure, seigneur de Jours.

X V.

**F**OUCAUT de Joyeuse comte de Grandpré, guidon de la compagnie d'ordonnances du seigneur de Jamets, & enseigne de celle du duc d'Anjou.

- I. Femme, CATHERINE de Harenge, (a) veuve de Claude de Riviere, seigneur d'Esséy, sénéchal de Lorraine, capitaine-prévôt de Dun.

(a) P. Hugo dans sa *général. de Sallés* en 1706. page XLII. des *Preuves*.

II. Femme, ANNE d'Anglure, fille unique de Claude d'Anglure seigneur de Jours, & de Françoise de Dinteville; fut mariée par contrat du 24. août 1547.

1. JEAN de Joyeuse; tué à la bataille de Montcontour en 1569.
2. ROBERT de Joyeuse comte de Grandpré, mestre de camp des regimens de Poitou & de Champagne, mort en 1589. sans avoir été marié.
3. CLAUDE de Joyeuse, comte de Grandpré, qui suit.
4. ANTOINE de Joyeuse, a fait la branche des seigneurs de S. Lambert, mentionnez au §. XIV.
5. FRANÇOISE de Joyeuse, mariée à Robert d'Alaumont, baron de Cernay.
6. SUSANNE de Joyeuse, mariée 1<sup>o</sup>. à François des Marins, seigneur de la Queuë-aux-Bois; 2<sup>o</sup>. à Philippes d'Ambly, seigneur de Malmy.
7. MARGUERITE de Joyeuse, femme de Valentin, seigneur de Sugny, bailli de Rethelois.
8. PHILIPPES de Joyeuse, allié à Charles de Roucy seigneur de Manre.
9. CLAUDE de Joyeuse, mariée 1<sup>o</sup>. à Jean de Ficquelmont seigneur de Mars-la-Tour, écuyer du duc de Lorraine; 2<sup>o</sup>. à Humbert seigneur de Filostein, chambellan du duc de Lorraine; 3<sup>o</sup>. à Louis de Vigneul, seigneur du Metnil.
10. LOUISE de Joyeuse, femme de René d'Alpremont, seigneur de Vendy.
11. ANNE de Joyeuse, mariée à Jean Thomassin baron de Montbailion, gouverneur de Blamont, & grand-gruyeur de Lorraine.

X V I.

- D **C**LAUDE de Joyeuse comte de Grandpré, gouverneur de Mouzon & de Beaumont en Argonne, capitaine de 50. hommes d'armes des ordonnances du roy, nommé à l'ordre du S. Esprit en 1614.

Femme, PHILIBERTE de Saux, mariée le 15. fevrier 1588. fille unique de Simon de Saux, baron de Torpes, gouverneur d'Auxonne, & de Françoise d'Anglure.

1. PIERRE de Joyeuse comte de Grandpré, tué au siège de Montauban en 1621. sans avoir été marié.
2. CATHERINE de Joyeuse, religieuse à Avenay.
3. HENRIETTE de Joyeuse, femme de Charles de Lenoncourt, seigneur de Gondrecourt. Voyez tome II. de cette histoire, page 63.
4. MARGUERITE de Joyeuse, comtesse de Grandpré, mariée 1<sup>o</sup>. en 1612. à Jean-Pantrac de Mylendonck, baron de Peth & de Bruyeres; 2<sup>o</sup>. à Antoine-François de Joyeuse son cousin, auquel elle porta le comté de Grandpré.





## S. XIV.

## SEIGNEURS DE S. LAMBERT.

## XVI.

**A**NTOINE de Joyeuse, quatrième fils de FOUCAULT de Joyeuse comte de Grandpré, & d'Anne d'Anglure, mentionné cy-devant page 841. fut premierement abbe de Belleval, puis seigneur de saint Lambert, gouverneur de Mezieres; & mourut le 26. octobre 1611. A

Femme, HENRIETTE de la Vieville, mariée par contrat du 15. may 1594. fille de Robert marquis de la Vieville, baron de Rugles, chevalier des ordres du roy, lieutenant general au gouvernement de Champagne, grand-fauconnier de France; & de Guillemette de Boflut.

1. ROBERT de Joyeuse, seigneur de S. Lambert, qui suit.
2. ANTOINE-FRANÇOIS de Joyeuse, qui a fait la branche des derniers comtes de Grandpré, rapportez §. XV.
3. ANNE de Joyeuse, née en 1598. mariée à Henry de Haraucourt, seigneur d'Escraigne, gouverneur de Nancy.
4. CATHERINE de Joyeuse, née en 1599. religieuse à S. Pierre de Reims.

## XVII.

**R**OBERT de Joyeuse, seigneur de S. Lambert, lieutenant de roy au gouvernement de Champagne; étoit mort en 1660. B

I. Femme, ANNE Cauchon, mariée le 2. juillet 1619. fille de Charles Cauchon, baron du Tour & de Maupas, & d'Anne de Gondy.

1. HENRIETTE-CHARLOTTE de Joyeuse, mariée à Adrien-Pierre Tiercelin marquis de Brosle.
  2. ANNE-LOUISE de Joyeuse.
  3. MARGUERITE de Joyeuse, chanoinesse à Poussay en 1654.
- II. Femme, NICOLE de Villiers, sa cousine au VI. degré comme descendants tous deux de Jacques de Grandpré, seigneur de Hans; mariée par contrat du 6. janvier 1650. fille de Jean de Villiers, seigneur de Barbaise; & de Lucie de Bohan. Etant veuve en 1660. & tutrice de son fils, elle se porta heritiere beneficiaire de son mary.

JULES-CHARLES de Joyeuse, baron de S. Lambert, qui suit. C

## XVIII.

**J**ULES-CHARLES de Joyeuse, baron de S. Lambert, seigneur de Ville-sur-Tourbe, vicomte de Warmerville; avoit été page de la chambre du roy en avril 1667.

Femme, ANNE de Sahuguet, fille de Daniel de Sahuguet, seigneur de Termes, lieutenant de roy à Sedan; & de Gabrielle de Pouilly.

1. DANIEL de Joyeuse, qui suit.
2. LOUIS de Joyeuse, vicomte de Verpel.
3. JEAN-GEDEON-ANDRE de Joyeuse, mentionné après son frere.

## XIX.

**D**ANIEL de Joyeuse, seigneur de Montgobert, mestre de camp d'un regiment de cavalerie. D

Femme, MARIE de S. André, mariée le 7. fevrier 1707. veuve de Charles-Albert de Fulleberg, grand-maitre des eaux & forêts au département de Mets, & fille de Jean de S. André, secretaire du roy; & de Marie Courfin sa seconde femme.

JEAN-GEDEON-ANDRE Joyeuse  
 Grandpré par la donation de Jules de Joye  
 fut avec son frere aîné le 21. n  
 tenant general au gouvernement de Champ  
 de Jules de Joyeuse son pere, cy-devan  
 Comtes  
 Femme, ANTOINETTE de Villiers  
 de Villiers, seigneur de Rouffille & d  
 de-Cege.  
 1. N... de Joyeuse, de la Marquis de  
 2. NICOLAS de Joyeuse, ne le 5. jun 17  
 3. JEAN-ARMAND de Joyeuse, aut  
 1718.  
 4. HONORE de Joyeuse, ne le 4. mai

N... de Joyeuse, de la Marquis de  
 regiment des Carvans en may 1712

de Jules de Joyeuse  
 de Jules de Joyeuse

DERNIERS COMTES

ANTOINE-FRANÇOIS de Joyeuse  
 seigneur de S. Lambert, mentionné  
 en 1662. fut premierement abbe de Thi  
 les armes; fut mestre de camp d'un reg  
 de Beaumont en Artois, le comte de  
 partage avec son frere en presence de l  
 Femme, MARGUERITE de Joye  
 de Claude de Joyeuse, comte de Grandpré

1. CHARLES-FRANÇOIS de Joye  
 2. CLAUDE de Joyeuse, abbe de Mo  
 3. JEAN-ARMAND de Joyeuse, ba  
 du roy, maréchal de France, duc d  
 chaux de France, mort le 1. jun 1  
 cousine, sœur de Michel de Joye  
 let, qui avoit épousé par contrat  
 4. ANNE-ROBERT de Joyeuse, tante  
 5. CATHERINE-PAULHEM de Joye  
 d'honneur.

6. HENRIETTE de Joyeuse, religieuse  
 7. MARIE-CATHERINE de Joyeuse, m

CHARLES-FRANÇOIS de Joyeuse  
 le roy en 1661. gouverneur de Me  
 de camp de cavalerie, de lieutenant gene  
 d'honneur, CHARLOTTE de Joye  
 de Chateau de de Cury, & d'Elizabeth-C  
 1. CLAUDE de Joyeuse, mort religieuse  
 2. JULES de Joye, comte de

XVI  
 CHARLES-FRANÇOIS de Joyeuse  
 le roy en 1661. gouverneur de Me  
 de camp de cavalerie, de lieutenant gene  
 d'honneur, CHARLOTTE de Joye  
 de Chateau de de Cury, & d'Elizabeth-C  
 1. CLAUDE de Joyeuse, mort religieuse  
 2. JULES de Joye, comte de

## XIX.

**A** JEAN-GEDEON-ANDRE' seigneur de Joyeuse de Chouvoiy, comte de Grandpré par la donation de Jules de Joyeuse comte de Grandpré, & par la transaction qu'il fit avec ses freres aînez le 31. mars 1712. ratifié le 8. fevrier 1718. lieutenant general au gouvernement de Champagne bailliage de Reims, sur la démission de Jules de Joyeuse son parent, cy-devant mestre de camp du regiment royal des Cravates.

Femme, ANTOINETTE de Villiers, mariée le 1. decembre 1712. fille de Nicolas de Villiers, seigneur de Roussville & de Famechon; & de Marguerite du Fresnoy du-Cange.

1. N. . . de Joyeuse, dit le Marquis de Joyeuse, qui suit.
2. NICOLAS de Joyeuse, né le 3. juin 1715. destiné à l'ordre de Malte.
3. JEAN-ARMAND de Joyeuse, aussi destiné chevalier de Malte, né le 24. avril 1718.
4. HONORE'E de Joyeuse, née le 9. may 1719.

## XX.

**B** . . . de Joyeuse, dit le Marquis de Joyeuse, né le 6. mars 1714. lieutenant au regiment des Cravates en may 1724.



## §. XV.

## DERNIERS COMTES DE GRANDPRÉ.

## XVII.

**C** ANTOINE-FRANÇOIS de Joyeuse, second fils d'ANTOINE de Joyeuse seigneur de S. Lambert, mentionné cy-devant p. 842. & d'Henriette de la Vieville, né en 1602. fut premierement abbé de Thenailles & de Belleval, qu'il quitta pour suivre les armes; fut mestre de camp d'un regiment d'infanterie, gouverneur de Mouzon & de Beaumont en Argonne, & comte de Grandpré par sa femme; transigea sur son partage avec son frere en présence de sa mere le 4. may 1629.

Femme, MARGUERITE de Joyeuse, mariée le 24. juin 1623. fille & heritiere de Claude de Joyeuse, comte de Grandpré; & de Philiberte de Saux.

1. CHARLES-FRANÇOIS de Joyeuse, comte de Grandpré, qui suit.
2. CLAUDE de Joyeuse, abbé de Mouzon & d'Esslan en 1655. mort en 1710.
3. JEAN-ARMAND de Joyeuse, baron de S. Jean sur Tourbe, chevalier des ordres du roy, maréchal de France, dont il sera parlé plus amplement au chapitre des maréchaux de France; mort le 1. juin 1710. sans enfans de Marguerite de Joyeuse sa cousine, fille de Michel de Joyeuse seigneur de Verpeil, & de Marie de Trumetlet, qu'il avoit épousée par contrat du 4. juin 1658. & qui mourut le 22. juin 1694.
4. ANNE-ROBERTE de Joyeuse, femme de Charles de Rouvre, baron de Cernay.
5. CATHERINE-PHILIBERTE de Joyeuse, mariée à Claude de Saint Vincent, baron d'Aunoy.
6. HENRIETTE de Joyeuse, religieuse.

**D** 7. MARIE-CATHERINE de Joyeuse, née posthume; morte jeune.

## XVIII.

**C** HARLES-FRANÇOIS de Joyeuse, comte de Grandpré, chevalier des ordres du roy en 1661. gouverneur de Mouzon & de Beaumont en Argonne, mestre de camp de cavalerie, & lieutenant general des armées du roy; mort le 8. mars 1680.

Femme, CHARLOTTE de Coucy, fille de Louis de Mailly, dit de Coucy, seigneur de Chemery & de Croy, & d'Elizabeth-Claire-Eugenie de Croy.

1. CLAUDE de Joyeuse, mort religieux de Premontré.
2. JULES de Joyeu', comte de Grandpré, qui suit.

II. Femme, HENRIETTE-LOUISE de Cominges, fille de *Louis* de Cominges, marquis de Vervins, & de *Gabrielle* de Prouilly, morte en 1678. Voyez tome II. de cette *histoire*, page 662. A

1. ABRAHAM de Joyeuse, mort par accident.
2. JEAN, dit le comte de Joyeuse, capitaine de cavalerie, mort à Paris le 25. avril 1725. enterré à S. André des Arcs.

Femme, MARIE-VICTOIRE de Merode, mariée le 19. mars 1689.

1. JULES-ARMAND de Joyeuse, né au mois d'octobre 1694. mort avant son pere.
- II. CLAUDE de Joyeuse, née le 3. septembre 1692. morte avant son pere.
3. MICHEL de Joyeuse, mort jeune sans alliance.
4. JOSEPH de Joyeuse, prieur des SS. Geosmes ou Gemeaux près de Langres, mort hors de France.
5. HENRIETTE-MARIE-BENEDICTINE de Joyeuse, religieuse. B
6. MARIE de Joyeuse, décedée jeune.
7. ANNE-FERDINANDINE de Joyeuse, marquise de Vervins, demoiselle de Grandpré, heritiere en partie de *Jean* son frere.

## X I X.

JULES de Joyeuse, comte de Grandpré, gouverneur de Stenay, colonel d'infanterie, né le 29. mars 1655. traita au mois de may 1698. de la charge de lieutenant de roy de Champagne, dont il prêta serment entre les mains de sa majesté le 21. du même mois; & se voyant sans enfans il se détermina à donner le comté de Grandpré à l'un de ses cousins, fils de *Jules-Charles* de Joyeuse, baron de S. Lambert. Cette terre échut à *Jean-Gedon-André* le puiné des trois, comme il a été dit cy-dessus. page 843.

Femme GUILLEMETTE-ANGELIQUE des Reaux, fille de *René*, seigneur des Reaux, lieutenant des gardes du corps, lieutenant general des armées du roy; & d'*Anne* Rochereau.



## §. XVI.

## SEIGNEURS DE VERPEL.

## X V.

ANTOINE de Joyeuse, II. fils de ROBERT de Joyeuse, comte de Grandpré, & de *Marguerite* de Barbançon, mentionnez cy-devant p. 841. fut seigneur de Montgobert & de Verpel. C

Femme, MADELENE des Lyons, mariée par contrat du 14. octobre 1572. fille d'*Adolphe* des Lyons seigneur d'Espaux, chevalier de l'ordre du roy, gouverneur de Stenay, lieutenant au gouvernement de Champagne & de Brie; & de *Guillemette* de la Tasse, dame de Sy.

1. ADOLPHE de Joyeuse, seigneur de Sy, mort sans alliance.
2. NICOLAS de Joyeuse, baron de Verpel, mort en 1586.
3. RENE' de Joyeuse, baron de Verpel, tué devant Neufchatel en Lorraine en 1589.
4. ROBERT de Joyeuse, seigneur de Verpel, qui suit.
5. CHARLES de Joyeuse seigneur d'Espaux, grand-louvetier de France, mort en 1614. sans enfans de *Louise* Prud'homme, & de *Marguerite* d'Audenfert ses deux D femmes: il sera parlé de lui plus amplement au chapitre des grands-louvetiers de France.

## X V I.

ROBERT de Joyeuse, baron de Verpel & de Montgobert; obtint avec ses freres en 1588. mainlevée de la saisie des biens de son pere; succeda au seigneur d'Espaux son frere, & fit hommage le 20. may 1614. de ce qui lui étoit échu.

Femme,

DES PAIRS DE F  
Femme, JUDITH Hennequin, dame  
seigneur de Mathan & de Clichy, & d'*Am*  
1. MICHEL de Joyeuse, baron de Verpel  
2. EDMOND de Joyeuse, seigneur de  
3. ALEXANDRE de Joyeuse, seigneur de  
Bretagne, bailli de Lons, mort sans  
épouse le 4. février 1639. & quitta  
4. ROBERT de Joyeuse, lieutenant de  
la bataille de Sedan en 1642.  
5. JUDITH-ANNE de Joyeuse, mariée à  
Paris.  
6. ANNE de Joyeuse, morte jeune.

MICHEL de Joyeuse, baron de Verpel  
hommage au duc d'Orléans, & à  
Femme, MARIE de Trémouille, mariée  
baron de Vaugy, & de *Antoine* de Trémouille  
de Villefranc; & de *Jeanne* de Ruffec  
1. ROBERT de Joyeuse, baron de Verpel, &  
de comte de Grandpré.  
2. MARGUERITE de Joyeuse, tante de  
qui contracta le 4. juin 1618. à *Jean*  
seigneur de Ville sur Tournai, mariée  
jan 1619. sans laisser d'enfant; elle



- A Femme, JUDITH Hennequin, dame de Mathau, fille d'*Alexandre* Hennequin seigneur de Mathau & de Clichy; & d'*Anne* du Breuil.
1. MICHEL de Joyeuse, baron de Verpel, qui suit.
  2. EDMOND de Joyeuse, Jéfuite.
  3. ALEXANDRE de Joyeuse seigneur de Montgobert, lieutenant au gouvernement de Bethune, bailli de Lens, mort sans enfans de *Marie* de Fontaines, qu'il avoit épousée le 6. fevrier 1639. & qui mourut le 4. du même mois 1709. âgée de 82. ans.
  4. ROBERT de Joyeuse, lieutenant de la compagnie du comte de Grandpré, tué à la bataille de Sedan en 1642.
  5. JUDITH-ANNE de Joyeuse, mariée en 1639. à *François* de Riencourt, seigneur de Parfondruë.
  6. AYMÉE de Joyeuse, morte jeune.

XVII.

- B MICHEL de Joyeuse, baron de Verpel, seigneur de Montgobert; fit la foy & hommage au duc d'Orleans, de sa terre de Montgobert le 3. decembre 1646.
- Femme, MARIE de Trumelet, mariée en 1630. veuve de *François* de Cuffigny, baron de Vianges, & fille de *Robert* de Trumelet seigneur des Gommeris, gouverneur de Villefranche; & de *Jeronime* de Ranipont.
1. ROBERT de Joyeuse baron de Verpel, tué à Valenciennes, commandant le regiment du comte de Grandpré.
  2. MARGUERITE de Joyeuse, dame de Verpel par le décès de son frere; mariée par contrat du 4. juin 1658. à *Jean-Armand* de Joyeuse, baron de S. Jean, seigneur de Ville sur Tourbe, maréchal de France; morte à Paris d'un cancer le 22. juin 1694. sans laisser d'enfans; elle a été enterrée à S. Sulpice.

